

N° 2

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Lundi 16 Avril 1923

PAGES

### Conseil municipal :

Vœu. — Amélioration de la loi sur l'assistance aux familles nombreuses. . . . .	278
Subsides. — Diverses associations pour congrès. Ratification. . . . .	228
Subventions. — Œuvres privées philanthropiques d'assistance ou de bienfaisance . . . . .	178
Souscription. — Monument Jules Guesde . . . . .	179

### Administration municipale :

Mandats spéciaux. — Ratification . . . . .	225
--	-----

### Baux :

Locations. — Alfred de Vigny (rue). Grande Brasserie . . . . .	270
Bavai (rue de). — Duhamel, Herwegh, Fondeur . . . . .	212
Chevalier-Français (rue du). — Œuvre des Jardins ouvriers. Résiliation. . . . .	214
Isly, 78 (rue d'). — Dugauquier . . . . .	213
Paris (rue de). — Salpétrière. Cacan. . . . .	288
Racine (rue). — Benoist. . . . .	210
Robleds, 9 (rue des). — Vandevoorde . . . . .	287
St-Michel (parvis). — Presbytère Bègue . . . . .	211
Prises en bail. — Douai, 43 bis (rue de). Virnot . . . . .	307
Etaques, 15 (rue des). — Willems . . . . .	310

**Contentieux :**

Affaire Splingard. — Règlement . . . . .	313
Autorisation d'ester. — Martin et Dutilleux . . . . .	180
Transactions. — Affaire Florin . . . . .	309
Accident Lezaire . . . . .	327
Accident Willems-Pollet . . . . .	209
Siau Joseph . . . . .	207

**Fêtes :**

Sports. — Terrains. Aménagement . . . . .	190
---	-----

**Administrations diverses :**

Agriculture. — Associations syndicales sur la chasse. Projet de loi. Avis . . . . .	181
Guerre. — Allocations militaires. Avis . . . . .	230
Sursis d'incorporations. — Avis . . . . .	289
Justice. — Liste du jury pour 1924 . . . . .	177
Conseils des Prud'hommes. — Délégués. Révision des listes électorales . . . . .	182

**Bâtiments communaux :**

Chauffage. — Fourniture et transport des charbons. Marché. Prorogation . . . . .	338
Hôtel de Ville. — Démolition. Crédit supplémentaire . . . . .	182
Palais Rameau. — Installation des grandes orgues . . . . .	183
Bibliothèque universitaire. — Peintures extérieures . . . . .	184
Salle de spectacles. — Chauffage central. Travaux . . . . .	185
Faculté de Droit. — Travaux . . . . .	216
Faculté des Lettres. — Travaux . . . . .	216
Faculté des Sciences. — Travaux . . . . .	217
Faculté de Médecine. — Travaux . . . . .	217
Institut de physique. — Travaux . . . . .	218
Lycée Fénelon. — Réfection du service d'eau chaude . . . . .	186
Groupe scolaire Moulins-Lille. — Construction de la maison du concierge . . . . .	304
Chauffage central . . . . .	324
Bains douches . . . . .	324
Fourniture de mobilier . . . . .	306

	PAGES
Annexes Turgot et Renan. — Construction de préaux . . . . .	219
Ecole maternelle. — Rue Guillaume-Tell. — Règlement de mitoyenneté . . . . .	231
Eglises. — La Madeleine. Restauration. Adjudication . . . . .	219
Saint-Pierre-Saint-Paul. — Remboursement de travaux. . . . .	187
Sainte-Catherine. — Réfection des toitures . . . . .	298
Vauban. — Travaux complémentaires . . . . .	326
Anglicane. — Réfection des vitraux . . . . .	187
Usine de l'Arbonnoise. — Toiture. Réception des travaux . . . . .	189
Bains Lillois. — Travaux . . . . .	290
Dégâts causés à immeuble. — Règlement d'indemnité. . . . .	189
Statue du Maire André. — Réédification. . . . .	290
Terrains de sports. — Aménagement . . . . .	190

**Immeubles :**

Achats. — Alphonse Colas, 5, 7, 9 (rue). Veuve Poteau . . . . .	272
Augustins, 9 (rue des). — Bauduin . . . . .	271
Jacquart, 1 et 3 (place). — Hennion. Indemnité supplémentaire . . . . .	311
Hôpital Militaire, 29 (rue de l'). — Fremaux . . . . .	323
Molinel, 66 (rue du). — Corman . . . . .	233
» 83, 85. — Lepée . . . . .	273
Paris, 29, 31, 33 (rue de). — Lesay-Delespaul . . . . .	291
» 35. — Veuve Brouhin . . . . .	292
Priez, 20 (rue du). — Veuve Raynal . . . . .	284
Saint-Genois, 36 (rue). — Veuve Bellier . . . . .	232
Vieux-Marché-aux-Moutons, 4 et 6 (rue du). — Veuve Lœvenshon . . . . .	274
Ventes. — Bouguereau (rue). Désistement Lempereur . . . . .	215
Faidherbe (rue). — Société Brabant . . . . .	316
Plat (rue du). — Cour Mousson. Grulois . . . . .	312
Vieux-Faubourg, 37-39 (rue du). — Cour Burette. Biebuyck . . . . .	235
Echanges. — Arts, 1 et 3 (rue des). Consorts Doublet . . . . .	293
Bois-Blancs (rue des). — Bureau de bienfaisance . . . . .	315
Chemin d'Huile (rue du). — Bureau de bienfaisance . . . . .	315
Faidherbe (rue). — Société Brabant . . . . .	316
» 17. — Consorts Doublet . . . . .	293
Hôpital Militaire (rue de l'). — Veuve Vassal. Modification . . . . .	275
Vieux-Marché-aux-Poulets, 22, 24 (rue du). — Consorts Doublet . . . . .	293

Voies ferrées :

Tramways de Lille. — Reconstitution . . . . .	299
Réorganisation du contrôle . . . . .	191

Voirie :

Ouverture de rue. — Quartier du Buisson. Classement . . . . .	276
Chemin de grande communication n° 48. — Travaux. Contingent de la Ville . . . . .	302
Chemins vicinaux. — Rue d'Emmerin. Elargissement . . . . .	192
Emprises. — Aqueduc. Bergues, 12 (rue de). Jamain. Remboursement de redevance . . . . .	237
<i>Caves.</i> — Canalisations. Grande Chaussée (rue de la). Motte-Cordonnier, 43 fr. . . . .	193
Saint Nicolas, 1 (rue). — Transfert Ghémac . . . . .	236
Tours, 9 (rue des). — Transfert Delcroix . . . . .	236
Ecole de natation. — Transfert Hospices . . . . .	236
<i>Dalles en verre, descentes de cave, soupiraux, gargouilles.</i>	
Boitelle, 3, 5 (rue). — Transfert blanchisserie et teinturerie de Cambrai . . . . .	236
Grande Chaussée, 1 (rue de la). — Motte-Cordonnier, 50 fr. . . . .	193
Princesse, 1 (rue). — Suppression Huyge dit Ponthieu . . . . .	238
<i>Saillies sur les alignements.</i> — Sahuteaux, 3 bis (rue des). Suppression Godfrind . . . . .	238
Vauban, 25 (quai). — Transfert Hospices . . . . .	236
<i>Travaux confortatifs.</i> — Calais (rue de). Transfert Hospices . . . . .	236
Dunkerque, 95, (avenue de). — Collet et Avez. Remboursement de redevance . . . . .	237
Fives, 29, 31, 33 (rue de). — Transfert Deffrennes père et fils . . . . .	236
Manuel, 76, 80 (rue). — Transfert Hospices . . . . .	236
84. — Transfert. Hospices . . . . .	236
<i>Câbles et fils électriques.</i> — Trévise (rue de). Le Blanc 10 francs. . . . .	319
<i>Bow-Window.</i> — Faubourg de Roubaix, 251 (rue du). Transfert Coisne . . . . .	236
Maire André, 32 (rue du). — Suppression Pamart . . . . .	238
<i>Banderoles, écussons, enseignes lumineuses, tableaux.</i>	
Ennetières, 31 (rue). — Suppression Desbas et Delanglez . . . . .	236
Esquermoise, 86 (rue). — Suppression Planquart . . . . .	238
Desmet, 11 (rue). — Desbas et Delanglez . . . . .	236
Sébastopol, 8 (place). — Suppression Ravers . . . . .	238
<i>Lanternes.</i> — Haubourdin (rue d'). Impasse Albert. Suppression Albert . . . . .	268
Haubourdin (rue d'). — Impasse Albert. Divers 30 fr. . . . .	268
<i>Constructions non réglementaires, baraques.</i>	
Alger, 6 (rue). — Suppression Cockempot . . . . .	238
Alouettes (chemin des). — Callens 1 fr. . . . .	194
107. — Millon Amélie, 1 fr. . . . .	194

	PAGES
Béthune, 49 (rue de). — Suppression Delgrange . . . . .	195
» 69. — Suppression Lafebvre . . . . .	238
Chevalier-Français, 90 (rue du). — Mekerke 1 fr. . . . .	194
Christophe-Colomb, 31 (rue). — Veuve Hovine 1 fr. . . . .	194
Fives, 34 rue (de). — Devos 1 fr. . . . .	194
Four-à-Chaux, 25 (rue du). — Delestain 1 fr. . . . .	194
Gutenberg, 27 (rue). — Steenbrughe 2 fr. . . . .	194
Léon-Gambetta, 165 (rue). — Suppression Flavigny . . . . .	238
Malsence, 74, 76 (rue). — Suppression Clayes Camille . . . . .	238
Marbrerie, 2 (rue de la). — Veuve Pérus et C <sup>e</sup> 2 fr. . . . .	194
Paris, 5 (rue de). — Transfert Cattebeke . . . . .	236
Pompes mesurantes d'essence. — Cambrai, 108, 110 (rue de). — Brouns 300 fr. . . . .	193
Gantois, 19 (rue). — Suppression Malingue . . . . .	238
Postes, 74 (rue des). — Suppression Vanaldewereld . . . . .	195
Richebé, 4 (place). — Prévost 300 fr. . . . .	193
Théâtre, 35 (place du). — Blanquart 300 fr. . . . .	193
Vauban, 41 (boulevard). — Suppression Boudet . . . . .	238
Diverses. — Esplanade (façade de). Monte-charge. Suppression Vandame . . . . .	195
Littré (rue). — Hangar. Veuve Duthilleul 1 fr. . . . .	194
Tournai, 49 ter (rue de). — Chapelle. Suppression Doyen de St-Maurice. . . . .	238
Canaux. — Canal de la Monnaie. Curage. Participation Debachy . . . . .	320
Egouts. — Quartier du Buisson. Construction . . . . .	276
Propriété publique. — Achat de tombereaux . . . . .	295

**Musées :**

Peinture. — Don Demont-Breton . . . . .	197
Céramiques. — Acquisition . . . . .	196

**Enseignement des Beaux-Arts :**

Conservatoire National de Paris. — Bourses et subsides. Année scolaire 1922-23 . . . . .	278
--	-----

**Enseignement technique :**

Ecole pratique de jeunes filles. — Fourniture de denrées. Marché Deruyck . . . . .	296
Elève Labbé. — Règlement de bourse . . . . .	200

	PAGES
<b>Enseignement primaire :</b>	
Fourniture de mobilier. — Réception définitive . . . . .	198
Livres de bibliothèque. — Fourniture. Adjudication . . . . .	220
Bibliothèques scolaires. — Subvention de l'Etat . . . . .	327
Livres de prix. — Fourniture. Adjudication . . . . .	198
Ecole Jean-Macé. — Salles occupées par l'École supérieure de Commerce. Evacuation . . . . .	199
 <b>Cours professionnels :</b>	
Ratification de dépenses. . . . .	240
 <b>Assistance :</b>	
Familles nombreuses . . . . .	335
Femmes en couches. . . . .	329
Vieillards, infirmes et incurables. — Assistance à domicile . . . . .	336
Hospitalisation . . . . .	337
 <b>Hospices :</b>	
Autorisation d'ester contre Bourgeois, Fassin et Villez . . . . .	201-280
Mainlevées d'hypothèques. . . . .	220-222-223
Budget primitif de 1923 . . . . .	203
Aliénation de terrains et d'immeubles. . . . .	201-202-224-308-321
Echange de terrain. . . . .	321
 <b>Œuvres diverses :</b>	
Indigents de passage. — Secours. Convention Brunot . . . . .	296
Office public d'habitations à bon marché, — Avance de la Ville de Lille. . . . .	281
Revertement de frais d'actes. . . . .	280
 <b>Recettes :</b>	
Exercice 1922. — Autorisations spéciales . . . . .	322
Subventions de l'Etat. — Bibliothèques scolaires. . . . .	327
Sapeurs-pompiers. — Exercice 1922 . . . . .	270

Dépenses :

Cours professionnels, — Ratification de dépenses . . . . .	240
Dépenses imprévues. — Ratification . . . . .	253
Dettes arriérées. — Règlement. Ratification . . . . .	258
Crédits supplémentaires. — Démolition de l'Hôtel de Ville . . . . .	182

Emprunts :

Emprunt de 7.930.000 francs. Désaffectation . . . . .	322
---	-----

Distribution d'eau :

Fourniture par la Société des Eaux du Nord. — Convention . . . . .	203
Accident Lezaire. — Règlement . . . . .	327
Magasin. — Réapprovisionnement . . . . .	206
Marché Lallau . . . . .	297
Forage. — Cotonnière de Fives. Exploitation. Convention . . . . .	204
Usine de l'Arbonnoise. — Machine élévatoire. Réparation. Marché. . . . .	205

Cimetières :

Est. — Fourniture de sable graveleux de Seine . . . . .	207
Sud. — Legs Libert. Refus . . . . .	208

Eclairage :

Avenue Albert. — Redevance . . . . .	268
--------------------------------------	-----

Sapeurs-Pompiers :

Exercice 1922. — Subvention de l'Etat . . . . .	270
Vente de matériel . . . . .	328

Services municipaux :

Accident Gilbert. — Règlement d'indemnité . . . . .	224
---	-----

Caisse des Retraites :

2 <sup>me</sup> Direction. — Duyck Jules . . . . .	282
Police. — Abraham Alfred . . . . .	283
Deffrennes Victor . . . . .	284
Deproy (veuve) . . . . .	314
D'Haene (descendants) . . . . .	285
Neufglise Victor . . . . .	285
Vermersch René . . . . .	286

Gratifications, Secours, Indemnités :

2 <sup>me</sup> Direction. — Duyck Jules . . . . .	282
4 <sup>me</sup> Direction. — Basin . . . . .	210
Darcq Adrienne . . . . .	210
Houssoy (M <sup>me</sup> ) . . . . .	210
Police. — Abraham Alfred . . . . .	283
Deffrennes Victor . . . . .	284
Neufglise Victor . . . . .	285
Vermersch René . . . . .	286

L'an mil neuf cent vingt deux, le Lundi seize Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. G. DELORY, Maire.

Secrétaire : M. MASSON.

*Présents* : MM. DELORY, SAINT-VENANT, BARDOU, GUELTON, CARLIER, MASSON, WILLEMS, DOYENNETTE, COUSSEMENT, CRETON, GHESQUIÈRE, CRAMETTE, MULLIER, COOLEN, LALLAU, COURROBLE, DHOOSCHE, CNUDDE, DARRAGUS, VANDENBERGHE, GIRARDIN, MARTIN, BOSIER, PEETERS.

*Absents* : MM. VERHAEGHE, MOITHY, GOUDIN, BEAUREPAIRE, DHILLY, SALENGRO, RAGHEBOOM, DENEUBOURG, BAUCHE, BONDUES.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 8 de la loi du 21 novembre 1872 sur le Jury criminel, la Commission, chargée de dresser la liste préparatoire annuelle, est composée, indépendamment du juge de paix et de ses suppléants, du Maire de la Ville et d'un adjoint désigné par lui, de deux conseillers par canton désignés par le Conseil municipal.

D'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, nous vous prions de désigner pour l'établissement de la liste de 1924 :

2717

—  
Délégations.

Liste de jury  
pour 1924.

Pour le canton Nord, MM. Lallau et Bondues ;  
 » Centre, MM. Carlier et Coolen ;  
 » Est, MM. Masson et Creton ;  
 » Ouest, MM. Cnudde et Dhoossche ;  
 » Sud-Est, MM. Coussement et Ghesquière ;  
 » Sud-Ouest, MM. Cramette et Ragheboom ;  
 » Sud, MM. Martin et Girardin ;  
 » Nord-Est, MM. Bauche et Courouble.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2718

*Subventions  
Œuvres privées,  
philanthropiques  
d'assistance et  
de bienfaisance.*

Par délibération en date du 13 mars, votre 5<sup>e</sup> Commission a proposé d'attribuer comme suit, les subventions à accorder aux œuvres privées philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance :

Œuvre des invalides du travail.....	500	»
Société du prêt du linge aux malades indigents.....	1.000	»
Œuvre des mères abandonnées.....	1.000	»
Œuvre des pauvres honteux.....	100	»
Société de patronage des libérés et enfants moralement abandonnés du département du Nord.....	1.000	»
Mutualité maternelle .....	1.500	»
Orphelinat des chemins de fer français.....	100	»
Société Générale de l'Orphelinat des P. T. T. de France et Colonies .....	500	»
Orphelinat de la Manufacture des Tabacs.....	500	»
Ass. Française, Société des Nations.....	1.000	»
Prêt d'honneur aux étudiants nécessiteux.....	1.000	»

Mutualité scolaire .....	3.000	»
Société du Denier des Ecoles laïques.....	9.000	»
Sou des Ecoles laïques.....	500	»
Secours aux artistes musiciens.....	1.000	»
Secours aux artistes peintres.....	1.000	»
Mutualité féminine de l'Union de Lille.....	1.500	»
Groupe de vulgarisation et de développement de l'Enseignement technique .....	1.500	»
OEuvre laïque du prêt du linge.....	500	»
Aide enfantine .....	500	»
Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien approuver ces propositions.		

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2719

Dans le but d'honorer la mémoire de Jules Guesde, qui fut, au Parlement, l'ardent défenseur du peuple et de tous les opprimés, la Ville de Roubaix a décidé l'érection, sur une de ses places, d'un monument destiné à perpétuer le souvenir de cet éminent propagandiste.

*Souscription  
Monument  
Jules Guesde*

Nous vous proposons d'associer la Ville de Lille à cette œuvre de reconnaissance en votant une souscription de 5.000 francs, et de décider l'inscription de cette somme au Budget supplémentaire de 1923.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de 1923.*

*— 2719 —*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

**2720**

*Autorisation  
d'ester  
contre Martin  
et Dutilleux.  
Occupation  
d'immeuble.*

Par un mémoire déposé à la Préfecture, le 27 février 1923, MM. Martin et Dutilleux, associés en nom collectif, demeurant rue Masurel, N° 19, à Lille, annoncent leur intention d'introduire une action judiciaire contre la Ville de Lille, en vue d'obtenir le paiement d'une somme de 13.600 francs, à titre d'indemnité pour occupation d'immeuble.

Après l'incendie de la Mairie, l'immeuble situé 19, rue Masurel, a été choisi pour y installer le service du Chômage, et M. Dutilleux, l'un des locataires, averti de ce choix, n'a présenté aucune observation.

L'immeuble avait été antérieurement occupé par les Allemands, et le locataire n'était pas fâché d'éviter ainsi le retour de l'ennemi.

Il n'a été passé, avec lui, aucune convention et, par conséquent, la question du loyer n'a pas été soulevée.

La Ville a occupé l'immeuble du 24 avril 1916 à février 1919.

Pendant ce laps de temps, M. Dutilleux n'a pas réclamé le paiement d'une redevance quelconque à titre d'indemnité locative.

Cette question de loyer n'a même pas été agitée lorsque, par lettre du 17 décembre 1918, MM. Martin et Dutilleux ont demandé à reprendre possession de leurs ateliers.

Ce n'est que longtemps après que MM. Martin et Dutilleux ont demandé à l'Administration municipale le paiement d'une somme de 13.600 francs.

La Ville estime qu'elle ne doit rien. Elle n'a d'ailleurs payé aucune indemnité aux propriétaires des autres immeubles qui ont servi à l'installation des services administratifs pendant la même période.

Au cours de l'occupation, la Ville a fait exécuter des réparations à l'immeuble, elles consistent en :

1° Peinture .....	800 78
2° Réfection de parquets sur bitume.....	206 10
3° Menuiserie .....	952 79
<hr/>	
	1.959 67

Dans ces conditions, nous vous prions de nous autoriser à défendre, à l'action intentée par MM. Martin et Dutilleux, devant toute juridiction compétente.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Préfet nous a communiqué, pour avis, un projet de loi relatif à la création d'associations syndicales sur la chasse.

Les dispositions nouvelles proposées par M. le Ministre de l'Agriculture ne peuvent avoir d'effet à Lille, où il y a très peu de terrains de chasse.

Nous estimons cependant qu'il n'y a pas lieu d'apporter à la législation actuelle sur la chasse des modifications qui auraient pour effet de restreindre le droit des petits usagers au profit des gros propriétaires.

En conséquence, nous vous prions d'émettre un avis défavorable.

*Avis favorable.*

---

2721

*Associations  
syndicales sur  
la chasse.*

*Projet de loi.*

*Avis.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2722

*Conseil des  
Prud'hommes.*  
*Révision des  
listes électorales.*  
*Délégués.*

Aux termes de la loi du 27 mars 1907, modifiée par la loi du 3 juillet 1919, relative à l'organisation des Conseils de Prud'hommes, le Maire doit, chaque année, procéder à la révision des listes électorales des Prud'hommes, assisté d'un électeur ouvrier, d'un électeur employé et d'un électeur patron, désignés par le Conseil municipal.

Nous vous proposons de désigner comme assesseurs pour l'année 1923 :

MM. Martin, électeur ouvrier ;  
 Raux, Abel, électeur employé ;  
 Hamy, électeur patron.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2723

*Hôtel de Ville.*  
*Démolition.*  
*Crédit  
supplémentaire.*

Le 28 mars 1922, M. Florin, entrepreneur, rue d'Arras 96 bis, était déclaré adjudicataire des travaux de démolition de l'ancien Hôtel de Ville, moyennant un forfait de 60.000 fr. Cet entrepreneur s'était engagé de plus à démolir l'aile de la Gouvernance dans le cas où l'Administration municipale déciderait de la démolir, au prix de 9 fr. 75 le mètre cube.

Le cube des démolitions dans cette partie de l'Hôtel de Ville était fixé à 500 mètres cubes. Il ne comprenait que la partie au-dessus de l'abri qui devait être conservé. La démolition de ce dernier a entraîné celle des murs jusqu'à 0.60 en contrebas des trottoirs ainsi que les voûtes de cave. D'autre

part, des parties de murs de la rue du Fresnes contre la Recette municipale furent abattues.

Les dépenses faites à ce jour se décomposent comme suit :

Forfait .....	60.000 "
Travaux nécessités par la démolition de l'aile de la Gouvernance, 1.720 mètres cubes 746 × 9 fr. 75.....	16.777 27
Travaux divers.....	2.536 90
TOTAL.....	79.314 17
Le crédit ouvert par délibération du 20 avril 1922 n'étant que de.....	70.000 "
Il en résulte une insuffisance de.....	9.314 17

D'autre part, la démolition va être poursuivie dans la partie de l'ancien logement du Secrétaire général, contre le Conclave. Pour permettre l'exécution de ces travaux et le règlement des dépenses supplémentaires effectives, nous vous demandons, d'accord avec votre 2<sup>e</sup> Commission, de nous ouvrir un crédit de 16.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1923 et prélevé sur les fonds disponibles de l'exercice 1922.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 16.000 francs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1923.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Préfet nous a fait connaître que M. Georges Desurmont, de Tourcoing, avait l'intention de faire don à l'Etat de ses grandes orgues sous conditions qu'elles soient placées dans le Palais Rameau.

Ce geste généreux a pour but de créer, dans notre ville, un centre musical démocratique, à l'instar des villes américaines et anglaises, qui,

2724

*Palais Rameau.  
Installation de  
grandes orgues.  
Don de  
M. G. Desurmont.*

toutes, ont leurs grandes orgues permettant de donner au peuple de beaux tout à fait favorable à l'acceptation du don de M. Désurmont et d'adresser à ce dernier nos vifs remerciements et nos félicitations pour l'heureuse initiative qu'il vient de prendre. Nous vous proposons, en outre, d'approuver le devis dressé par M. Dubuisson, architecte, pour la construction d'une tribune destinée à recevoir ces orgues. Ce devis s'élève à la somme de 22.089 fr. 63. Cette dépense serait prélevée sur les crédits d'entretien des bâtiments communaux et les travaux exécutés par les entrepreneurs de l'entretien.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2725		
Bibliothèque Universitaire	Nous vous soumettons le devis dressé par M. Delannoy, architecte, pour l'exécution des peintures extérieures de la Bibliothèque Universitaire.	
Peintures extérieures.	La dépense est évaluée à.....	5.276 17
	Imprévus .....	527 62
	TOTAL.....	5.803 79
	Honoraires .....	290 19
	ENSEMBLE.....	6.093 98

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2<sup>e</sup> Commission, de vouloir bien décider :

- 1<sup>o</sup> Que la dépense de 6.093 fr. 98 sera prélevée sur le crédit d'entretien des propriétés communales ;
- 2<sup>o</sup> Que les travaux seront exécutés par l'entrepreneur de l'entretien.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS.

2726

Le fonctionnement du chauffage central de la Salle de Spectacles laisse beaucoup à désirer et une mise au point sérieuse est nécessaire.

L'installation ayant été faite par la Maison Courtaud-Garnier, Gil et C<sup>ie</sup>. nous avons pensé qu'il était préférable, pour arriver plus sûrement à un résultat satisfaisant, de la faire réfectionner par les installateurs mêmes, et cela pour deux raisons :

1<sup>o</sup> Un entrepreneur sérieux, réfectionnant sa propre installation, est normalement tenu de la remettre en bon ordre de marche ;

2<sup>o</sup> Pour conserver l'unité de conception ; et il est tout naturel de faire exécuter par le fournisseur, toutes réparations ou modifications à l'un de ses engins ou à l'une de ses installations, lorsqu'aucun vice de construction n'a été reconnu.

C'est, d'ailleurs, pour avoir contrevenu à ce principe qu'il est nécessaire de revenir sur la réfection dudit chauffage.

La Maison Courtaud, Garnier, Gil et C<sup>ie</sup> nous a fourni un devis pour réparation de la chaufferie.

Ce devis s'élève à 6.800 francs. En outre, il sera nécessaire, lorsque la chaufferie sera à point, de vérifier les diamètres des canalisations remplacées, les pentes, les purges, la robinetterie, etc... Ces derniers travaux ne pouvant être fixés d'avance, le marché, outre la dépense forfaitaire ci-dessus indiquée, devrait prévoir, à titre d'indication, une dépense supplémentaire qu'on peut évaluer à 4.500 francs au maximum.

D'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, nous vous prions d'approuver le marché à passer avec la Maison Courtaud, Garnier, Gil et C<sup>ie</sup> et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ordinaire d'entretien des calorifères.

*Adopté.*

*Salle de spectacles.*  
*Chauffage central.*  
*Travaux.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2727

*Lycee Fénelon.*  
*Service d'eau chaude.*  
*Réfection.*

Le service d'eau chaude du Lycée Fénelon ayant été reconnu très défectueux, l'Administration municipale, d'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, a fait procéder à un appel d'offres en vue de l'exécution des travaux de réfection de ce service.

5 maisons ont été appelées à fournir des projets. Ce sont :

- 1<sup>o</sup> Grouvelle et Arquembourg ;
- 2<sup>o</sup> Nessi ;
- 3<sup>o</sup> Courtaud-Garnier ;
- 4<sup>o</sup> Grateau-Billet ;
- 5<sup>o</sup> Vandenbossche.

Votre 2<sup>me</sup> Commission, après examen de ces divers projets, a proposé d'adopter celui de la maison Vandenbossche dont le coût est de 7.500 francs. Votre Commission a en outre demandé que ce travail soit effectué pendant les vacances de Pâques.

Nous avons donc passé commande à la maison Vandenbossche et nous vous demandons aujourd'hui de ratifier cette opération en approuvant le marché à passer à cet effet.

La dépense sera prélevée sur le crédit « Entretien des propriétés communales ».

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les vitraux de l'Eglise Anglicane, rue Lydéric, ont énormément souffert de l'explosion du 11 Janvier 1916. Onze fenêtres ont été en grande partie détruites. Les dégâts ont été évalués (valeur 1914) à 2.644 francs représentant actuellement une valeur de plus de 12.000 francs.

Nous avons demandé des propositions pour la réfection desdits vitraux, à différents peintres verriers.

Deux propositions nous sont parvenues :

1° M. Dreptin, 3, place Catinat, qui offre d'exécuter les travaux pour le prix à forfait de..... 15.000 fr.

2° M. Depienne, 13, rue du Port, pour le prix de..... 12.300 fr.

D'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, nous vous demandons de vouloir bien :

- 1° Approuver le marché passé avec M. Depienne ;
- 2° Décider que la dépense sera supportée par le crédit des dommages de guerre de l'Eglise Anglicane.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

En nous transmettant les évaluations de dommages aux vitraux, orgues et cloches de son église, le Doyen de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul fait connaître qu'il a dû faire exécuter divers travaux aux vitraux après l'explosion de 1916 et calfeutrer en 1921 quelques trous pour obvier aux déperditions de chaleur.

2728

*Eglise Anglicane.*

*Réfection des vitraux.*

*Marché.*

2729

*Eglise St-Pierre St-Paul.*

*Remboursement de travaux.*

Il a, de plus, en 1920, remplacé les deux cloches qui avaient été enlevées par les Allemands et pesant respectivement 777 et 180 kilos, soit 957 kilos, par des cloches pesant 1.533 et 469 kilos, au total 2.002 kilos.

Le Doyen demande à la Ville de lui tenir compte des dépenses qu'il a faites, la valeur des cloches étant comptée proportionnellement au poids des cloches enlevées.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

1° Pour les vitraux :

Facture Duquesnoy .....	232 50
» David et Plateau .....	420 86      653 36
<hr/>	

2° Pour les cloches :

Facture Paccard .....	20.800 95
» Tellier .....	1.072 70
» Lemaire .....	740 "
» Blanquart .....	275 "
» Deroncq .....	460 75
<hr/>	
	23.349 40

La participation de la Ville dans le remplacement des

23.349 40 × 957	=	11.161 53
deux cloches serait donc de : _____	=	11.161 53
2.002		_____
Total.....		11.814 89

D'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, nous vous demandons de donner une suite favorable à cette demande et de décider que la somme de 11.814 fr. 89 sera prélevée sur le crédit des dommages de guerre.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le 12 Janvier 1922, il a été procédé à l'adjudication des travaux de remplacement de la terrasse du bâtiment des générateurs de l'Arbonnoise, par une toiture en zinc.

Le 12 février, une Commission composée de MM. Guelton, adjoint au Maire, Cramette et Doyennette, conseillers municipaux, s'est transportée à l'Usine de l'Arbonnoise pour procéder à la réception définitive des travaux.

D'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes généraux des travaux exécutés, dont le montant est inférieur à celui de l'adjudication.

*Adopté.*

2730

*Usine de  
l'Arbonnoise.  
Toiture.  
Réception de  
travaux.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par suite du mauvais état des chéneaux des bâtiments des bains lillois, des infiltrations se sont produites dans les murs mitoyens, causant des dégradations aux enduits et peintures d'une maison voisine.

D'accord avec le service des travaux, M. Rogez, 55, Boulevard Victor-Hugo, propriétaire de l'immeuble en question, 221, Boulevard de la Liberté, a fait exécuter les réparations nécessaires. Le montant des travaux s'élève à la somme de 351 fr. 98.

Nous vous demandons de nous autoriser à rembourser cette somme qui sera prélevée sur le crédit ouvert pour dommages de guerre aux Bains Lillois.

*Adopté.*

2731

*Bains Lillois.  
Dégâts causés  
à un immeuble  
voisin.  
Règlement  
d'indemnité.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2732

*Terrains de sports.* Nous avons, d'accord avec le service de l'Education Physique, dressé les projets relatifs à la création de terrains de sports, à l'Arbrisseau, à Canteleu et rue du Chevalier Français.

Ces projets comportent les aménagements et travaux détaillés comme suit :

*1<sup>o</sup> Arbrisseau. Ancien dépôt de voirie.*

Outre l'aménagement des terrains de tennis, football, ensemble, il a été prévu la restauration des bâtiments pour bureau, cuisine, réfectoire, vestiaire, lavabos, W.-C., la démolition du Château d'Eau et la pose de canalisations d'amenée d'eau.

La dépense serait de.....	115.000 »
---------------------------	-----------

*2<sup>o</sup> Porte de Canteleu.*

Un terrain de 2 hectares serait aménagé dans la partie démantelée. Il comprendrait jeux de tennis, d'ensemble ; de foot-ball, la construction d'un vestiaire, de W.-C. et urinoirs, lavabos exceptés à défaut de canalisations d'eau.

Dépense .....	43.000 »
---------------	----------

*3<sup>o</sup> Rue du Chevalier-Français.*

La Ville possède à l'angle de cette rue et de la rue du Dieu de Marcq prolongée, un terrain de près de 11.000 mètres carrés, qui comprendrait les mêmes installations qu'à Canteleu.

Dépense .....	31.000 »
---------------	----------

En résumé, les dépenses prévues pour ces trois terrains de sports seraient de :

1 <sup>o</sup> . Arbrisseau .....	115.000	"
2 <sup>o</sup> Porte de Canteleu .....	43.000	"
3 <sup>o</sup> Rue du Chevalier-Français .....	31.000	"
Total.....	189.000	"

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission :

1<sup>o</sup> De nous ouvrir un crédit de 189.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1923 ;

2<sup>o</sup> De décider que les travaux seront exécutés par les entrepreneurs de l'entretien et les ouvriers de la Ville, sauf en ce qui concerne les clôtures qui devront être traitées avec un spécialiste.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 189.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1923.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2733

M. le Préfet nous a transmis, pour avis, un rapport de l'Ingénieur en chef, Directeur du contrôle, ainsi qu'un projet d'arrêté, relatifs à la réorganisation du contrôle des voies ferrées d'intérêt local et de la répartition des frais de contrôle.

Bien que la circulaire ministérielle en date du 5 Février 1918, portant envoi du décret du 11 novembre 1917, pris en exécution de la loi du 31 juillet 1913, permette dans les très grandes villes, de confier le contrôle à un personnel municipal, placé sous la direction de l'Ingénieur en chef, Directeur du contrôle, nous estimons qu'il y a intérêt, pour la bonne marche du service, à s'en tenir à l'état de choses actuel, c'est-à-dire en laissant le contrôle au 1<sup>er</sup> degré, à l'Ingénieur des Ponts et chaussées, et aux subdivisionnaires.

*Tramways de  
Lille et de  
sa banlieue.  
Réorganisation  
du contrôle,*

En ce qui concerne la répartition des frais de contrôle, nous ne voyons aucune raison pour ne pas adopter les propositions du Directeur du contrôle.

En résumé, nous vous proposons :

1<sup>o</sup> De demander que le service du contrôle du réseau des Tramways de Lille et de sa banlieue soit assuré exclusivement, comme il l'est actuellement, par le personnel des Ponts et Chaussées et du service vicinal ;

2<sup>o</sup> De donner avis favorable aux propositions faites par M. le Directeur du contrôle, pour la répartition des frais de contrôle.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2734

*Chemins vicinaux.*

*Elargissement de la rue d'Emmerin.*

(*Chemin V.O.  
n° 32).*

*Avis.*

La Commission municipale du Nouveau Plan a fait établir par le Service des Travaux un projet de modification des alignements de la rue d'Emmerin, ayant pour but d'élargir cette rue de 12 mètres à 16 mètres. Cette voie faisant partie de la voirie vicinale (Chemin V.O. N° 32), la Commission du Plan a, dans sa séance du 10 novembre 1922, après examen de ce projet, décidé d'en demander l'approbation et l'a fait transmettre à cet effet, à M. l'Agent voyer en chef.

Le Service vicinal a donné un avis favorable, par rapport en date du 16 Décembre 1922.

Par arrêté en date du 14 Février 1923, M. le Préfet a prescrit de soumettre le projet à l'enquête prévue par l'ordonnance du 23 août 1835.

Aucune observation n'a été présentée à cette enquête close le 14 Mars 1923, et M. le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable au projet.

Aux termes du même arrêté préfectoral, le Conseil municipal de Lille est appelé à délibérer sur le projet.

L'élargissement de la rue d'Emmerin, en donnant plus d'importance à cette voie, ne peut être qu'un facteur favorable au développement rapide de la construction en cet endroit. D'autre part, le plan d'aménagement et d'embellissement prévoyant entre Lille et Emmerin la création d'une voie de communication directe, il était nécessaire de la prévoir dès maintenant et avant que de nombreuses constructions s'y soient élevées, à une largeur suffisante pour les besoins d'une circulation ainsi appelée à s'accroître.

Nous vous proposons donc, en raison des considérations ci-dessus et des avis favorables émis par le service vicinal ou résultant de l'enquête, de donner également un avis favorable au projet.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2735

Nous vous soumettons un certain nombre de demandes d'emprises sur la voie publique que nous vous prions d'autoriser moyennant le paiement des redevances ci-après :

*Empriès diverses.*

1 <sup>o</sup> Place Richebé, 4, Prévost. Pompe mesureuse d'essence.	
Redevance .....	300 "
2 <sup>o</sup> Rue de Cambrai, 108-110, Brouns. Pompe mesureuse d'essence. Redevance .....	300 "
3 <sup>o</sup> Place du Théâtre, 35, Blanquart. Pompe mesureuse d'essence. Redevance .....	300 "
Les pétitionnaires devront en outre se conformer aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation qui interviendra.	
4 <sup>o</sup> Rue Grande-Chaussée, 1, Motte-Cordonnier. 1 <sup>o</sup> Cave sous la voie publique (43 mètres cubes). Redevance annuelle.....	43 "
Rappel de 5 années de redevance.....	215 "
2 <sup>o</sup> Dalles en verre. Redevance.....	50 "

Nous vous prions également d'autoriser les personnes ci-après, qui ont souscrit l'engagement d'usage, à ériger des baraquements provisoires :

1° Devos, 34, rue de Fives. Baraquement à la même adresse.	
Redevance .....	1 "
2° Mekerke, 22, rue La Fayette, Baraquement, rue du Chevalier-Français, 90. Redevance.....	1 "
3° Veuve J. Perus et C <sup>ie</sup> , rue Pierre Legrand, 268. Deux baraquements, rue de la Marbrerie, 2. Redevance pour chaque baraquement .....	1 "
4° Veuve Hovine, 52, rue Pierre de Roubaix, Roubaix. Baraquement, rue Christophe-Colomb, 31. Redevance.....	1 "
5° Milon, Amélie, rue Saint-Charles, à La Madeleine. Baraquement, Chemin des Alouettes, 107. Redevance.....	1 "
6° Delestain, rue Balzac, 70. Baraquement, rue du Four à Chaux, 25. Redevance.....	1 "
7° Steenbrugghe, sentier Etienne Dolet, à Hellemmes. Deux baraquements, rue Gutenberg, 27. Redevance pour chaque baraquement .....	1 "
8° Callens, 97, rue des Rogations. Baraquement, chemin des Alouettes. Redevance .....	1 "

D'autre part, par arrêté en date du 3 avril 1922, Madame Veuve Duthilleul, demeurant 91, rue Manuel, avait été autorisée à construire, derrière son immeuble, un hangar métallique donnant sur la rue Littré.

La pétitionnaire ne s'étant pas conformée aux prescriptions de cet arrêté prescrivant que le hangar serait construit à 5 mètres en retrait du mur de clôture sur la rue Littré, en raison de ce que cette partie de sa propriété était frappée d'alignement, nous lui avons fait signer l'engagement de démolir, sur simple injonction de la Ville, la partie du hangar construite sans autorisation, et à ne réclamer aucune indemnité en cas d'expropriation.

Pour constater la précarité de cette situation, M<sup>me</sup> Veuve Duthilleul s'engage à payer un droit annuel de 1 franc.

Les frais de l'engagement sont à la charge de la pétitionnaire.

Nous vous prions de ratifier cette convention.

Adopté.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 Décembre 1922, vous avez, moyennant une redevance annuelle de 300 francs, autorisé M. Vanaldeweerd à installer un appareil distributeur d'essence, en bordure du trottoir de son immeuble, sis rue des Postes, 74.

M. Vanaldeweerd, se trouvant concurrencé par trois autres pompes, posées dans le voisinage, ne donne pas suite à sa demande.

Nous vous proposons d'admettre en non valeur, pour l'exercice 1923, la redevance de 300 francs et de rayer cette imposition sur la liste des redevances, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923.

Dans votre séance du 18 Août 1919, vous autorisiez M. Emile Vandamme à installer, moyennant une redevance annuelle de 100 francs, deux monte-charges en bordure de la voie publique : l'un rue du Gros-Gérard, 23, l'autre Façade de l'Esplanade, à l'aboutissant de la Brasserie.

Par délibération du 13 Mars 1922, vous ramenez le montant de la redevance à payer par M. Vandamme à 50 francs pour l'exercice 1922, pour la raison que, seul, le monte-charges de la rue du Gros-Gérard avait été installé. M. Vandamme ne donnant pas suite à son projet d'installer un deuxième monte-charges, nous vous proposons de fixer définitivement à 50 francs la redevance à payer à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923.

Dans votre séance du 30 Décembre 1920, vous autorisiez M. Delgrange à installer, moyennant une redevance annuelle d'un franc, un baraquement sur l'emplacement du N° 49, rue de Béthune.

M. Delgrange ayant cédé son installation à M. Baudoux, vous autorisiez ce dernier et mainteniez la redevance d'un franc dans votre séance du 12 Mai 1921.

Ces redevances faisant double emploi, nous vous proposons d'admettre en non-valeur le titre de perception d'un franc à payer par M. Delgrange pour l'exercice 1923 et de le rayer définitivement du rôle des redevances.

*Adopté.*

2736

*Emprises.  
Suppression.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2737

Musée de  
céramique.  
Acquisition.

Le conservateur des Musées, d'accord avec la Commission des Musées, s'est rendu acquéreur, à la vente publique d'une célèbre collection lilloise de céramique, de deux pièces de choix ayant un intérêt exceptionnel pour notre ville :

1° Un pot de faïence de Lille, décoré d'ornements en camaïeu bleu, portant sur sa panse cette légende : « Sœur Amélie Mairesse, béguine, le 2 de Julette (sic) 1748 ». Pièce fort belle au point de vue artistique.

2° Un grand pot, dit à la dentellière, portant le nom de son fabricant : Nicolas-Alexis Dorez, faïencier lillois travaillant en 1748, successeur de son père Barthélémy Dorez, qui a donné son nom à une de nos places publiques.

Cet objet n'est pas seulement intéressant pour l'histoire de l'une de nos anciennes industries d'art ; par le sujet qu'il représente il est pour nous doublement précieux. On voit, en effet, comme sujet le décorant, la dentelière lilloise travaillant à son carreau, près de son enfant, sujet qui a inspiré notre berceuse si populaire du « Petit Quinquin ».

Le coût de ces deux objets, frais compris, a été de 5.514 francs 25.

Nous vous prions de ratifier cette acquisition dont le montant sera prélevé sur le crédit « Dommages de guerre. Remise en état des collections des Musées du Palais des Beaux-Arts. Musée de Céramique ».

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. et M<sup>me</sup> A. Demont-Breton, artistes-peintres à Wissant, ont fait don au Musée de Peinture des œuvres suivantes :

1<sup>o</sup> Etude d'ensemble de Jules Breton pour son tableau « La Plantation d'un Calvaire » figurant au Musée de Peinture de Lille sous le N° 113 du catalogue (édition de 1893), peinture sur toile, h. 0,415, l. 0,775.

2<sup>o</sup> Etude de tête de femme, par Jules Breton, pour le même tableau, h. 0,275, l. 0,22.

3<sup>o</sup> Etude de tête d'homme, par Jules Breton, pour le même tableau, h. 0,28, l. 0,23.

4<sup>o</sup> Femme portant un enfant, étude par Jules Breton, pour le même tableau, h. 0,29, l. 0,18.

5<sup>o</sup> Jeune fille en costume de procession portant une bannière, étude de Jules Breton, pour le même tableau, h. 0,375, l. 0,235.

6<sup>o</sup> « Les Tourmentés », par M<sup>me</sup> Virginie Demont-Breton, h. 1,34, l. 2,05.

7<sup>o</sup> « L'approche du Gros Temps », par Adrien Demont, h. 0,90, l. 1,61.

8<sup>o</sup> « Le Soleil qui s'endort », par Adrien Demont-Brlton, h. 0,90, l. 1,32.

Ces œuvres sont données au Musée de Peinture de Lille sous les conditions suivantes : elles devront figurer dans les galeries du Musée de Peinture du Palais des Beaux-Arts de cette ville ; en aucun cas elles ne pourront être aliénées, ni sortir des collections du Palais des Beaux-Arts, hormis le cas où elles seraient appelées à figurer temporairement dans des expositions soit en France, soit à l'étranger, destinées à représenter les productions de l'Art français et offrant toutes les garanties désirables. Chacun des tableaux devra porter cette mention :

2738

*Musée de Peinture.*

*Don Demont-Breton.*

Don

de M. et M<sup>me</sup> Adrien DEMONT-BRETON — 1923

La Commission des Musées ayant estimé que ces œuvres étaient de nature à enrichir considérablement les galeries de notre Musée de Peinture, nous vous proposons d'accepter ce don et d'adresser nos remerciements les plus chaleureux aux généreux bienfaiteurs.

*Adopté*

## Rapport de M. le Maire

2739

MESSIEURS,

*Ecole primaires.**Fourniture de livres de prix.**Adjudication,*

Il y aurait lieu de procéder prochainement à une adjudication en vue de l'acquisition des livres destinés à être distribués en prix aux élèves des écoles municipales qui obtiendront le certificat d'études primaires cette année.

D'accord avec votre 4<sup>me</sup> Commission, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges préparé à cet effet.

La dépense sera prélevée sur l'article 163 (Distributions de prix).

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

2740

MESSIEURS,

*Ecole primaires.**Fourniture de mobilier.**Réception définitive*

Le 6 décembre 1921, il était procédé à l'adjudication de la fourniture du mobilier nécessaire aux Ecoles et aux Cantines.

Les tables d'élèves étant fournies, une Commission s'est transportée, le 10 Mars, dans les magasins de la Ville pour procéder à leur réception.

Nous soumettons à votre approbation :

- 1<sup>o</sup> Le procès-verbal de cette réception ;
- 2<sup>o</sup> Le décompte des fournitures.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2741

L'Ecole Supérieure de Commerce, créée en 1919, a été installée provisoirement dans des locaux dépendant de l'Ecole Jean Macé et qui étaient utilisés par une annexe de l'Ecole Pasteur, rue Solférino.

Du fait de cette occupation, qui ne devait être que tout à fait temporaire, on a dû installer 2 classes à l'école maternelle du Parvis Saint-Michel.

Cette situation devient intenable par suite de l'augmentation d'effectif de l'école maternelle et il faut absolument rendre à cette dernière les salles dont elle a besoin. La question se pose donc de la façon suivante : Si on laisse l'Ecole de Commerce dans ses locaux actuels, il faudra ou bien maintenir les classes de l'Ecole Pasteur à l'école maternelle et par suite empêcher tout développement de celle-ci, ou bien rendre à l'école maternelle des locaux qui lui appartiennent et licencier une ou deux classes de l'Ecole Pasteur. Ni l'une ni l'autre de ces solutions ne peuvent être envisagées. Il est donc de toute nécessité de rentrer en possession des salles occupées rue Brûle-Maison par l'Ecole Supérieure de Commerce. Nous vous proposons donc de protester contre le maintien de cette situation préjudiciable à la bonne marche des services scolaires et de réclamer énergiquement l'évacuation des locaux en question pour fin Juillet 1923, dernier délai.

*Ecole Jean Macé.  
Evacuation des  
salles occupées  
par l'école  
supérieure  
de Commerce.*

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

2742

MESSIEURS,

*Ecole pratique  
de jeunes filles.  
Bourse.  
Valentine Labbé.*

M. Labbé, Directeur de l'Enseignement technique, a fait don à l'Ecole pratique de jeunes filles de Lille d'un capital de 8.000 francs dont les arrérages serviront à créer une bourse dite « Bourse Valentine Labbé ».

Cette bourse serait indivisible et attribuée sous certaines conditions à déterminer par le Conseil de perfectionnement de l'Ecole.

Nous vous proposons d'accepter ce don et d'adresser à M. Labbé nos plus vifs remerciements pour ce geste généreux.

Nous vous proposons également d'admettre en recette la somme de 8.214 fr. 40 représentant le capital de la donation et les intérêts échus, et de décider que cette somme sera employée en rentes 3 % sur l'Etat et que le titre portera la mention que « les arrérages sont destinés à la fondation d'une bourse annuelle dite « Bourse Valentine Labbé », attribuée à une élève de l'Ecole pratique de jeunes filles de Lille. »

Nous vous prions, en outre, d'approuver le projet de règlement ci-après, adopté par le Conseil de perfectionnement de l'Ecole pratique de jeunes filles.

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est institué, à l'Ecole pratique de jeunes filles de Lille, une bourse dite « Bourse Valentine Labbé », obtenue à l'aide d'un capital de 8.000 francs provenant d'un don fait à l'Ecole par M. Labbé, Directeur de l'Enseignement technique et de M<sup>me</sup> Labbé.

*Article 2.* — Cette bourse, dont le montant sera indivisible, est attribuée par le Conseil de perfectionnement, sur la proposition de la Directrice, à une élève ayant accompli à l'Ecole une première année d'études.

*Article 3.* — La titulaire devra appartenir à une famille dont la situation soit digne d'intérêt et donner toute satisfaction tant au point de vue du travail qu'à celui de la tenue et de la conduite.

*Article 4.* — En principe, cette bourse aura pour but de permettre à la bénéficiaire de faire ses 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> années d'études. Cependant, si cela était

jugé nécessaire, la bourse pourrait être prolongée pendant la 4<sup>me</sup> année par le Conseil de perfectionnement, sur la proposition de la Directrice.

*Article 5. — En fin d'année scolaire, les notes de la boursière seront soumises au Conseil de perfectionnement qui jugera s'il y a lieu de maintenir ou de supprimer le bénéfice de la bourse.*

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 8.214 fr. 40 et vote en dépense un crédit de pareille somme à inscrire au budget supplémentaire de 1923 et destiné à être employé en rentes sur l'Etat.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2743

Par délibération en date du 27 Janvier 1923, la Commission administrative des Hospices sollicite l'autorisation d'ester contre M. Villez Rodrigue pour avoir paiement du loyer du rez-de-chaussée de la maison, rue Jacquemars-Giélee, 101, qu'il occupait en 1922.

Hospices.  
Autorisation  
d'ester  
contre Villez.  
Avis.

Nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Avis favorable.

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2744

Par délibération en date du 2 Décembre 1922, la Commission administrative des Hospices sollicite l'autorisation d'aliéner, en totalité ou par lots, une parcelle de terrain d'environ quatorze mille mètres carrés (14.000 mètres

Hospices.  
Vente  
Rue des Gantois,  
à La Madeleine.

carrés, sise à La Madeleine, reprise au cadastre de ladite Ville sous les numéros 1767 P., 1768 P., 1781, 1782 P., 1792, 1793, 1797 P., 1798 P.

La Commission du Nouveau Plan, dans sa séance du 9 février 1923, a émis un avis favorable à cette aliénation, sous réserve que les hospices ne vendraient que la partie de cette parcelle comprise entre les rues Lamartine et de l'Espérance prolongée et portant au cadastre les numéros 1768 P., 1781-1782 P. L'autre partie, intéressée par notre plan d'extension de Lille, devrait être actuellement réservée.

Nous vous proposons, en conséquence, d'émettre également un avis favorable en formulant les mêmes réserves que la Commission du Plan.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2745

—  
Hospices.

Ventes.

Immeuble rue de  
Jemmapes, 16-18.

Arbres à Eccloo,  
(Belgique).

Par délibérations en date des 20 et 27 Janvier 1923, la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation :

1<sup>o</sup> D'aliéner le domaine direct de l'immeuble sis 16 et 18, rue de Jemmapes, à Lille ;

2<sup>o</sup> De vendre des arbres situés sur une propriété de l'Administration et se trouvant à Eccloo (Belgique).

La Commission du Nouveau Plan n'ayant fait aucune objection à ces demandes, nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux aliénations projetées.

*Avis favorable.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2746

Nous vous soumettons le budget primitif des Hospices de Lille pour l'année 1923.

*Hospices de Lille.  
Budget primitif  
de 1923.*

D'accord avec vos 3<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> Commissions, nous vous prions de donner un avis favorable à l'établissement de ce budget qui ne comporte que peu de modifications par rapport à celui de l'exercice 1922.

*Avis favorable.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2747

Prévoyant une pénurie possible d'eau potable pendant l'été 1923, nous avons demandé à la Société des Eaux du Nord si elle était disposée à renouveler la convention passée pour l'année 1922 concernant la fourniture d'un appoint d'eau en période de sécheresse.

*Distribution d'eau.  
Fourniture  
par Société  
des eaux du Nord.  
Convention.*

La Société des Eaux du Nord nous a répondu en nous soumettant deux formules de contrat résumées ci-dessous :

1<sup>o</sup> *Période Mai-Décembre 1923.*

La Société des Eaux du Nord assure la fourniture d'eau jusqu'à concurrence de 300.000 mètres cubes, maximum journalier 2.000 mètres cubes, minimum 60.000 mètres cubes, le mètre cube 0 fr. 50, frais de raccordements et location de compteurs à charge de la Ville.

2<sup>e</sup> Période Mai-Décembre 1923.

La Société des Eaux du Nord livrera suivant ses disponibilités sans garantie de quantité, le mètre cube 0 fr. 50, frais de raccordements, location de compteurs à charge de la Ville.

La première solution, par ses garanties, nous paraît la meilleure, elle entraîne une dépense minimum de 30.000 francs, mais en tablant sur un rendement d'exploitation de 60 %, nous récupérerons :

$$60.000 \times 0.6 \times 0 \text{ fr. } 70 = 25.200 \text{ francs, environ.}$$

L'appoint que nous prendrions obligatoirement jusqu'à concurrence de 60.000 mètres cubes étant amené par le raccordement du Buisson améliorerait, même si la pénurie n'était pas très grande, la distribution du quartier Saint-Maurice-Fives.

Nous vous prions, en conséquence, de nous autoriser à souscrire le contrat préparé à cet effet en prenant comme base la première proposition énoncée plus haut.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2748

—  
*Distribution d'eau.*  
*Forage Cotonnière*  
*Convention pour l'exploitation.*

Nous soumettons à votre approbation une convention à passer avec M. Albert Morel, pour l'entretien et éventuellement l'exploitation de l'installation de pompage de secours établie à la Cotonnière de Fives pour parer aux disettes d'eau potable.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2749

La machine à vapeur actionnant les pompes de l'usine de l'Arbonnoise a besoin de nombreuses et importantes réparations ; fonctionnant depuis 1902, beaucoup d'organes ont atteint un degré d'usure qui influe défavorablement sur le rendement de la machine ou risque de provoquer un arrêt par leur rupture.

En 1921, un devis de remise en état établi par la maison Wauquier et C°, constructeurs de la dite machine, s'élevait à 47.130 fr. (21.545 fr. pour le côté H.P., 25.585 fr. pour le côté B.P.).

Cette dépense est très élevée en regard de la valeur de la machine et nous pensons qu'étant donné le projet d'installation d'une station de pompage au Palais des Beaux-Arts alimentant la canalisation d'eau industrielle, la machine de la rue Saint-Bernard n'aura plus à fonctionner que comme machine de secours ; dans ces conditions, les réparations pourraient se borner aux plus urgentes, c'est-à-dire au remplacement des coussinets des têtes de bielle H.P. et B.P., et au coussinet du pied de la bielle B.P., qui sont les plus atteints par l'usure et rendent particulièrement précaire la sécurité de fonctionnement de la machine.

Ces réparations entraîneraient une dépense de 5.045 francs.

D'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, nous soumettons à votre approbation le marché de gré à gré à passer avec la maison Wauquier. La dépense serait imputée sur l'article 65 du Budget ordinaire (Eaux — Entretien des machines).

*Adopté.*

*Distribution d'eau.*

*Réparations  
à la machine  
élèvatoire des eaux  
de l'Arbonnoise.*

*Marché.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2750

*Distribution d'eau.  
Réapprovision-  
nement  
du magasin.*

Le magasin du Service des Eaux est dépourvu d'un assez grand nombre de pièces qu'il est indispensable d'avoir toujours disponibles pour parer à toute éventualité.

Ces pièces comprennent des tuyaux, des raccords, des robinets-vannes et différents accessoires et appareils.

Nous avons classé ces articles en deux catégories :

1° Tuyaux, raccords, robinets-vannes, pavés-repères, cadres de bouche à clé qui sont de fabrication courante ;

2° Pièces spéciales à la Ville de Lille, colliers de prise, pièces de bornes-fontaines qui exigent l'établissement de modèles.

Pour l'achat des pièces de la 1<sup>re</sup> catégorie dont le montant serait de 75.000 francs environ, nous soumettons à votre approbation, et d'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, un projet de cahier des charges pour une adjudication.

Pour les pièces de deuxième catégorie exigeant l'établissement de modèles spéciaux, nous avons l'intention de faire appel à des industriels de la région pour traiter de gré à gré. Le montant du marché serait d'environ 5.000 francs.

Ces dépenses seraient imputées sur les dommages de guerre du Service des Eaux.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2751

Le cimetière de l'Est a besoin de sable graveleux de Seine.

MM. Danel Frères et Delattre, què nous avons consultés, nous ont, par lettre ci-jointe du 20 mars 1923, offert du sable graveleux de Seine 0/18 à 20 fr. 10 la tonne, déchargée et mise en tas dans le magasin de la Ville.

MM. Danel Frères et Delattre ont fourni les mêmes matériaux pour les cours des Ecoles. Un marché de gré à gré a été passé le 5 Décembre 1922 avec eux pour la fourniture de 840 tonnes de sable 0/18 à raison de 20 fr. 20 la tonne. Le prix fait pour la livraison du sable nécessaire au Cimetière de l'Est est sensiblement le même et la fourniture réduite d'un bateau de ce sable, soit 280 tonnes, ne nous paraît pas nécessiter l'obligation de recourir à une adjudication, laquelle ne donnerait certainement pas de meilleurs résultats.

Nous vous proposons, en conséquence, d'approuver le marché de gré à gré pour la fourniture mentionnée ci-dessus.

La dépense résultant de cette acquisition, soit, approximativement, 5.630 fr., serait imputée à l'article 24 du Budget ordinaire de 1923 : « Cimetières ».

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2752

M. Siau Joseph, demeurant à Roubaix, rue du Chemin de fer, 57, a fait une chute en marchant sur une plaque d'égoût qui a basculé.

Cette chute a occasionné une plaie à la jambe, de 2 centimètres de long sur 1 centimètre de large, et a nécessité 8 jours de repos.

*Voie publique,  
Accident.*

*Règlement  
d'indemnité.*

De ce fait, M. Siau réclame à la Ville une indemnité de 500 francs, y compris les frais médicaux et pharmaceutiques s'élevant à 72 francs 50..

Cette indemnité nous a paru exagérée et l'Administration municipale proposa, à titre de transaction, une somme de 222 francs 50 (150 francs d'indemnité et 72 francs 50 de frais médicaux).

Cette somme est acceptée par M. Siau.

Nous vous prions de nous autoriser à terminer cette affaire dans les conditions ci-dessus et de décider que la somme de 222 francs 50 sera prélevée sur l'article 84 du Budget ordinaire de 1923.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

2753

MESSIEURS,

*Cimetière du Sud.**Légs Libert.**Refus.*

Par son testament holographie en date à Lille du 8 Septembre 1915, déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Desrousseaux, notaire à Lille, M. Libert Edouard-Alfred, facteur des postes en retraite, décédé en notre ville le 27 Mai 1917, a fait à la Ville un legs de 500 francs, à charge par elle d'entretenir sa tombe à perpétuité.

Le Conseil municipal, estimant, à cette époque, que les revenus de cette somme seraient suffisants pour couvrir les frais de cet entretien, a décidé, dans sa séance du 17 Août 1917, d'accepter ce legs.

Par arrêté en date du 3 Octobre 1919, M. le Préfet du Nord a déclaré cette délibération exécutoire.

Or, la succession dudit M. Libert n'a pas été liquidée jusqu'à ce jour et la Ville n'a pas encore pris possession de ce legs.

Par lettre du 1<sup>er</sup> Février dernier, M. le Receveur municipal estime qu'actuellement, les revenus du legs dont il s'agit ne sont plus suffisants pour l'entretien de la tombe de M. Libert et propose de demander au Conseil municipal de revenir sur sa décision et de refuser cette somme.

D'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, nous vous proposons d'annuler la délibération du 17 Août 1917 et de refuser le legs en question.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le 25 Septembre dernier, un ouvrier du Service municipal du Pavage, M. Willems Maurice, a eu le pied écrasé par la roue d'un camion de la Maison Pollet, 5, rue de Bruxelles, alors qu'il était occupé à la réfection de la chaussée, rue de l'Hôpital militaire.

Il résulte d'une enquête de la police que la responsabilité de M. Pollet est engagée.

Les frais résultant de cet accident sont les suivants :

Frais médicaux et pharmaceutiques.....	10 "
Salaires de l'ouvrier Willems : 21 jours à 18 fr. 25....	383 25
Total.....	393 25

M. Pollet, invité à régler cette somme, a fait valoir qu'il n'avait été mis au courant de cet accident que très tardivement, ce qui ne lui a pas permis de faire, en temps utile, la déclaration nécessaire à la Compagnie d'assurances qui le garantit. Néanmoins, il offre, à titre de transaction, la somme de 200 francs.

Cette proposition étant acceptable, nous vous prions de nous autoriser à terminer l'affaire dans ces conditions et d'admettre, en conséquence, en recettes, la somme de 200 francs.

*Adopté.*

ANCI

</

## Rapport de M. le Maire

2755

MESSIEURS,

*Services municipaux.*  
*Indemnités et secours.*

Conformément aux précédents, nous vous prions d'accorder aux membres de l'enseignement ci-après, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités de départ qu'il est d'usage de leur allouer :

1 <sup>o</sup> M <sup>me</sup> Houssoy, Institutrice adjointe, Ecole Maintenon, 32 ans de service à Lille.....	800 "
2 <sup>o</sup> M. Basin, Instituteur adjoint, Ecole Lavoisier, 27 ans de service à Lille.....	675 "

Ces sommes seront prélevées sur l'article 171 du Budget ordinaire de 1923.

D'autre part, nous vous prions d'accorder un secours exceptionnel de 300 francs à M<sup>me</sup> Adrienne Darcq, ancien professeur au Conservatoire de notre ville, emploi qu'elle a dû abandonner, pour raison de santé, après avoir versé 8 années à la Caisse des retraites. Ce secours lui permettrait de se faire soigner au Sanatorium de Lompnes près d'Hauteville (Ain).

Cette somme serait prélevée sur l'art. 12 du Budget ordinaire.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

2756

MESSIEURS,

*Baux.*  
*Location.*  
*Logement Ecole Racine.*

M. Benoist, Commissaire de Police du VI<sup>e</sup> arrondissement, demande l'autorisation d'occuper provisoirement une chambre dépendant de l'habitation de M<sup>me</sup> la Directrice de l'Ecole Racine. Cette dernière d'ailleurs ne voit aucun inconvenient à ce que cette autorisation soit accordée, M. Benoist, récemment nommé, se trouvant sans logement.

M. l'Inspecteur départemental et M. l'Inspecteur primaire ayant donné leur adhésion, nous avons décidé d'accueillir favorablement la demande de M. Benoist à la condition expresse que l'occupation serait essentiellement temporaire et que la chambre serait rendue libre de toute occupation dans le délai de huit jours sur simple avis de M. l'Inspecteur primaire de Lilll. M<sup>me</sup> la Directrice de l'Ecole doit en effet prendre prochainement sa retraite.

M. Benoist paiera en outre un loyer mensuel de 25 francs à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1923.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien ratifier cette décision, la location devant être faite verbalement.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par lettre du 28 Novembre dernier, M. le Chanoine Bègue, nommé curé de l'Eglise Saint-Michel, nous informait qu'il occupait le presbytère sis Parvis Saint-Michel, N° 3, aux lieu et place de M. Maes, et demandait que le bail de ce presbytère fût porté à son nom pour la durée restant à courir.

M. Maes occupait cet immeuble en vertu d'un bail en date du 4 Mars 1908. La location avait été consentie pour une durée de 18 années à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1908, devant expirer le 31 Décembre 1925, et moyennant un loyer annuel de 1.200 francs, outre les contributions, le paiement de la prime d'assurance, de l'abonnement aux eaux potables et de la vidange de la fosse d'aisances.

M. le Receveur municipal a besoin d'un acte constatant cette nouvelle occupation pour régulariser ses recettes de loyer.

2757

*Baux.*

*Location.*

*Presbytère St-Michel.*

Nous avons décidé d'accorder à M. Bègue la location dudit immeuble, du 1<sup>er</sup> Mars 1923 jusqu'au 31 Décembre 1925, moyennant un loyer annuel de 2.500 francs, outre les charges imposées à M. Maes.

Nous vous proposons, Messieurs, de ratifier cette décision et de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2758

---

*Baux.*  
*Locations.*  
*Poste de pompiers,*  
*rue de Bavai.*

Les ex-sapeurs pompiers Herwegh, Duhamel et Fondeur, précédemment casernés au Poste de la Housse, occupent avec leur famille un local au Poste de Bavai.

M. le Commandant Crombez estime que ces personnes doivent payer un loyer en rapport avec le logement occupé par elles.

Le Service des Travaux, appelé à donner son avis sur cette question, a jugé que l'attribution des logements dont s'agit pourrait se faire de la façon suivante :

1<sup>o</sup> Un appartement de deux pièces d'une surface de 18 mètres carrés 50, à M. Duhamel, moyennant un loyer mensuel de 40 francs ;

2<sup>o</sup> Un appartement de deux pièces d'une surface de 26 mètres carrés 15, à M. Herwegh, moyennant un loyer mensuel de 50 francs ;

3<sup>o</sup> Un appartement de deux pièces d'une surface de 30 mètres carrés 50, à M. Fondeur, moyennant un loyer mensuel de 55 francs.

Les occupants paieraient en outre un supplément de 2 francs par mois pour la consommation des eaux et la vidange de la fosse d'aisances.

Cette location aurait lieu verbalement et commencerait à courir du 1<sup>er</sup> février 1923.

Nous estimons que ces conditions équitables peuvent être imposées à ces locataires.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, de ratifier ces décisions.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2759

La Ville avait accordé à la Société coopérative « L'Idéale Chaussure » le bail de l'immeuble sis à Lille, rue d'Isly, 78, pour 3, 6 ou 9 années, du 1<sup>er</sup> Décembre 1921, moyennant un loyer annuel de 2.400 francs, plus charges.

La Société devait supporter tous travaux d'aménagement, de réfection ou de réparation nécessaires à l'immeuble.

« L'Idéale Chaussure » a été déclarée en faillite par jugement rendu par le Tribunal de Commerce le 1<sup>er</sup> Décembre 1922. Le bail a pris fin et le bien loué est libre de toute occupation, depuis le 28 février dernier.

Nous avons reçu une lettre en date du 3 février 1923, par laquelle M. Dugauquier, négociant, demeurant à Lille, rue Deschodt, 13, sollicitait la location de l'immeuble pour y installer ses ateliers de mécanique. Il nous informait, pour motiver sa demande, que la propriété occupée par lui était vendue à une Société qui désirait en disposer immédiatement.

M. Dugauquier ne pouvait faire valoir aucun droit de prorogation et devait déménager dans un délai de 3 mois, en licenciant son personnel ouvrier.

Le bail pourrait être accordé pour 3, 6 ou 9 années, aux mêmes conditions que celles imposées à « l'Idéale Chaussure », le loyer étant net et M. Dugauquier devant prendre à sa charge les contributions ou impôts, tous travaux d'aménagement, de réfections ou de réparations, la prime d'assurance, l'abonnement aux eaux et la vidange de la fosse d'aisances.

Baux.  
Location.  
Immeuble rue  
d'Isly, 78.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, d'accorder satisfaction à la demande de M. Dugauquier et de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

*Adopté.*

---

## Rapport de M, le Maire

MESSIEURS,

2760

*Baux*  
*Location,*  
*Terrain rue*  
*du Chevalier-*  
*Français.*  
*Œuvre des*  
*jardins ouvriers.*  
*Résiliation.*

La Ville a acquis de la « Société Civile Decoster-Droulers » un terrain sis à Lille, rue du Chevalier-Français, dont une parcelle d'une surface de 3.623 mètres carrés était louée à « l'Œuvre lilloise des Jardins ouvriers ».

Cette location a été résiliée le 31 Décembre 1922.

Conformément aux dispositions du contrat passé avec la Société « Decoster-Droulers » qui prévoit le versement d'une indemnité de 0 fr. 10 par mètre carré, en cas de résiliation de la location, M<sup>e</sup> Ducrocq, Président de l'Œuvre lilloise des Jardins ouvriers, demande par lettre du 13 Décembre dernier le paiement de la somme de 362 francs 30.

Observation est faite que le bail est expiré depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1921, mais qu'il a continué par tacite reconduction sous les conditions antérieures.

Cette indemnité étant due, nous vous proposons, d'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, de faire droit à la demande de M<sup>e</sup> Durocq et de voter la dépense de 362 fr. 30, qui sera imputée sur le crédit de 231.000 francs voté dans votre séance du 19 Août 1921.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Victor Lempereur, demeurant à Lille, rue Roland, 53, a demandé à la Ville de lui consentir la vente d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue Bouguereau, d'une surface de 200 mètres carrés 60.

Dans votre séance du 18 Décembre dernier, vous avez accueilli favorablement cette demande et décidé de mettre ledit terrain en adjudication sur la base de 22 francs le mètre carré.

Après enquête administrative, M. le Préfet du Nord a autorisé la Ville, par arrêté en date du 10 Février 1923, a aliéner dans les conditions prévues dans la délibération sus-énoncée.

M. le Président de la Chambre des Notaires avait été prié, par lettre du 17 Février suivant, de désigner un de ses collègues pour procéder à cette vente et dresser le procès-verbal d'adjudication.

Au moment de la réalisation de cette opération immobilière, M. Lempereur nous a adressé une lettre datée du 28 Février 1923 contenant désistement de sa demande et engagement par lui de payer les frais qui pourraient être dus.

Nous vous proposons, Messieurs, d'accepter ce désistement, la Ville pouvant trouver facilement par la suite acquéreur du terrain dont s'agit.

Il est bien entendu que si le notaire réclamait des frais, ceux-ci seraient à la charge de M. Lempereur.

Nous vous proposons, en conséquence, d'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, d'annuler purement et simplement votre délibération sus-rappelée du 18 Décembre 1922.

*Adopté.*

2761

*Vente.*

*Rue Bouguereau.*

*Désistement.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2762

*Faculté de droit  
et des Lettres.  
Travaux.*

Les Facultés de Droit et des Lettres ont fortement souffert pendant la guerre, non seulement de l'occupation de leurs locaux par la poste bavaroise, mais aussi de l'explosion du 11 Janvier 1916 et de la chute de trois bombes d'avion. Des travaux de sauvegarde importants ont été effectués, mais une révision générale des couvertures et des boiseries extérieures s'impose. D'autre part, les peintures extérieures doivent également, comme pour la généralité des bâtiments communaux, être entreprises au plus tôt.

M. Delannoy, architecte, a dressé le projet des travaux à exécuter.

Les dépenses imputables tant aux dommages de guerre qu'à l'entretien se décomposent comme suit :

1 <sup>o</sup> Charpente, menuiserie, quincaillerie.....	34.809 92
2 <sup>o</sup> Couvertures en zinc.....	38.202 90
3 <sup>o</sup> Couvertures en ardoises.....	38.212 68
4 <sup>o</sup> Peinture et vitrerie.....	13.412 38
	_____
	124.637 88
Imprévus.....	12.362 12
	_____
Total.....	137.000 "
Honoraires de l'Architecte.....	6.850 "
	_____
Ensemble.....	143.850 "

D'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, nous vous demandons de décider :

- 1<sup>o</sup> Que la dépense sera supportée jusqu'à concurrence de 70.000 francs sur le crédit des dommages de guerre et pour 73.850 francs sur le crédit d'entretien des propriétés communales.
- 2<sup>o</sup> Que les travaux seront mis en adjudication aux conditions du cahier des charges que nous vous prions d'approuver.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2763

Dans votre séance du 12 Mai 1921, vous avez approuvé le projet de restauration des bâtiments de l'Université, Place Philippe-Lebon, N° 13, comprenant la Faculté des Sciences et une partie de la Faculté de Médecine.

Faculté des  
Sciences et  
de Médecine.  
*Travaux.*

Ces travaux comportaient surtout la réfection des toitures.

Les boiseries extérieures, composées d'un nombre considérable de portes et châssis, sont dans un très mauvais état ainsi que leur quincaillerie. D'autre part, la peinture des dites boiseries s'impose si on veut les préserver de la ruine.

M. Delannoy, architecte, a dressée le projet des travaux à exécuter dont les dépenses se répartissent comme suit :

1 <sup>o</sup> Menuiserie .....	59.143 87
2 <sup>o</sup> Peinture et vitrerie.....	25.180 28
<hr/>	
Total.....	84.324 15
<hr/>	
Imprévus .....	8.175 85
<hr/>	
Ensemble.....	92.500 »
Honoraires de l'Architecte.....	4.625 »
<hr/>	
	97.125 »

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, de décider :

1<sup>o</sup> Que la dépense de 97.125 francs sera prélevée sur le crédit d'entretien des propriétés communales ;

2<sup>o</sup> Que les travaux seront mis en adjudication aux conditions du cahier des charges que nous soumettons à votre approbation.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2764

*Institut de  
physique,  
Travaux divers.*

Nous vous soumettons le projet dressé par M. Delannoy, architecte, en vue de la remise en état des boiseries extérieures de l'Institut de Physique et de la peinture desdites boiseries.

Les dépenses à prévoir se décomposent comme suit :

1 <sup>o</sup> Menuiserie .....	13.739 25
2 <sup>o</sup> Peinture et vitrerie.....	10.563 01
<hr/>	
	24.302 26
<hr/>	
Imprévus .....	2.697 74
<hr/>	
Ensemble.....	27.000 "
<hr/>	
Honoraires de l'architecte.....	1.350 "
<hr/>	
Total général.....	28.350 "

D'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, nous vous demandons de décider :

1<sup>o</sup> Que la dépense de 28.350 francs sera supportée jusqu'à concurrence de 5.000 francs sur le crédit des dommages de guerre et pour 23.350 francs par le crédit d'entretien des propriétés communales.

2<sup>o</sup> Que les travaux seront mis en adjudication, conformément aux prescriptions du cahier des charges que nous vous prions d'approuver.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les annexes des écoles Turgot et Renan, installées dans un baraquement, rue du Général de Wett, n'ont pas de préaux et les enfants ne peuvent s'ébattre dans les cours pendant les journées pluvieuses.

Nous avons dressé un projet qui consisterait à construire pour chaque annexe un préau couvert en carton bitumé.

La dépense totale serait d'environ 6.900 francs.

D'accord avec vos 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Commissions, nous vous demandons de vouloir bien autoriser l'exécution de ces travaux qui seraient confiés aux entrepreneurs de l'entretien. La dépense serait prélevée sur l'article 49 du Budget ordinaire « Entretien des propriétés communales ».

*Adopté.*

2765

—

Ecole.

Annexes Turgot  
et Renan.  
Construction  
de préaux

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2766

Dans votre séance du 29 Janvier 1922, vous avez approuvé le projet de restauration de l'Eglise de la Madeleine. Les travaux furent mis en adjudication le 13 Juin 1922, mais le 2<sup>me</sup> lot : Plafonds et enduits, évalué à 18.180 francs 54, ne fut pas adjugé, aucun soumissionnaire ne s'étant présenté.

Eglise de  
La Madeleine,  
Restauration.  
Adjudication.

Il s'agit d'un travail difficile en raison de la grande hauteur de la coupole, exigeant un matériel important pour la construction de l'échafaudage.

D'autre part, il avait été prévu dans le lot de charpente et menuiserie, le remplacement des chevrons en mauvais état de ladite coupole. Ces travaux ont été ajoutés au lot de plafonnage et pourront ainsi être exécutés avec l'unique échafaudage qui servira au plafonneur.

Nous avons dressé un nouveau cahier des charges en vue de la réadjudication du 2<sup>me</sup> lot non adjugé et, d'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, nous vous demandons de bien vouloir l'approuver.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2767

---

*Ecole.*

L'adjudication pour la fourniture des livres de bibliothèques aux écoles municipales pendant l'année 1923 doit être renouvelée.

*Livres de bibliothèques.*

D'accord avec votre 4<sup>me</sup> Commission, nous avons établi à cet effet un cahier des charges que nous soumettons à votre approbation.

*Fourniture*

*Adjudication.*

La dépense, 8.000 francs environ, sera prélevée sur l'article 162 du Budget ordinaire.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

2768

---

MESSIEURS,

*Hospices.*

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Martin,

*Main-levée d'hypothèques.*

notaire à Lille, le 8 juillet 1904, M. Théophile Keersbilck, négociant, demeurant à Lille, rue de Fontenoy, N<sup>o</sup>s 48 et 50, a acquis des Hospices civils de

*Terrain rue d'Artois.*

Lille une parcelle de terrain de 422 mètres carrés 52 décimètres carrés, sise

à Lille, rue d'Artois, reprise au cadastre section J., N° 1.223, moyennant un prix de 14.788 fr. 20.

Sur ce prix, l'acquéreur a payé comptant une somme de 1.486 fr. 20 et, en garantie, au surplus, une inscription de privilège a été prise au bureau des hypothèques de Lille lors de la transcription dudit procès-verbal le 20 Juillet 1904, volume 58, N° 12, laquelle inscription a été renouvelée le 15 Juin 1914, volume 275, N° 20.

D'autre part, pour interdire à l'acquéreur la faculté de conférer sur le terrain vendu et les constructions qui viendraient à y être érigées un privilège ou un droit quelconque pouvant venir en concurrence avec le privilège des Hospices jusqu'au paiement intégral du prix de vente, une inscription d'hypothèque conventionnelle avait été prise au même bureau, le 20 Juillet 1904, volume 60, N° 6, et renouvelée le 15 Juin 1914, volume 275, N° 21.

M. Théophile-Modeste Keersbilck et M<sup>me</sup> Cornélie-Mathilde Van Belle, son épouse, sont tous deux décédés : le mari, à Lille, le 27 décembre 1918, et l'épouse, à La Madeleine, le 9 octobre 1922, laissant pour seul et unique héritier M. Fernand-Jean-Joseph Keersbilck, leur fils, courtier, demeurant à Paris, quai de Passy, N° 22.

Ce dernier, ayant payé le solde du prix d'acquisition et tous intérêts échus, a, par l'intermédiaire de M<sup>e</sup> Martin, notaire, demandé que mainlevée soit donnée des hypothèques et que les inscriptions sus-rappelées soient radiées.

Un certificat de M. le Receveur des Hospices, en date du 12 Février 1923, constate la libération en principal et intérêt de M. Keersbilck.

Dans sa séance du 23 Février 1923, la Commission administrative des Hospices a décidé de donner satisfaction à la demande qui lui est présentée.

Nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération.

*Avis favorable.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2769

*Hospices.  
Main-levée  
d'hypothèques.  
Terrain avenue  
St-Maur.*

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Martin, notaire à Lille, le 12 novembre 1909, M. Emile Boone, industriel, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue Nationale, 117, époux de M<sup>me</sup> Adélaïde Dupont, a acquis des Hospices civils de Lille une parcelle de terrain sise à La Madeleine-lez-Lille, Avenue Saint-Maur, d'une surface de 1.357 mètres carrés 37 décimètres carrés, reprise au cadastre section B., N° 77, partie, moyennant un prix principal de 14.931 fr. 07. Sur ce prix, une somme de 1.494 fr. 07 a été payée comptant. A la garantie de la somme de 13.437 francs restant due, une inscription de privilège a été prise au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de Lille, le 8 Décembre 1909, volume 175, N° 239, laquelle inscription a été renouvelée le 19 Décembre 1919, volume 8, N° 62, pour sûreté du solde de 7465 fr. restant dû à cette époque. Le 8 Décembre 1909, une inscription d'hypothèque conventionnelle a été prise, volume 184, N° 10, et renouvelée le 19 Décembre 1919, volume 8, N° 67, pour interdire à l'acquéreur la faculté de conférer sur le terrain vendu et les constructions qui viendraient à y être érigées un privilège ou un droit quelconque pouvant venir en concurrence avec le privilège des Hospices, jusqu'au paiement intégral du prix de vente.

M. Boone s'est libéré en principal et intérêts de son prix d'acquisition et a demandé par l'intermédiaire de M<sup>e</sup> Martin, notaire, main-levée des hypothèques et la radiation des inscriptions.

Un certificat de M. le Receveur des Hospices constate la libération entière et définitive de M. Boone.

Dans sa séance du 13 Janvier 1923, la Commission Administrative des Hospices a décidé de donner satisfaction à la demande présentée.

Nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération.

*Avis favorable.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2770

Suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Martin, notaire à Lille, le 25 Avril 1913, M. Georges Dossus, mécanicien, demeurant à Lille, rue de Lyon, N° 26, a été déclaré adjudicataire d'une parcelle de terrain de 166 mètres carrés 43 décimètres carrés appartenant aux Hospices, sise à Lille, rue de Bapaume, et reprise au cadastre section J., N° 1.420, moyennant un prix principal de 6.324 fr. 34.

*Hospices.  
Main-levée  
d'hypothèques.  
Terrain rue  
de Bapaume.*

Sur ce prix, une somme de 636 fr. 34 a été payée comptant.

Pour garantir le paiement de la somme de 5.688 francs restant due, une inscription de privilège a été prise au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de Lille, le 6 Juin 1913, volume 253, N° 65.

Le même jour, une inscription d'hypothèque conventionnelle a été prise, volume 255, N° 50, pour interdire à l'acquéreur la faculté de conférer sur le terrain vendu et les constructions qui viendraient à y être érigées un privilège ou un droit quelconque pouvant venir en concurrence avec le privilège des Hospices jusqu'au paiement intégral du prix de vente.

M. Dossus s'est libéré en principal et intérêts de son prix d'acquisition et a demandé, par l'intermédiaire de M<sup>e</sup> Martin, notaire, main-levée des hypothèques et la radiation des inscriptions.

Un certificat de M. le Receveur des Hospices constate la libération entière et définitive de M. Dossus.

Dans sa séance du 10 Février dernier, la Commission Administrative des Hospices a décidé de donner satisfaction à la demande présentée.

Nous vous prions, Messieurs, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération.

**Avis favorable.**

## Rapport de M. le Maire

2771

MESSIEURS,

*Hospices.*  
*Vente de terrain  
à St-André.*

Dans sa séance du 13 Janvier 1923, la Commission Administrative des Hospices civils de Lille a sollicité l'autorisation d'aliéner, moyennant un prix principal minimum de 50 francs le mètre carré, une parcelle de terrain d'une surface de 107 mètres carrés environ, sise à Saint-André, rue Gambetta (Route déviée de Lille à Ypres), et reprise au cadastre Section unique, N° 529 partie.

Le prix de vente étant avantageux pour cet établissement charitable, nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération.

*Avis favorable.*

## Rapport de M. le Maire

2772

MESSIEURS,

*Services  
municipaux.*  
*Accident Gilbert.*  
*Règlement  
d'indemnité.*

Le 3 Décembre 1922, un employé du Service municipal des Eaux, M. Gilbert, a été blessé dans un accident d'automobile causé par le chauffeur de M. le Docteur Delecour, de Vermelles (Pas-de-Calais).

Ce dernier, en acceptant la responsabilité de cet accident, nous a fait connaître qu'il était assuré à la Compagnie « L'Abeille », dont le siège est à Paris (IX<sup>me</sup>), rue Taitbout, 57.

Le dommage causé à la Ville, représenté par les 26 journées de repos qui ont été imposées à notre agent, s'élève à 570 fr. 55.

La Compagnie d'assurances nous a fait savoir qu'elle tenait cette somme à notre disposition.

D'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, nous vous prions de nous autoriser à accepter ce mode de règlement et d'admettre en recette la somme de 570 fr. 55.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2773

Nous avons l'honneur de soumettre à votre ratification, d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, suivant les instructions antérieurement reçues de M. le Ministre, les frais faits par MM. les Membres du Conseil et de l'Administration et autres délégués municipaux.

Ils s'élèvent à la somme de 7.901 fr. 70 pour la période du 1<sup>er</sup> Septembre 1922 au 31 Mars 1923 et concernent les dépenses portées à l'état ci-après.

*Exercice 1922. Article 188 du Budget Ordinaire : 20.000 francs.*

Remboursement aux Membres du Conseil Municipal, de l'Administration ou autres délégués désignés par le Maire, des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs fonctions.

*Mandats spéciaux.*

*Ratification.*

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
8.184	Sept. 7	Coolen, conseiller municipal.	Frais d'un voyage effectué à Ostende le 3 septembre 1922 à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts de la grande guerre. . . . .	41 50
8.418	» 13	Planque, secrétaire général.	Dépenses effectuées à l'occasion d'une visite au sanatorium de Zuydecoote, le 7 septembre, par MM. Ragheboom et Verhaeghe adjoints et Bauche conseiller municipal . . . . .	100 00
9.160	» 26	d°	Frais et déplacement de MM. Deneubourg et Creton adjoints, envoyés en délégation aux compagnies minières, le 22 septembre . . . . .	60 00

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
9.189	Sept. 28	Deneubourg adjoint au maire.	Frais de déplacement à Bruxelles, les 23 et 24 septembre 1922, pour assister aux fêtes du Souvenir franco-belge . . . . .	36 45
9.325	Octob. 2	Moithy, adjoint au maire.	Frais d'un voyage à Bruxelles, les 24 et 25 septembre 1922, pour assister aux fêtes de la Ligue du Souvenir franco-belge . . . . .	76 40
9.335 à 9.357	d° 3	Divers conseillers municipaux	Frais de déplacement pendant le troisième trimestre 1922 . . . . .	1.864 00
9.461	d° 5	Verhaeghe, adjoint au maire.	Frais de déplacement pour assister au Congrès de la Natalité qui s'est tenu à Tours du 20 au 27 septembre 1922 . . . . .	615 00
9.743	d° 17	Le capitaine Viseur	Frais d'un voyage à Lyon, du 24 au 30 septembre 1922, par le capitaine Viseur et le sergent-mécanicien Hohl pour assister au montage et démontage des autos-pompes chez M. Mieusset . . . . .	1.009 20
10.487	Nov. 2	Gilquin, directeur des Finances.	Frais d'un voyage à St-Quentin, le 30 Octobre 1922, par MM. Delporte, receveur municipal et Gilquin, directeur des finances pour étude des taxes en remplacement des droits d'octroi . . . . .	136 50
10.652	d° 7	Cailliau, ingénieur aux travaux municipaux.	Frais de voyage à Cambrai et à Paris avec MM. le Maire et l'adjoint Guelton, en octobre et novembre 1922 pour renseignements et démarches concernant le programme de reconstruction de la ville. . . . .	385 45

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
10.695	Nov. 8	Le Dr Verhaeghe, adjoint au maire.	Frais d'un voyage effectué à Paris du 4 au 6 novembre 1922 inclus à l'occasion du neuvième congrès d'hygiène.	236 00
13.479 à 13.531	Janv. 3	Divers conseillers municipaux.	Frais de déplacement pendant le quatrième trimestre 1922 .	1.600 70
13.843	Déc. 29	Cailliau, ingénieur aux travaux municipaux.	Déplacement à Paris avec M. le Maire et M. le Préfet pour démarches au Ministères des Régions libérées, les 22 novembre et 23 décembre et à Cambrai, les 25 novembre et 21 décembre 1922, pour renseignements concernant la reconstitution des quartiers démolis et approbation de la convention à intervenir entre l'Etat et la ville. . . . .	321 60
14.496	Janv. 27	Soudcyez, directeur du cimetière du Sud.	Frais de déplacement à Douai pendant l'année 1922, occasionnés par les formalités de transfert à Lille des corps des militaires morts pour la France . . . . . (Ces frais sont accordés à M. Soudoyez, en supplément de ceux dont l'Etat assure le remboursement et ont été occasionnés par des démarches et enquêtes ordonnées par le Maire).	525 00
15.849	Mars 15	Planque, secrétaire général.	Frais de voyage et de séjour à Paris, du 12 au 15 Décembre 1922, de MM. Delory, maire, Guelton et Saint-Venant, adjoints, Cnudde, conseiller municipal et Planque, secrétaire-général à l'occasion du XIII <sup>e</sup> congrès national des maires de France.	893 50
			Total . . . . .	7.901 70

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

2774

MESSIEURS,

*Subsides à diverses  
Associations  
pour Congrès.  
Ratification.*

Nous avons mandaté sur le crédit « Subsides à diverses associations pour participation à des Congrès », article 189 du Budget ordinaire, certaines dépenses que nous soumettons à votre ratification, d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission.

Elles s'élèvent à la somme de 3.252 fr. 35 pour l'année 1922.

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAILS DES MANDATS	Sommes
1.037	Mars 14	Janssens P., Trésorier du Syndicat Général des marchands ambulants à Lille.	Subvention accordée pour participation au congrès d'Epinal qui aura lieu du 17 au 21 mai 1922. . . . .	161 25
1.069	» 30	Durand, Trésorier de l'Association Amicale du Personnel des Écoles Publiques d'enseignement technique à Lille.	Subvention pour l'envoi d'un délégué au congrès qui se tiendra à Paris du 19 au 22 avril 1922. . . . .	117 90
2.898	Avril 26	A. Féron, Trésorier de l'Association Amicale des Secrétaires et Secrétaires adjoints des Conseils de Prud'hommes de France et d'Algérie à Boulogne-sur-Mer.	Organisation du 5 <sup>me</sup> congrès. Montant de la subvention accordée par l'Administration Municipale . . . . .	25 00

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAILS DES MANDATS	Sommes
3.457	Mai 19	Legrand Henri, Trésorier de l'As- sociation Amica- le et Fraternelle du Personnel de la Police à Lille.	Subside accordé pour se rendre au Congrès qui se tiendra à Paris en Juin 1922 . . . . .	600 00
3.458	» 18	Leroy Albert, Tré- sorier du syndi- cat du Magasin Central de Lille.	Subside accordé pour se rendre au Congrès qui se tiendra à Paris en Juin 1922 . . . . .	118 00
3.514	» 20	Gackière Arthur, Trésorier du Syndicat natio- nal des P. T. T.	Subside accordé pour le Congrès qui s'est tenu à Paris en avril 1922. . . . .	118 00
3.877	» 30	Gradelle Victor, Trésorier du Syndicat des ouvriers civils de l'Artillerie de Lille.	Subside accordé pour parti- cipation au Congrès de Lille .	168 09
5.078	Juin 22	Dépret Louis, Tré- sorier du Syndi- cat des Employés du Commerce, de l'Industrie, de la Finance et des Administra- tions de l'Etat à Lille.	Subside accordé pour parti- cipation au Congrès qui se se tiendra à Paris en avril 1922 . . . . .	93 00
5.632	Juillet 6	Mme Tonnelle, Trésorière du Syndicat des sa- ges-femmes de Lille et de la Région du Nord.	Subvention pour participation au Congrès qui s'est tenu à Paris, les 6, 7, 8 et 9 Juin 1922.	118 00
13.129	Décembre 20	Ducouvent Gustave, Trésorier de la Chambre Syn- dicale de l'indus- trie textile de Lille et environs.	Subside accordé pour se rendre au Congrès de Mulhouse. .	622 20

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAILS DES MANDATS	Sommes
15.811	Mars 15	Bondues, Trésorier de la Bourse du Travail de Lille.	Subside accordé pour participation au Congrès d'Orléans qui a eu lieu du 27 septembre au 2 octobre 1922. . .	2.141 35
			Total . . . . .	1.111 00
				3.252 35

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2775

Allocations  
militaires.  
Avis.

Aux termes de l'article 12 de la loi du 7 Août 1913, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations formulées par les familles des jeunes gens ci-après désignés, appartenant aux classes 1921, 1922 et 1923.

Bernard Eugène ; Bourgeois André ; Buisine Eugène ; Coene Louis ; Coerette Albert ; Cracco Maurice ; Danel Camille ; Deguillage Robert ; Delrue Désiré ; Derache Constant ; Deweppe Joseph ; Donaghy Marcel ; Dorez Fortuné ; Dufossé Georges ; Dufour Marcel ; Fatou Désiré ; Gilmin Fernand ; Hantson Georges et Léonard ; Haudiquet Eugène ; Krebs Maurice ; Lardener Charles ; Lémigré Gilbert ; Lepère Jean ; Leprêtre Edouard ; Lestave Henri ; Lesvas Albert ; Merlier Charles ; Meyer André ; Moons Edouard ; Mulot René ; Onof Charles ; Pecqueur Julien ; Plouvier Léon ; Ployard Charles ; Poiteau Jules ; Renard Richard ; Reynaert Alfred ; Roch Henri ; Rohart

Robert ; Schroyers Arthur ; Thel Jean-Baptiste ; Tiétard Emile ; Tiétard Fernand ; Turotte Achille ; Vanden Hende René ; Vanderlinden Auguste ; Vanhaecke Désiré ; Van Waelscappel Marcel ; Vermandel Henri.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur ces demandes, les intéressés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille.

*Avis favorable.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2776

Les W.-C. de l'Ecole maternelle de la rue Guillaume-Tell s'appuient contre le mur de la propriété de M. Dorchies, sise rue Championnet, cité Dorchies.

*Ecole maternelle  
rue Guillaume-  
Tell.  
Règlement  
de mitoyenneté.*

Le compte de mitoyenneté établi s'élève à 3.526 fr. 08. La part incomptant

3.526 08

à la Ville est, par suite, de ————— = 1.763 fr. 04.

2

Nous vous demandons d'autoriser le remboursement à M. Dorchies de la somme de 1.763 fr. 04, qui serait prélevée sur l'article 137 du Budget supplémentaire 1922 de 57.250 francs.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

2777

MESSIEURS,

*Achat.*  
*Rue St-Genois, 36.*

M<sup>me</sup> Veuve Bellier, née Nelly Bellier, demeurant à Melun, boulevard Gambetta, 16 ; M. Henri-Stéphane-Joseph Lardier, cultivateur, et M<sup>me</sup> Clémence-Adolphine-Octavie Pronier, son épouse, demeurant à Ayette (Pas-de-Calais), et consorts, sont propriétaires d'une parcelle de terrain de 203 mètres carrés, reprise au cadastre Section B., N° 1.827, formant le sol d'un immeuble actuellement détruit ayant porté le N° 36 de la rue Saint-Genois.

Le terrain dont s'agit est nécessaire pour permettre un lotissement rationnel des parcelles sises à l'angle des rues Saint-Genois et du Vieux Marché-aux-Moutons, lors de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers sinistrés.

D'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, nous avons obtenu des propriétaires une promesse de vente moyennant un prix forfaitaire de 40.600 francs, soit à 200 francs le mètre carré, ce prix comprenant cession du sol, fondations et toutes autres causes quelconques. L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de la réalisation de cette vente, ledit prix produira, au profit des vendeurs, un intérêt de 6 fr. 66 % pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement de ce prix.

Toutefois, la Ville pourra prendre possession du terrain vendu avant la réalisation de la vente dans le cas où elle deviendrait propriétaire des terrains voisins.

L'acte sera réalisé par M<sup>e</sup> Piat, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Nous vous prions, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera imputée sur l'article « Reconstitution foncière, report provenant de l'exercice 1922 ».

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Albert Corman, brasseur, demeurant à Lille, 46, Façade de l'Esplanade, a sollicité l'autorisation de reconstruire son immeuble sis à Lille, rue du Molinel, 66, à l'angle de la rue d'Amiens, en observant l'alignement prévu au nouveau plan de voirie. Il doit, de ce fait, abandonner à la voie publique une parcelle de terrain d'une surface de 5 mètres carrés 78 décimètres carrés, d'après mesurage.

Nous avons pu obtenir de M. Corman une promesse de vente de cette parcelle, moyennant un prix de 520 fr. 20, calculé sur la base de 90 francs le mètre carré, ce prix comprenant : valeur du sol, fondations et toutes autres causes quelconques. Au cours des travaux de reconstruction, le propriétaire fera remblayer convenablement et jusqu'au niveau du sol les parties de caves pouvant se trouver dans le terrain cédé.

Aucun droit de voirie pour occupation, durant la reconstruction de l'immeuble, de la portion de terrain cédée ne sera réclamé par la Ville, mais toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au code des arrêtés municipaux.

La vente sera réalisée par devant M<sup>e</sup> Piat, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

La Ville adressera avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande d'autorisation de bâtir qui sera présentée.

Nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 26 du Budget extraordinaire de l'exercice en cours « Prix et frais d'achats de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement, 50.000 francs ».

D'autre part, en raison de la modicité du prix et en application du décret du 21 Septembre 1921, nous vous prions de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge légale.

*Adopté.*

2778

**Achat.**

*Rue du Molinel, 66*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2779

*Achat.*  
*Rue du Priez* 20  
M<sup>me</sup> Jeanne-Laure Denuée, veuve de M. Etienne Raynal, demeurant à Malo-les-Bains, rue Gaspard Neuts, 29, a demandé l'autorisation de reconstruire son immeuble sis à Lille, rue du Priez, 20, en observant l'alignement prévu au nouveau plan de voirie.

Elle doit de ce fait abandonner à la voie publique une parcelle de terrain de 35 mètres carrés 69 décimètres carrés, d'après mesurage.

Nous avons obtenu d'elle une promesse de vente de cette parcelle moyennant un prix calculé sur la base de 250 francs le mètre carré, ce prix comprenant : cession du sol, fondations et toutes autres causes.

Au cours des travaux de reconstruction, la propriétaire fera remblayer convenablement et jusqu'au niveau du sol les parties de caves pouvant se trouver sous le terrain cédé.

Aucun droit de voirie pour l'occupation, durant la reconstruction de l'immeuble, de la portion de terrain cédée ne sera réclamé par la Ville, mais toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au Code des arrêtés municipaux. La vente sera réalisée par M<sup>e</sup> Rousselle, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

La Ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord la demande d'autorisation de bâtir qui sera présentée.

Nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit N° 28 du Budget extraordinaire de l'exercice 1923 « Avquisitions d'immeubles destinés à être démolis, en vue de l'assainissement général de la Ville, et de terrains à réunir à la voie publique, 1.000.000 de francs ».

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Biebuyck, fabricant de toile demeurant à Lille, rue du Vieux-Faubourg, 37 et 39, propriétaire de ces immeubles, a demandé à acquérir deux parcelles de terrain formant excédent d'alignement, l'une rue du Vieux-Faubourg et l'autre cour Burette, sur lesquelles il a un droit de préemption.

La surface de ces parcelles, d'après mesurage, est respectivement de 7 mètres carrés 05 décimètres carés et 1 mètre carré 63 décimètres carés.

Le prix de vente peut être équitablement fixé à 100 francs le mètre carré pour le terrain de la rue du Vieux-Faubourg et à 50 francs le mètre carré pour celui de la cour Burette.

M. Biebuyck a accepté ces bases de prix. Nous vous prions, en conséquence, Messieurs, de céder lesdites parcelles aux conditions ci-dessus et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous proposons d'autoriser les transferts d'emprises suivants, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923 :

2780

Vente  
Rue du Vieux-  
Faubourg, 37-39  
Cour Burette.

2781

Emprises.  
Transfert des  
redevances.

Situations	Nom et Adresse du cédant	Objet	Date de la délibération du Conseil Municipal	redevance	Nom et Adresse du nouveau titulaire
Rue de Paris, 5	Vandenabele, faubourg St-Martin, 199, Paris.	Baraque-ment	27/7/20	1 »	G. Cattebeke, 11-13 rue de Paris.
Rue St-Nicolas, 1	Daudrumetz, contour St-Martin, 3, Roubaix.	Cave sur voie publique	—	44 »	Ghemac, r. Gerando 15, Paris (IX <sup>e</sup> ).
Rue des Tours, 9	Delerive, à Phalempin.	id.	—	7 »	Delcroix, rue des Tours, 9,
Rue Faubourg-de-Roubaix, 251	Turgard, y demeurant.	Bowwind	—	22 »	M <sup>me</sup> Coisne. Présidente de l'Œuvre des Mères abandonnées, y demeurant.
Rue Boitelle, 3-5	Desrumaux, 6, rue d'Alambert.	Garage	11/1/20	5 »	Société Blanchisserie et Teinturerie de Cambrai.
Ecole natation	Stubbe-Chrétien, r. de Calais, 12.	Prise d'eau	12/6/71	5 »	Administration des Hospices.
Rue Manuel, 76-80	Schouteeten, rue Manuel, 65.	Travaux confort.	9/6/77	1 »	id.
Rue de Calais	Bailleul, y demeurant.	id.	1/10/80	5 »	id.
Rue Manuel, 84	Ferlier, y demeurant.	id.	{ 2/5/1900 31/7/1908	25 »	id.
Quai Vauban, 25	M <sup>me</sup> veuve Dussart, y demeurant.	Mur hors d'alignement	9/2/83	15 »	id.
Rue de Fives, 29-31-33	Dubrulle-Blondeau y demeurant.	Travaux confort.	25/6/96	10 »	Deffrennes père et fils, r. Solférino, 291.

D'autre part, dans votre séance du 12 juillet 1921, vous avez, moyennant une redevance annuelle de 8 francs, autorisé MM. Desbas et Delanglez à poser un écusson contre la façade de la maison qu'ils occupaient alors : rue d'Ennetières, 31.

MM. Desbas et Delanglez ayant transféré leur domicile au 11, rue Desmet, nous vous demandons d'autoriser ce transfert, moyennant la même redevance annuelle ..... 8 francs.

Par pétition 50.247, M. Jamain sollicitait l'autorisation de construire un branchement d'aqueduc, rue de Bergues, 12. Cette autorisation lui fut accordée moyennant un droit de voirie de 20 francs.

Par suite d'un double emploi, pétition 50.247, N° d'ordre 354 et N° d'ordre 3.075, M. Jamain a payé deux fois ces droits de voirie.

Nous vous proposons d'autoriser M. le Receveur municipal à rembourser à M. Jamain la somme perçue en trop, soit : 20 francs.

Enfin, par pétition 50.298, MM. Collet et Avez sollicitaient l'autorisation de faire exécuter différents travaux en façade, avenue de Dunkerque, 95.

Cette autorisation leur fut accordée moyennant un droit de voirie de 5 francs.

Par suite d'un double emploi, pétition 50.298, N° d'ordre 3.076 et N° d'ordre 3.077, MM. Collet et Avez ont payé deux fois ces droits de voirie.

Nous vous proposons d'autoriser M. le Receveur municipal à rembourser à MM. Collet et Avez la somme perçue en trop, soit : 5 francs.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2782

Un certain nombre d'emprises étant supprimées, nous proposons l'admettre en non-valeur les titres afférents aux redevances qu'entraînait la présence de ces emprises et de rayer, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923, les noms des titulaires suivants, du rôle des redevances.

*Emprises.  
Suppression.*

1 M. Cockenpot, rue d'Alger, 6, un baraquement, décision du Conseil municipal, 18-6-22.....	1 »
2 M. Ravers, place Sébastopol, 8, un écurosson, décision du Conseil municipal, 19-8-21.....	10 »
3 M. Planquart, rue Esquermoise, 86, écurosson, décision du Conseil municipal, 22-10-20.....	11 »
4 M. Flavigny, rue Gambetta, 165, un baraquement, décision du Conseil municipal, 9-2-20.....	1 »
5 M. Huyge, dit Ponthieu, rue Princesse, 1, descente de cave, décision du Conseil municipal, 5-10-80.....	5 »
6 M. le Doyen de Saint-Maurice, rue de Tournai, 49 ter, Chappelle .....	1 »
7 M. Clayes Camille, rue Malsence, 74-76, baraquement, décision du Conseil municipal, 6-4-21.....	1 »
8 M. Pamart, rue du Maire-André, 32, ne donnant pas suite à son projet de construire un bow-window, nous vous proposons d'admettre en non-valeur le titre de perception établi et de rayer définitivement ce permissionnaire de la liste des redevances à partir du 1 <sup>er</sup> Janvier 1923...	12 »
9 Dans ses séances des 20 Avril 1922 et 18 Décembre 1922, le Conseil municipal a autorisé M. Boudet, moyennant une redevance annuelle de 300 francs, à installer une pompe fixe mesureuse d'essence, sur le trottoir de son immeuble sis Boulevard Vauban, 41. Ces deux autorisations se superposant, nous proposons d'admettre en non-valeur le titre de perception indûment établi et de ne faire figurer M. Boudet que pour une seule redevance, soit.....	300 »

10 Par délibération du Conseil municipal du 8 Septembre 1911,

M. Godfrind était autorisé, moyennant une redevance annuelle de 1 franc, à poser un seuil formant saillie à sa propriété, rue des Sahuteaux, 3 bis. La Ville s'étant rendue acquéreur de cet immeuble, nous proposons d'admettre en non-valeur le titre de recette afférent à cette emprise et de rayer définitivement M. Godfrind de la liste des redevances à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923,  
soit .....

1 »

11 Par délibération en date du 18 Août 1919, le Conseil municipal a autorisé M. Lefebvre, moyennant une redevance annuelle de 1 franc, à ériger un baraquement rue de

Béthune, 69. M. Lefebvre ayant cédé son baraquement à M. Bizard, le Conseil municipal a délivré une autorisation à ce dernier par délibération en date du 24 Février 1921. Ces deux délibérations faisant double emploi, nous proposons de rayer définitivement M. Lefebvre de la liste des redevances à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923, soit .....

1 »

12 Par délibération en date du 9 Octobre 1922, le Conseil municipal a autorisé M. Malingue, moyennant une redevance

annuelle de 300 francs, à installer une pompe fixe mesureuse d'essence sur le trottoir de son immeuble, 19, rue Gantois.

Cette pompe n'ayant pas été posée, par suite du refus du propriétaire à laisser faire cette installation, nous proposons d'admettre en non-valeur le titre de perception afférent à cette emprise et de rayer M. Malingue de la liste des redevances à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923, soit.. 300 »

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

2783

MESSIEURS,

*Cours  
professionnels.*

*Ratification  
de dépenses.*

Nous avons l'honneur de soumettre à votre ratification, après examen de votre 3<sup>me</sup> Commission, les dépenses imputées sur l'article 154 du Budget ordinaire « Cours Professionnels ».

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 165.695 fr. 68 pour l'exercice 1922, suivant l'état ci-après :

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS		Sommes
181	Janv. 25	Bertrand, directeur	Indemnité de Janvier 1922.		250 "
853	Février "	des cours	" Février.		250 "
1.569	Mars "	"	" Mars.		250 "
2.789	Avril "	"	" Avril.		250 "
3.760	Mai "	"	" Mai.		250 "
4.844	Juin "	"	" Juin.		250 "
6.357	Juillet "	"	" Juillet.		250 "
7.117	Août "	"	" Août.		250 "
8.636	Septemb. "	"	" Septembre.		250 "
10.053	Octobre "	"	" Octobre.		250 "
11.330	Novemb. "	"	" Novembre.		250 "
13.524	Décemb. "	"	" Décembre.		250 "
			TOTAL :	3.000 "	

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes

II. — Cours de Chauffeurs.

79	Janv. 25	Quembre, professeur	Traitemet de Janvier 1922. " Février.	216.65 216.65
621	Février "	"	" Mars.	216.70
1.112	Mars "	"	" Avril.	216.65
2.295	Avril "	"	" Mai.	216.65
3.399	Mai "	"	" Juin.	216.70
4.408	Juin "	"	" Juillet.	216.65
5.966	Juillet "	"	" Août.	216.65
7.076	Août "	"	" Septembre.	216.70
8.561	Septemb."	"	" Octobre.	216.65
9.773	Octobre "	"	" Novembre.	216.65
11.165	Novemb."	"	" Décembre.	216.70
12.801	Décemb."	"		
2.023	Avril 6	Le Régisseur comp- table de l'Institut Industriel,Lille.	Frais des cours municipaux fonctionnant dans les locaux (Chauffage, éclairage, etc...). de l'Institut Industriel.. — " 1 <sup>er</sup> semestre de l'année sco- laire 1921-1922.	350 "
6.782	Août 4	"	3 <sup>me</sup> trimestre de l'année sco- laire 1921-1922.	175 "
9.626	Octobre 11	"	4 <sup>me</sup> trimestre de l'année sco- laire 1921-1922.	175 "
			TOTAL :	3.300 "

III. — Cours de Filature et Tissage

78	Janv. 25	Brice, professeur.	Traitemet de Janvier 1922. " Février.	266.65 266.65
622	Février "	"	" Mars.	266.70
1.113	Mars "	"	" Avril.	266.65
2.296	Avril "	"	" Mai.	266.65
3.400	Mai "	"	" Juin.	266.70
4.409	Juin "	"	" Juillet.	266.65
5.967	Juillet "	"		

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS		Sommes
7.077	Août 25	Brice, professeur.	Traitements	d'Août 1922	266.65
8.562	Sept. 25	"	"	Septembre.	266.70
9.774	Octob. 25	"	"	Octobre.	266.65
11.166	Nov. 25	"	"	Novembre.	266.65
12.802	Déc. 25	"	"	Décembre.	266.70
2.023	Avril 6	Le Régisseur comptable de l'Institut Industriel, Lille.	Frais des cours municipaux fonctionnant dans les locaux de l'Institut Industriel. — (Chaussage, éclairage, etc...).		
		"	1 <sup>er</sup> trimestre 1922.		412.50
6.782	Août 4	"	2 <sup>me</sup> "		412.50
9.626	Octob. 2	"	3 <sup>me</sup> "		412.50
12.495	Déc. 9	"	4 <sup>me</sup> "		412.50
13.093	" 18	La Société « Le Progrès du Nord, » Lille.	Adjudication du 15 juin 1922. — 5 <sup>me</sup> lot. — Impressions et fournitures en octobre 1922.		18.19
				TOTAL :	4.868.19

**IV. — Cours municipaux de typographie et lithographie**

181	Janv. 25	Divers professeurs	Indemnités de Janvier 1922.	1.458 35
853	Février 25	"	" Février.	1.458 35
1.569	Mars 25	"	" Mars.	1.458 30
2.789	Avril 25	"	" Avril.	1.458 35
3.760	Mai 25	"	" Mai.	1.458 35
4.844	Juin 25	"	" Juin.	1.458 30
6.357	Juillet 25	"	" Juillet.	1.458 35
7.113/16	Août 25	"	" Août.	1.458 35
8.632/35	Sept. 25	"	" Septembre.	1.458 30
10.053	Octob. 25	"	" Octobre.	1.458 35
11.330	Nov. 25	"	" November.	1.458 35
13.524	Déc. 25	"	" Décembre.	1.458 30
				17.500 "

**V. — Cours de perfectionnement du Syndicat des typographes**

5.917	Juill. 18	Leignel Georges,	Montant de la subvention accordée pour l'année 1922.	3.000 "
12.497	Déc. 11	Trésorier du Syndicat des typographes, Lille.	Montant de la subvention accordée. (Emploi de la subvention de l'Etat).	4.000 "
			TOTAL :	7.000 "

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
---------------------------	-------	-------------------	--------------------	--------

**VI. — Cours de la Chambre syndicale métallurgique.—**  
**Ecole des Arts et Métiers**

9.503	Octob.	6	Victor de Ruyver, Trésorier de la Chambre syndi- cale de la métal- lurgie de Lille.	Emploi de la subvention de l'Etat. Montant de la sub- vention accordée pour le cours professionnel de mé- canique à l'Ecole des Arts et Métiers en 1922. 10.000 »
-------	--------	---	---	---

**VII. — Cours d'Ameublement**

1.917	Mars	31	Delmotte-Minet,	A valoir sur la subvention al- louée pour 1922 au titre des
5.570	Juillet	4	Trésorier de la	cours professionnels. 3.000 »
13.540	Déc.	24	Chambre syndi- cale de l'Ameu- blement.	Solde au titre des cours pro- fessionnels. 3.000 »
				Emploi de la subvention de l'Etat. Subvention accordée pour l'année 1922. 4.000 »
				TOTAL : 10.000 »

**VIII. — Société de patronage des Aveugles de la Région  
du Nord**

9.563	Oct.	10	Martin Fernand, trésorier de la Société de Patro- nage des Aveu- gles de la Ré- gion du Nord, à Lille.	Subvention accordée pour l'an- née 1922. 5.000 »
-------	------	----	--	---

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
<b>IX — Cours municipaux d'apprentissage de l'École Baggio</b>				
181	Janv. 25	Divers professeurs	Indemnités de Janvier 1922.	300 »
853	Fév. 25	»	» Février.	350 »
1.569	Mars 25	»	» Mars.	350 »
2.789	Avril 25	»	» Avril.	350 »
3.760	Mai 25	»	» Mai.	350 »
4.844	Juin 25	»	» Juin.	350 »
6.357	Juillet 25	»	» Juillet.	350 »
7.118/21	Août 25	»	» Août.	350 »
8.637/40	Sept. 25	»	» Septembre.	350 »
10.053	Octob. 25	»	» Octobre.	350 »
11.330	Nov. 25	»	» Novembre.	350 »
13.524	Déc. 25	»	» Décembre.	350 »
371	Janv. 31	Les héritiers de M. Lebrun, professeur, décédé le 29 janvier 1922.	Indemnité du 1 <sup>er</sup> janvier au 29 janvier 1922	48.34
373	»	M <sup>me</sup> Vve Lebrun.	Secours accordé par l'Administration municipale. Art. 29 du statut).	51.66
7.523	Août 22	Le Caissier de la Caisse d'Epargne de Lille.	Attribution par la Ville de 2 prix de 10 fr. et 29 prix de 5 fr. en livrets de Caisse d'Epargne aux élèves des cours de typographie fonctionnant à l'Ecole pratique de garçons.	165 »
7.524	» 22	Le Receveur des Postes, Lille.	Attribution par la Ville de 2 prix de 10 fr. et 21 prix de 5 fr. en livrets de Caisse d'Epargne aux élèves des cours de typographie fonctionnant à l'Ecole pratique de garçons.	125 »
10.577	Nov. 4	A. Deloffre, Palais de la Bourse, Lille.	Marché du 24 mai 1922. Fourniture d'un classeur acier Strafe, d'un rayon métal et d'un classeur vertical, en août et septembre 1922.	1.366 »
11.007	» 5	Bergues Théodore, rue de la Briqueterie, 1, Lille.	Adjudication du 29 décembre 1921. Retaillage et réparation d'étaux en août 1922.	1.661 50

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
11.280	Nov. 20	Gachie Jean, place du Lion-d'Or, Lille	Adjudication du 29 décembre 1921. Fourniture de papier blanc, double carré, écolier, bulle, etc..., en août 1922.	
11.290	» 21		Adjudication du 29 décembre 1921. Fourniture de boîtes de plumes, sous-mains, etc..., en août 1922.	535.72
11.747	» 30	Delmotte-Werner, rue St-Nicolas, 12 bis, Lille.	Fourniture d'un bureau ministre, d'un fauteuil tournant et de chaises cannées en octobre 1922.	43.07
12.968	Déc. 15	Deleneer et Boone, rue de l'Arbrisseau, Lille.	Adjudication du 11 janvier 1922. Réparation et transport d'un compteur à eau en août 1922.	1.298 »
13.611	» 26	Compagnie Continentale du Gaz.	Pose d'un compteur en octobre 1922.	62.52
13.701	» 23	Le Caissier de la Caisse d'Epargne de Lille.	Attribution par la Ville de 3 prix de 10 fr. et 11 de 5 fr. en livrets de Caisse d'Epargne aux élèves des cours d'apprentissage fonctionnant à l'Ecole pratique de garçons.	643.97
13.702	» 23	Le Receveur des Postes à Lille.	Attribution par la Ville de 1 prix de 20 fr., 5 de 10 fr. et 7 de 5 fr. en livrets de Caisse d'Epargne aux élèves des cours d'apprentissage fonctionnant à l'Ecole pratique de garçons.	85 »
13.703	» 23	Le Caissier de la Caisse d'Epargne de Lille.	Montant des prix en livrets de Caisse d'Epargne, attribués par la Ville pour les cours municipaux d'apprentissage aux élèves ci-après désignés hospitalisés dans l'établissement dit des « Bleuets » : Demessine Paul, 10 fr. ; Demessine Arthur, 10 fr. ; Landuy, 10 fr. ; Bury, 10 fr.	105 »
				40 »

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DETAIL DES MANDATS	Sommes
13.920	Janv. 4	Turbelin Georges, 18, rue Saint-Augustin, Lille.	Marché du 27 septembre 1922. Fourniture d'encre d'imprimerie et de pâte à rouleaux en novembre 1922.	169.75
13.951	" 5	Trénois Auguste, 42, rue des Arts, Lille.	Adjudication du 29 décembre 1921. Fourniture de paumeilles acier, vis, serrures, etc., en octobre 1922.	254.70
14.135	" 12	Turbelin Georges, rue St-Augustin, Lille.	Marché du 27 septembre 1922. Fourniture d'articles d'imprimerie en octobre 1922.	436 "
14.219	" 18	Chieus Marcel, place St-Martin, Lille.	Adjudication du 29 décembre 1921. Fourniture d'essence minérale, pétrole, etc., en octobre 1922.	184.30
14.240	" 19	Dressen Désiré, 42, r. de Wattignies, Lille.	Fourniture d'un pupitre en octobre 1922.	230 "
14.482	" 24	Deloffre A., Palais de la Bourse, Lille.	Marché du 24 mai 1922. Fourniture d'articles de dessin pendant le 4 <sup>me</sup> trimestre 1922.	512.50
14.320	" 23	Turbelin Georges, rue St-Augustin, 18, Lille.	Marché du 27 septembre 1922. Fourniture de pointes d'acier à piquer, d'un compas droit, etc..., en décembre 1922.	67.75
14.580	" 27	Clément Maurice, place de la République, Lille.	Marché du 15 décembre 1922. Fourniture d'un poste « Pathé enseignement », avec accessoires, en décembre 1922.	2.877.75
14.916	Fév. 2	Trénois Auguste, rue des Arts, Lille.	Adjudication du 29 décembre 1921. Fourniture de colle forte en décembre 1922.	33.08
14.980	" 6	Gachie Jean, place du Lion-d'Or, Lille	Adjudication du 29 décembre 1921. Fourniture diverses de bureau en octobre 1922.	630.63
14.989	" 6	id.	Fourniture de chemises type Standard, papier, etc..., en septembre, novembre et décembre 1922.	435.42
15.249	" 19	Caby Ch., rue St-Bernard, Lille.	Adjudication du 11 janvier 1922. Déplacement de bibliothèque. Heures de maçon et aide en novembre 1922.	44.56
TOTAL :				16.257 22

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DETAIL DES MANDATS	Sommes
<b>X. — Cours municipaux d'apprentissage pour jeunes filles</b>				
253	Janv. 25	Divers professeurs et maîtresses d'ateliers.	Indemnités de Janvier 1922. Ecole pratique de jeunes filles:	433.35
854	Fév. 25	"	" Janvier.	750 "
855	" 25	"	" Février.	1.183 35
1.806	Mars 25	"	" Mars.	1.183 30
2.714	Avril 25	"	" Avril.	1.183 35
4.116	Mai 25	"	" Mai.	1.150 "
5.327	Juin 25	"	" Juin.	1.150 "
6.292	Juillet 25	"	" Juillet.	1.150 "
7.142	Août 25	"	" Août.	1.150 "
8.775	Sept. 25	"	" Septembre.	1.150 "
10.156	Oct. 25	"	" Octobre.	1.050 "
10.264/69	" 25	"	" "	324.98
11.465	Nov. 25	"	" Novembre.	1.733 30
13.364	Déc. 26	"	" Décembre.	1.733 40
7.205	Août 16	Compagnie Continentale du Gaz.	Ecole ménagère, rue Fénelon. Démontage de compteur en juin 1922.	90.96
7.552	" 25	Dervaux Charles, rue Fontenoy, 14, Lille.	Cours ménager, rue Fénelon. Fourniture d'une cuisinière en juin 1922.	775.20
8.884	Sept. 25	Balenghien, rue Vergniaud, Lille	Cours ménager, rue Fénelon. Raccords de murs et plafonds en mai 1922.	282.97
9.216	" 27	Deleener et Boone, rue de l'Arbrisseau, Lille.	Cours ménager, rue Fénelon. Installation d'un évier en juillet 1922.	103.16
10.394	Oct. 30	Demanne Henri, rue Jacquemars-Gielée, Lille.	Cours ménager, rue Fénelon. Peinture. Travaux et fourniture en juin 1922.	89.72
10.453	" 31	id.	Cours ménager, rue Fénelon. Ardoisage d'un tableau en juillet 1922.	19.90
11.410	Nov. 23	id	Cours ménager, rue Fénelon. Peinture. Travaux et fourniture en juin 1922.	573.74
11.748	" 29	Deleener et Boone.	Cours ménager, rue Fénelon. Modification de l'éclairage au gaz en juin 1922.	469.50

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
13.842	Déc. 29	La C <sup>e</sup> Singer, rue Réaumur, Paris.	Fourniture d'une machine à coudre en octobre 1922.	795.00
14.523	Janv. 25	Lamaecq Henri, rue de la Monnaie, Lille.	Fourniture d'une pièce de mousseline en octobre 1922.	107.55
14.524	" 25	V e u v e Bertrand, rue Nationale, 36, Lille.	Fourniture de bustes en octobre 1922.	243.00
14.319	" 23	Lamaecq Henri, rue de la Monnaie, Lille.	Fourniture de schirting, toile, etc..., en décembre 1922.	1.434.35
14.641	" 29	Dervaux Charles, rue Fontenoy, Lille.	Cours ménager, rue Fénelon. Réparation de serrures en octobre 1922.	498.66
14.664	" 30	Trénois Auguste, rue des Arts, 42, Lille.	Fourniture de fers à repasser en novembre 1922.	99.00
15.371	Févr. 24	Deleener et Boone, Lille.	Cours ménager, rue Fénelon. Fourniture de réchauds en juillet 1922.	196.74
15.536	Mars 1	Vignier Joseph, rue Solférino, Lille.	Cours ménager, rue Fénelon. Fourniture de chaises avec fond bois, en juin 1922.	1.529.15
15.565	" 3	Rivière Eugène, rue du Marché, 18, Lille.	Cours ménager, rue Fénelon. Pose de portes, royannages, etc..., en juin 1922.	817.48
TOTAL :				<u>23.451.11</u>

**XI. — Achat de matériel pour les Cours Municipaux**

2.378	Avril 19	Turbelin Georges, rue St-Augustin, Lille.	Marché du 25 février 1922. Fourniture d'articles d'imprimerie en février 1922.	805.10
2.464	" 20	id.	Marchés du 25 février et mars 1922.	1.980.05
7.162	Août 16	Dervaux Charles, rue de Fontenoy, Lille.	Adjudication du 11 janvier. Réparation d'une cuisinière en juillet 1922.	53.30
8.311	Sep. 19	Gachie Jean, place du Lion-d'Or, Lille.	Adjudication du 29 décembre 1921. Fourniture de rames papier en avril 1922.	676.73

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
8.324	Sept. 9	Gachie Jean, place du Lion-d'Or, Lille.	Adjudication du 29 décembre 1922. Fournitures diverses de bureau en juillet 1922.	598.66
9.036	" 23	Fressin,r. de Poids, Lille.	Fourniture d'un bains-marie en juin 1922.	65.00
9.462	Oot. 5	Delmotte - Werner, Trés. des cours professionnels de la Chambre syndicale de l'Ameublement.	Remboursement d'avances. — Achats de livres destinés à être distribués en prix, offerts par la Ville aux élèves du cours organisé par la Chambre Syndicale de l'Ameublement.	131.75
9.518	" 6	Turbelin Georges, rue St-Augustin, Lille.	Marché du 25 février 1922. Fourniture de caractères d'imprimerie en août 1922.	1.549.50
10.270	" 26	De Poorter, rue Esquermoise, 26, Lille.	Fourniture de 4 machines à écrire « Smith Premier » en juillet 1922. (Ecole pratique de jeunes filles).	5.600.00
14.581	Janv. 29	La Société Hure et Cie, à Pantin.	Fourniture d'une machine à fraiser universelle type monopoulie N° 12, et accessoires, en décembre 1922. (Ecole Baggio).	19.897.80
15.148	Févr. 14	Tampleuf frères, rue d'Arras, Lille.	Fourniture de 3 tours « Ernault » avec accessoires, en décembre 1922.	17.400.00
15.164	" 15	Turbelin Georges, rue St-Augustin, Lille.	Marché du 27 septembre 1922. Fourniture d'articles d'imprimerie en décembre 1922.	2.869.50
15.501	Mars 1	Delmonte Ernest, r. Grande-Chaussée, Lille.	Fourniture d'un microscope, d'une boussole, etc..., en décembre 1922.	1.425.25
			TOTAL :	33.056.64

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
---------------------------	-------	-------------------	--------------------	--------

**XII. — Office d'orientation professionnelle**

8.366	Sept. 12	Fontenay. rue Esquermoise, Lille.	Fourniture d'un classeur vertical chêne verni, de chemises format commercial, etc., en juin 1922.	1.297.20
9.561	Août 17	Madame Delaval, employée.	Frais de tramways nécessités par les besoins du service en juin, juillet et août 1922.	52.50
10.131	Oct. 24	Fontenay, rue Esquermoise, Lille.	Fourniture de chemises à soufflet et de guides alphabétiques en octobre 1922.	120.35
10.296	" 26	Bouchez Maurice, rue Saint-Pierre, Lille.	Fourniture de timbres caoutchouc et tampons en septembre 1922.	11.40
10.680	Nov. 7	Lucat, régisseur.	Remboursement d'avances. — Frais de transport de Paris à Lille d'un colis de papier, en octobre 1922.	8.55
13.889	Janv. 3	Madame Delaval, employée.	Remboursement d'avances. — Frais d'un voyage effectué à Bruxelles, du 26 au 28 décembre 1922, avec MM. Saint-Venant et Verhaeghe, adjoints au Maire ; Bertrand, directeur de l'Ecole pratique, et Vieilledent, professeur, pour visite à l'Office d'Orientation Professionnelle et à l'Université du Travail.	883.00
13.943	" 5	Lucat, régisseur.	Remboursement d'avances. — Coût de 5 feuilles de papier timbré pour demandes de subventions à l'Etat en faveur des cours professionnels.	10.00
14.759	Févr. 1	Compagnie Continentale du Gaz.	Convention du 18 avril 1922. Consommation du gaz et location de compteur en novembre 1922.	8.76

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
14.772	Févr. 1	Compagnie Continentale du Gaz.	Convention du 18 avril 1922. Consommation du gaz et location de compteur en décembre 1922.	7.80
14.893	» 3	Madame Delaval, employée.	Remboursement d'avances, frais de tramways en septembre, octobre, novembre et décembre 1922.	58.10
14.989	» 6	Gachie Jean, place du Lion-d'Or, Lille.	Fournitures de chemises type Standart, de papier bulle, etc..., en septembre, novembre et décembre 1922.	147.50
15.180	» 10	Demanne Henri, rue Jacquemars-Giélée, 77, Lille.	Peinture. Travaux et fournitures en septembre 1922. Locaux de l'Office.	79.42
15.436	» 27	Vignier Joseph, rue Solférino, Lille.	Locaux de l'Office. Fourniture et pose de rideaux en septembre 1922.	197.21
15.446	» 27	id.	Locaux de l'Office. Fourniture et pose de linoléum en juillet 1922.	468.99
				3.350.78

XIII. — Cours d'apprentissage du Bâtiment

4.700	Juillet 27	Biarez, 4, quai du Wault, Lille	Façon d'établis avec bois livré, compris percement de trous de valet, trous et pose de vis d'établis, en janvier 1922.	1.500.00
7.204	Août 16	id.	Camionnage de matériel et ouillage en février 1922.	523.58
11.791	Nov. 29	Chantry Henri, rue Jeanne-d'Arc, 92, Lille.	Cours, rue du Béguinage. Construction d'un mur en septembre 1922.	2.767.32
12.890	Déc. 14	Lespois Eugène, Lille.	Cours, rue du Béguinage. Pose de lanternes en mai 1922.	2.520.72
15.378	Fév. 24	Chantry Henri, Lille.	Cours, rue du Béguinage. Dalage en béton de scories en décembre 1922.	969.62
TOTAL :				8.281.24

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
<b>XIV. — Divers</b>				
3.619	Juill. 5	Lucat, régisseur.	Remboursement d'avances. 30 juin 1922. Frais de transport de Paris à Lille, d'une caisse contenant du papier.	11.55
5.843	" 12	Gérard, id.	Remboursement d'avances. — Salaire de deux journalières occupées du 18 juin au 1 <sup>er</sup> juillet 1922.	18.00
6.559	" 28	Caby Charles, Lille.	Local rue Fénelon. Réparation de carrelages en mai 1922.	600.85
TOTAL :				630.40
<b>Récapitulation</b>				
I		Direction des Cours municipaux.	3.000.00	
II		Cours de chauffeurs.	3 30).00	
III		Cours de filature et tissage.	4.868.19	
IV		Cours municipaux de typographie et lithographie.	17.500.00	
V		Cours de perfectionnement du Syndicat des Typographes.	7.000.00	
VI		Cours de la Chambre Syndicale Métallurgique (Ecole Arts et Métiers).	10.000.00	
VII		Cours d'ameublement.	10.000.00	
VIII		Société de patronage des Aveugles de la région du Nord.	5.000.00	
IX		Cours municipaux d'apprentissage de l'Ecole Baggio.	16.257.22	
X		Cours municipaux d'apprentissage pour jeunes filles.	23.451.11	
XI		Achat de matériel pour les cours municipaux.	53.056.64	
XII		Office d'orientation professionnelle.	3.358.78	
XIII		Cours d'apprentissage du bâtiment.	8.281.24	
XIV		Divers.	630.40	
TOTAL :				165.695.58

Renvoyé à l'Administration.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 147 de la loi du 5 Avril 1884, le crédit des « Dépenses imprévues » est à la disposition du Maire, qui est tenu de rendre compte au Conseil municipal de l'emploi qu'il en a fait.

Les dépenses imputées sur ce crédit s'élèvent à la somme de 3.662 fr. 91, pour la période du 1<sup>er</sup> Septembre 1922 au 31 Mars 1923.

Nous les soumettons à votre examen et vous prions, d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, de les ratifier par délibération spéciale.

2784

—  
Dépenses  
imprévues,  
Ratification.

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
7.688	Sept. 2	Le Receveur Municipal.	Remboursement d'avances. — Août 1922. Frais de change de monnaie belge trouvée dans les troncs, lors des quêtes des fêtes de la Renaissance pour le monument aux morts de la Grande Guerre, 725,95 × 5 %.....	36.30
8.416	» 14	Vyt, 22, rue des Tours, Lille.	Remboursement de la somme de 2,40 représentant le montant des droits de place perçus par tickets en août 1922 et faisant double emploi avec la quittance n° 405...	2.40
8.417	» 14	Pigache, 6, rue de Fives, Lille.	Remboursement de la somme de 1,20 représentant le montant des droits de place perçus par tickets en août 1922 et faisant double emploi avec la quittance n° 360.	1.20
9.113	» 26	Hery Adolphe, Le Quesnoy.	Remboursement de 10 tickets à 5 fr., pris pour analyses de beurre au Laboratoire municipal et non utilisés par suite de cessation de commerce.	50.00

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
9.118	Sept. 26	Bie Gustave, 137, rue d'Iéna, Lille.	Remboursement par suite de réduction temporaire d'em- placement, de droits payés par abonnement au Marché de Wazemmes, pour le mois de septembre 1922.....	
9.119	» »	Rousseaux Henri, 6, rue des Sarra- zins, Lille.	d°	1.20 2.40
9.120	» »	Broninx Yvonne, 247, rue des Pos- tes, Lille.	d°	0.60
9.121	» »	Duthilleul, 91, rue Manuel, Lille.	d°	1.20
9.122	» »	Blanquart Ch., rue Masséna, 47, Lille	d°	0.60
9.123	» »	Veuve Bauwens, 214, rue des Pos- tes, Lille.	d°	0.60
9.124	» »	Dehaene Emille, 53, r. du Pôle-Nord, Lille.	d°	2.40
9.125	» »	Dervaux Georges, 30, rue d'Antin, Lille.	d°	2.40
9.126	» »	Vermes, 27, rue d'Arcole, Lille.	d°	1.20
9.127	» »	Madame Saye, rue du Chemin de l'Espinard, Lille.	d°	1.20
9.128	» »	Turpin, 41, rue des Sarrazins, Lille.	Remboursement par suite de déduction temporaire d'em- placement, de droits payés par abonnement au Marché de Wazemmes, pour le mois de septembre 1922...	1.20 1.80
9.129	» »	Maerten, rue des Sarrazins, 41, Lille.	d°	
9.430	» »	Bie Charles, 46, rue du Pôle - Nord, Lille.	d°	0.60

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
9.131	Sept. 26	M <sup>me</sup> Verbrugghe, avenue Albert, 4, Lille.	Remboursement par suite de réduction temporaire d'em- placement, de droits payés par abonnement au Marché de Wazemmes, pour le mois de septembre 1922.....	
9.132	» »	Varez Delphin, boul. des Ecoles. 78, Lille.	d°	0.60 1.20
9.178	» »	Le Dr Vouters, avenue de Dun- kerque, 199, Lille.	Honoraires pour examen et délivrance d'un certificat médical au nommé Turpain, ouvrier menuisier, en vue de sa mise en disponibilité.	20.00
9.179	» »	Le Dr Levêque, rue de Thionville, 22, Lille.	Honoraires pour expertise mé- dicale de M. Gaston Casthe- lain, préposé d'octroi, en vue de sa mise à la retraite.	20.00
9.485	Oct. 5	Blondel René, boul. du Maréchal- Vaillant, 22 bis, Lille.	Remboursement de la somme de 1,20 représentant le mon- tant des droits de place per- çus par tickets, en septem- bre 1922, et faisant double emploi avec la quittance 812.	1.20
9.486	» »	Smalben Désiré, 17, rue J.-Maillotte, La Madeleine.	Remboursement de la somme de 9,60 représentant le mon- tant des droits de place per- çus par tickets, en septem- bre 1922 et faisant double emploi avec la quittance 887.	9.60
9.487	» »	Kégels Lucien, 77, rue Carnot, Thu- mesnil.	Remboursement de la somme de 3,60 représentant le mon- tant des droits de place per- çus par tickets, en septem- bre 1922 et faisant double emploi avec la quittance 988.	3.60
9.488	» »	Bolle Théophile, 90, rue d'Esquer- mes, Lille.	Remboursement de la somme de 3,60 représentant le mon- tant des droits de place per- çus par tickets, en septem- bre 1922 et faisant double emploi avec la quittance 833.	3.60

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	L'ÉTAT DES MANDATS	Sommes
9.489	Oct. 5	Serré, 7, r. Mexico, Lille.	Remboursement de la somme de 6,00 représentant le mon- tant des droits de place per- çus par tickets, en septem- bre 1922 et faisant double emploi avec la quittance 994.	6.00
12.976	Déc. 15	Joncquier Narcisse, 113, rue Meurein, Lille.	Remboursement de la somme de 30 fr. représentant la lo- cation, pour décembre 1922, de l'étal n° 123 au marché aux poissons des Halles Centrales, inoccupé par suite du décès de M <sup>me</sup> Jonequier.	30.00
13.081	» 19	M <sup>me</sup> Dubois, 15, rue de la Justice, à Castelsarrasin.	Remboursement de la somme de 49,75 versée à titre d'ar- rhes, en 1914, pour la Foire.	49.75
13.590	» 22	M <sup>me</sup> Sagot-Hor- nain, 16, place Simon - Vollant, Lille.	Fourniture d'une corbeille garnie offerte par la Ville, à M <sup>le</sup> Raymonde Vécart, le 4 novembre 1922.....	170.00
13.892	Janv. 3	Le Receveur munici- pal, Lille.	Remboursement d'avances. — Remboursement des avan- ces faites au titre d'impôt sur le revenu des créances frappant les intérêts perçus par la Ville en décembre 1922. (Œuvre de prêt). 9 89 Payé par mandat, n° 13.891, art. 41 B. du B. O. de 1922..... 4 23	5.66
14.031	» 10	"	Remboursement d'avances. — Remboursement de frais de poursuites relatifs à diverses créances admises en non-va- leur par délibération muni- cipale en date du 18 décem- bre 1922.....	3.30

Numéros des Mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
15.328	Fév. 22	Wiart Léo, rue Nicolas-Leblanc, Lille.	Adjudication du 11 janvier 1922, 7 <sup>e</sup> lot, Caserne Malus. Funérailles du sapeur Vanlynseele. Installation d'une chapelle provisoire en juillet 1922..... 122 30 Payé par mandat n° 15.327, art. 205, B. S. 64 97	
			Reste à payer. 57 33	57.33
15.876	Mars 15	Edouard-Emile Godfrind, 33, rue Faidherbe, Lille.	Remboursement de la somme de 86,70 représentant les 3/5 du prix de la vidange des fosses d'aisances des immeubles rues des Sautteaux, Godefroid et T.-Smet, effectuée en août 1922, immeubles acquis par la Ville .....	86.70
15.889	» »	Le Receveur municipal, Lille.	Subvention communale pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'internat annexé au Lycée de jeunes filles pour l'exercice 1922..... 20.007 89 Payé par mandat, n° 15.888, art. 150, B. O. 1922..... 17.143 40	
			Reste à payer par le présent mandat.....	2.864.49
15.890	» »		Remboursement d'avances. — Remboursement de frais de poursuites relatifs à diverses créances admises en non valeur, par délibération municipale du 12 février 1923.	222.58
			TOTAL.....	3.662.91

Adopté.

## Rapport de M. le Maire

2785

MESSIEURS,

*Dettes arriérées.**Règlement.**Ratification.*

Nous avons mandaté certaines dépenses afférentes aux exercices écoulés sur l'article « Dépenses extraordinaires », N° 22 : Réserve pour paiement des dettes des exercices antérieurs.

Nous venons vous demander, d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, de vouloir bien prendre une délibération ratifiant ces dépenses, dont le montant s'élève à 6.707 fr. 13, suivant état ci-après :

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
8.337	Sept. 11	Le Receveur municipal, Lille.	Rôles de l'année 1920. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 2048 concernant la contribution sur les voitures, chevaux, etc...	2.25
8.414	» 14	Compagnie Continentale du Gaz, Lille.	Convention additionnelle du 25 septembre 1922. Bains Sarrazins. Force motrice. Consommation d'électricité et entretien du compteur d'août 1920 à décembre 1921.	257.90
8.707	» 18	Le Receveur des Hospic. de Lyon.	Frais et complément de frais de traitement à l'hôpital de Lyon pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1919, de la nommée veuve Schalckens, traitée pour le compte de la Ville.	107.80
8.713	» »	Schotmans, 100 ter, rue de Douai, Lille.	Rôles de l'année 1920. Lille-Moulins. Remboursement des frais de timbre relatifs à une demande de dégrèvement concernant le revenu net des propriétés non-bâties. (Art. 1049 du rôle)....	2.00

Nnméros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
8.714	Sept. 18	Le Trésor.-payeur g é n é r a l de la Manche p a r l e T.P.G. du Nord.	Complément de frais de tra- tement à l'hôpital de Cher- bourg, pendant les 2 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> trimestres 1921, de la nom- mée Deschamps, veuve Ga- vel, traitée pour le compte de la Ville.....	
8.722	» 19	Desreumaux Ch., à Valenciennes.	Rôle de l'année 1914. Lille- Moulins. — Remboursement d'une ordonnance de dégrè- vement concernant le reve- nu net des propriétés bâties. (Art. 1452, 1453, 180, 648 du rôle) .....	91.53
8.725	» »	Vanhagen d o r e n , rue de Ronchin, 37, Lille.	d° (Art. 2229 du rôle).....	4.84 0.46
8.726	» »	Lemahieu, r, Bar- thélemy-D e l e s- paul, Lille.	d° (Art. 2672 du rôle).....	0.89
8.727	» »	Priem Adolphe,rue Albert - Samain, Lille.	d° (Art. 1800 du rôle).....	0.86
8.728	» »	Veuve Doutrelong, rue Corneille, 2, Lille.	d° (Art. 1709 du rôle).....	1.05
8.729	» »	Bultel, à Pet i t- Ronchin.	d° (Art. 229-301 du rôle).....	1.74
8.731	» »	Walet-Bailleul, Stenvoorde.	d° (Art. 1197 du rôle).....	2.17
8.732	» »	Frezin Léon, rue des Meuniers,91, Lille.	d° (Art. 1875 du rôle).....	1.15
8.733	» »	Puvard Gaspard, à Petit-Ronchin.	d° (Art. 1708 du rôle).....	1.28
8.735	» »	Vve Hubert, 5, rue de Lens, Lille.	Rôles de l'année 1914. Lille- Wazemmes. — Rembourse- ment d'une ordonnance de dégrèvement concernant le revenu net des propriétés bâties. (Art. 1414 du rôle) —	0.37

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
8.736	Sept. 19	Dupin, r. Fabricy, 6, Lille.	Rôles de l'année 1914. Lille- Wazemmes. — Rembourse- ment d'une ordonnance de dégrèvement concernant le revenu net des propriétés bâties. (Art. 739 du rôle)...	0.61
8.740	» »	Ramette-Flouris, St-André.	d° (Art. 2303 du rôle).....	1.31
8.741	» »	Thieffry Jean, rue Ratisbonne, 34, Lille.	d° (Art. 458 du rôle).....	1.56
8.742	» »	Grandel Charles, rue Inkermann, 42, Lille.	d° (Art. 1425 du rôle).....	8.45
9.583	Oct. 10	Delezenne, rue de Paris, 219, Lille.	Rôles de l'année 1920. Lille, 2 <sup>me</sup> . Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la taxe sur les chiens. (Art. 228 du rôle)...	16.00
9.584	» »	Veuve Galoy, rue St-Sauveur, 69, Lille.	d° (Art. 303 du rôle).....	16.00
9.585	» »	Petiot Etienne, rue Esquermoise, 100 Lille.	Rôles de l'année 1920. Lille, 3 <sup>me</sup> . Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la taxe sur les chiens. (Art. 426 du rôle)...	20.00
9.586	» »	Veuve Goudin, rue de la Vignette, 26, Lille.	Rôles de l'année 1920. Lille, 2 <sup>me</sup> . Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement n° 573 concernant la taxe sur le revenu net des pro- priétés bâties. (Art. 707 du rôle) .....	7.65
9.589	» »	Veuve Petit, rue Saint-Michel, 8, Lille.	Rôles de l'année 1914. Lille, 2 <sup>me</sup> . Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la taxe sur le re- venu net des propriétés bâ- ties. (Art. 742 du rôle).....	2.27

Numéros des mandats	Dates		Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
9.590	Oct.	10	Vve Lestienne, 114, rue de Cambrai, Lille.	d° (Art. 397 du rôle).....	0.76
9.591	"	"	Wallart Albert, 7, rue Princesse, Lille.	d° (Art. 365-468 du rôle).....	2.01
9.592	"	"	Castelain, 5, rue Serrot, Paris.	d° (Art. 745 du rôle).....	2.82
9.593	"	"	Leroy-Baquet, rue Armongaud, 26, St-Cloud.	Rôles de l'année 1914. Lille, 2 <sup>me</sup> . Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la taxe sur le re- venu net des propriétés bâ- ties. (Art. 628 du rôle).....	5.48
9.594	"	"	Brossens Charles, rue Ch. Decottignies, 2, Lille.	d° (Art. 1784 du rôle).....	0.18
9.595	"	"	Delfosse Alphonse, rue Fr. Mottez, 37, Lille.	d° Art. 522 du rôle).....	2.71
9.596	"	"	Romans Léon, rue de Fleurus, 9, Lille.	d° (Art. 1245 du rôle).....	2.12
9.597	ø	"	Doutrelong Alfred, rue Corneille, 2, Lille.	d° (Art. 2111 du rôle).....	1.01
9.598	"	"	Lambert Charles, rue Lesage-Senault, 38, Lille.	d° (Art. 625 du rôle).....	1.23
9.599	"	"	Duvinage Victor, rue du Curé- St-Sauveur, 28, Lille.	d° (Art. 496 du rôle).....	0.43
9.601	"	"	Veuve Lefebvre, rue des Robleds, 8, Lille.	d° (Art. 1430 du rôle).....	1.79
9.602	"	"	Delourme, boule- vard Papin, 18, Lille.	d° (Art. 1563 du rôle).....	2.12
9.603	"	"	Fray, rue de l'In- dustrie, Roubaix.	d° (Art. 1536 du rôle).....	1.50

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
9.604	Oct. 10	Doutrelong, rue Bichat, Lille.	d° (Art. 507-508 du rôle).....	
9.605	" "	Vve Moncomble, rue Ste-Eugénie, St-Cloud.	d° (Art. 18 du rôle).....	2.75
9.607	" "	Doyennette, rue de Fives, 84, Lille.	d° (Art. 713 du rôle).....	2.63
9.608	" "	Duthoit Jules, 14, rue Meurein, Lille.	Rôles de l'année 1914. Lille, 2 <sup>me</sup> . Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la taxe sur le revenu net des propriétés bâties. (Art. 1041 du rôle).....	0.97
9.611	" "	Leignel, Petit-Ronchin.	d° (Art. 505 du rôle).....	3.53
9.613	" "	Wallart Albert, 7, rue Princesse, Lille.	d° —(Art. 465 du rôle).....	9.17
9.614	" "	Thieffry Jean, rue Retisbonne. 34, Lille.	d° (Art. 983 du rôle).....	4.12
9.617	" "	Declerc, rue de Mouveaux, 116, Tourcoing.	d° (Art. 1194 du rôle).....	2.15
9.803	" 17	Roquette Henri, rue Patou, 12, Lille.	Rôles de l'année 1921. Lille, 1 <sup>re</sup> . Art. 407. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1768, concernant la taxe sur les chiens.	
9.804	" "	Donnay Etienne, rue Nationale, 70, Lille.	Rôles de l'année 1921, Lille, 1 <sup>re</sup> . Art. 324. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1771, concernant la taxe sur les chiens.	17.00
9.805	" "	Deraadt César, rue de La Bassée, 15, Lille.	Rôles de l'année 1921, Lille, 1 <sup>re</sup> . Art. 1102. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1767, concernant la taxe sur les chiens.	15.00
				30.00

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
9.806	Oct. 17	Veuve Demarcq, rue de La Bassée, 192, Lille.	Rôles de l'année 1921, Lille- Esquermes. Art. 1120. Rem- boursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1767, concernant la taxe sur les chiens.	20.00
9.807	» »	Verwaerde Marie, rue de la Mon- naie, 73, Lille.	Rôles de l'année 1921, Lille, 3 <sup>me</sup> . Art. 334. Rembourse- ment de l'ordonnance de dé- grèvement n° 1770, concer- nant la taxe sur les chiens.	20.00
9.808	»	Hubert Alphonse, rue de la C. St- André, 7, Lille.	Rôles de l'année 1921, Lille, 3 <sup>me</sup> . Art. 98. Remboursement de l'ordonnance de dégrève- ment n° 1770, concernant la taxe sur les chiens.	10.00
9.809	»	Noé Edmond, rue Basse, 40, Lille.	Rôles de l'année 1921, Lille, 3 <sup>me</sup> . Art. 53. Remboursement de l'ordonnance de dégrève- ment n° 1770, concernant la taxe sur les chiens.	32.00
9.810	»	Delesalle Lucien, r. de Jemmapes, 80, Lille.	Rôles de l'année 1921, Lille, 3 <sup>me</sup> . Art. 243. Rembourse- ment de l'ordonnance de dé- grèvement n° 1770, concer- nant la taxe sur les chiens.	47.00
9.858	» 19	Le Receveur des Hospices de Lille.	Service de prophylaxie anti- vénérienne. Complément de frais de traitement dans di- vers hôpitaux pendant l'an- née 1921, de filles publiques atteintes de maladies syphi- litiques.	25.17
9.859	» »	»	Hospices. Frais de traitement de malades indigents. Com- plément de frais de traite- ment dans divers hôpitaux pendant l'année 1921, de di- vers malades traités pour le compte de la Ville.....	70.45

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
9.946	Oct. 19	Renard François, rue des Arts, 7, Lille.	Rôles de l'année 1921. Lille, 2 <sup>me</sup> Art, 8. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1769, concernant la taxe sur les chiens.....	
10.116	» 24	Huys Liévin, fos- soyeur, cimetière de l'Est.	Indemnités aux employés char- gés de famille. (Indemnité du 1 <sup>er</sup> décembre 1920 au 31 mai 1921, pour 5 enfants au- dessous de 16 ans).....	15.00
10.117	» »	Burgraeve Joseph, fossoyeur, cime- tière de l'Est.	Indemnités aux employés char- gés de famille. (Indemnité du 1 <sup>er</sup> mai 1921 au 1 <sup>er</sup> no- vembre 1921, pour 1 enfant au-dessous de 16 ans).....	941.66
10.118	» »	Vangermée Ar- thur, fossoyeur, cimeti ère de l'Est.	Indemnités aux employés char- gés de famille. (Indemnité du 1 <sup>er</sup> septembre 1921 au 31 décembre 1921, pour 1 en- fant au-dessous de 16 ans).....	165.00
10.120	» »	Blondeau Jules, fossoyeur, cime- tière du Sud.	Indemnités aux employés char- gés de famille. (Indemnité du 1 <sup>er</sup> octobre 1920 au 31 mars 1921, pour 4 enfants au-dessous de 16 ans).....	110 00
10.121	» »	Chatelet Gustave, fossoyeur, cime- tière du Sud.	Indemnités aux employés char- gés de famille. (Indemnité du 1 <sup>er</sup> octobre 1920 au 31 mars 1921, pour 3 enfants au-dessous de 16 ans).....	555.00
10.123	» »	Vanderschaegh, fossoyeur, cime- tière du Sud.	Indemnités aux employés char- gés de famille. (Indemnité du 1 <sup>er</sup> octobre 1920 au 31 mars 1921, pour 4 enfants au-dessous de 16 ans).....	385.00
10.477	» 31	Lefebvre, 12, rue de l'Alcazar, Lille.	Cimetière de l'Est. Fourniture en avril 1919, d'une croix et Christ en fonte pour la tom- be Rafaleur, détériorée par la chute d'un arbre en 1914, P. C.....	555.00
				570.00

Numeros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
10.519	Nov. 3	Bernard, rue de Courtrai, 17, Lille.	Rôles de l'année 1920, Lille, 2 <sup>me</sup> remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la taxe sur le revenu net des propriétés bâties. (Art. 355 du rôle).....	19.69
10.728	» 10	Le Receveur des Hospic. de Lyon.	Complément de frais de traitement à l'hôpital de Lyon pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1921, de la nommée Butin Raymonde, traitée pour le compte de la Ville.....	38.72
10.732	» »	Wiart, Léo, rue Nicolas-Leblanc, 17, Lille.	Adjudication du 18 mai 1920. 7 <sup>e</sup> lot. Foire de 1921, Place de la République. Fourniture d'une pièce de bois taillée en sifflet pour le passage des voitures foraines en août 1921.....	56.80
11.237	» 20	Le Receveur municipal, Lille.	Rôles de l'année 1920, Lille, 1 <sup>re</sup> . Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la contribution sur les voitures, chevaux, etc. .....	1.25
11.238	» »	»	Rôles de l'année 1920, Lille-Canteleu. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la contribution sur les voitures, chevaux, etc.....	6.75
11.436	» 21	Bondois, pharmacien, Lille.	Accidents divers. Fourniture de produits pharmaceutiques pendant les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres 1921.....	26.00
11.626	» 29	Vve Thubœauville, rue Fourmentel, 27, Lille.	Rôles de l'année 1921, art. 1688. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 2163 concernant la taxe sur les chiens.....	20.00

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
11.896	Déc. 7	Vannolle, rue Deschotd, Lille.	Rôles de l'année 1920, Lille-Esquermes. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 572, concernant la taxe sur le revenu des propriétés bâties. (Art. 1026 du rôle) .....	1.80
11.897	» »	Dupire, r. Boissy-d'Anglas, 20, Lille.	Rôles de l'année 1920, Lille-Esquermes. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 827, concernant la taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties.....	12 <sup>50</sup>
11.898	» »	Watel, rue de Valenciennes, 65, Lille.	Rôles de l'année 1920, Lille-Canteleu. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 2070 concernant la taxe sur la valeur vénale des propriétés bâties. (Art. 657 du rôle).....	10.25
12.887	» 13	Veuve Achto Mathilde, r. Berthelot, 20, Lille.	Rôles de l'année 1920, Lille-Canteleu. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 826 concernant la taxe sur les chiens.....	4.00
13.841	» 29	Le Receveur municipal, Lille.	Rôles de l'année 1920. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 3010 concernant la contribution sur les voitures, chevaux, etc—	17.00
13.929	Janv. 5	Bardou, pharmacien, Lille.	Fournitures de produits pharmaceutiques en 1921, à divers ouvriers blessés dans le service.....	60.80
14.205	» 17	Institution Nationale des jeunes aveugles de Paris, boulevard des Invalides, 56.	Frais de pension de l'élève Reverd René à l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris, du 2 décembre 1919 au 31 décembre 1920..	1.003.25

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
14.239	Déc. 19	Decoster Edouard, rue de la Louvière, 128, Lille.	Rôles de l'année 1912, Lille extra-muros. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 586 concernant la taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties. (Art. 1381, 1379, 1383, 1384, 1385, 1386, 1419 des rôles) .....	252.00
14.285	» 22	Brabant Georges, rue d'Isly, 2, Lille.	Rôles de l'année 1921, Lille-Esquermes. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 2821, concernant la taxe sur les autos.....	34.15
15.085	Fév. 9	Noirtin, Champ de foire, St-Omer.	Remboursement d'arrhes versées pour la foire de 1914, foire qui n'a pas eu lieu, en raison des événements de guerre .....	19.75
15.630	Mars 7	Desreumaux, place Catinat, 3, Lille.	Rôles de l'année 1914, Lille-Vauban. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la taxe sur le revenu net des propriétés bâties.....	2.38
15.631	» »	Péol Léon, par M. Fiévet, huissier, Lille.	d°	0.79
15.632	» »	Congrégation des Jésuites par le Recev. de l'Enregistrement, Lille,	d°	1.74
15.633	» »	Bertioux Jean, rue de Fleurus, 15, Lille.	Rôles de l'année 1914, Lille-Vauban. Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la taxe sur le revenu net des propriétés bâties.....	3.99

Numéros des mandats	Dates	Parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
15.689	Mars 9	Dartois, rue de la Barre, 45, Lille.	Indemnité représentative du loyer du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 juillet 1919, d'un appartement sis rue Masurel 19 bis, occupé par M. Ronse, concierge de l'Hôtel de Ville, à raison de 800 fr. l'an. (Décision municipale du 12 février 1923).....	466.60
15.775	» 13	Lucat, régisseur.	Salaire d'une concierge pour journées de travail au nettoyage et entretien de la salle du gymnase de la place Sébastopol pendant l'année 1921.....	450.00
9.588	Oct. 10	Lefebvre Émile, r. de la Vignette 31, Lille.	Rôles de l'année 1914, Lille, 2 <sup>me</sup> . Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement concernant la taxe sur le revenu net des propriétés bâties. (Art. 959 du rôle).....	4.56
11.435	Nov. 10	Raquet, pharmacien, rue Solférino, 114, Lille.	25 mai 1920. Accident Baret Raymond. Fourniture de produits pharmaceutiques.	6.95
TOTAL.....				6.707.13

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2786

*Eclairage,  
Avenue Albert.  
Redevance.*

Par délibération en date du 6 Juillet 1909, le Conseil municipal a autorisé, moyennant une redevance annuelle de 30 francs, M<sup>me</sup> Veuve Albert à placer un réverbère dans l'avenue Albert (voie particulière).

M<sup>me</sup> Veuve Albert ayant vendu ses propriétés, nous avons fait signer à chacun des nouveaux propriétaires l'engagement de payer une part proportionnelle de cette redevance.

Nous vous proposons de fixer comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923, la redevance à payer par chacun des propriétaires suivants :

Avenue Albert, 1, M. Dutro, rue Ampère, 21, à Canteleu-

Lambersart .....	1 60
» 3 et 5, M. Pierrens-Bonnet, 167, rue d'Arras.....	3 20
» 7, M. Lecat, rue d'Arras, 38.....	1 60
» 9, M. Blanquart, rue Masséna, 47.....	1 60
» 2 et 11, M <sup>me</sup> Veuve Albert, rue d'Antin, 32 bis.....	3 20
» 13, M. Lecocq, y demeurant.....	1 60
» 15, M. Desoubry, y demeurant.....	1 60
» 17, M. Ruckebusche, y demeurant.....	1 60
» 19, M <sup>me</sup> Veuve Dhelemme, y demeurant.....	1 60
» 21, M. Lhost, rue des Rogations, 20.....	1 60
» 4, M. Louis Dhont, y demeurant.....	1 60
» 6, M. Cliquenois, rue Jenner, 46.....	1 60
» 8, M. Camblin-Lerant, rue Barthélémy-Deles- paul, 99.....	1 60
» 10, M. Duchateau, y demeurant.....	1 60
» 12 et 14, M. Lahayne, rue de Dieppe, 54.....	3 20
» 16, M. Destombes, rue des Postes, 149.....	1 60
» 18, M. Wardervoir, y demeurant.....	1 60

En outre, nous vous proposons d'admettre en non-valeur le titre de perception afférent à cette redevance, montant à la somme de 30 francs, établi pour 1923 au nom de M<sup>me</sup> Veuve Albert, et de rayer cette permissionnaire de la liste des redevances à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923, soit pour 30 francs.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

2787

MESSIEURS,

*Sapeurs-Pompiers.  
Subvention  
de l'Etat.  
Exercice 1922.*

Nous sommes informés, par lettre de M. le Préfet du Nord en date du 5 Mars 1923, qu'une somme de 1.877 fr. 03 est allouée à la Ville de Lille sur les crédits inscrits au Budget du Ministère de l'Intérieur, sous le titre « Subvention aux communes pour les sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie ».

D'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, nous vous demandons de décider que ladite somme sera affectée exclusivement à l'achat et à l'entretien du matériel d'incendie.

Nous vous demandons également l'inscription en recette de la somme de 1.877 fr. 03, ainsi que l'ouverture d'un crédit correspondant qui figurera dans le compte d'administration de l'exercice 1922.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 1.877 fr. 03, et vote en dépense un crédit de pareille importance à prélever sur les ressources de l'exercice 1922.*

---

## Rapport de M. le Maire

2788

MESSIEURS,

*Baux.  
Location.  
Terrain rue Alfred  
de Vigny.*

Dans la séance du 12 Février dernier, l'un de nos Collègues a demandé des renseignements sur la location accordée à la Société Anonyme Coopérative « La Grande Brasserie », d'un terrain de 739 mètres carrés 24 décimètres carrés, sis entre la rue Alfred de Vigny et le Boulevard de Lorraine, formant l'ancien lit de l'Arbonnoise, moyennant un loyer annuel de 1.278 fr. 48.

Nous nous sommes fait un devoir d'éclaircir cette affaire et il résulte des indications fournies que cette location n'a été accordée qu'à titre temporaire et jusqu'au jour de la réalisation d'un échange de terrains avec ladite Société.

Aucun jardin ouvrier n'existe sur le terrain dont il s'agit.

D'ailleurs, l'acte de bail n'a été passé qu'avec l'assentiment de l'Administration municipale qui avait eu à statuer sur l'échange projeté.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous vous prions, Messieurs, d'homologuer cette location.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2789

*Achat.*

*Rue des Augustins, 9.*

M. Alphonse Bauduin, négociant, demeurant à Lille, rue de Paris, 246 bis, a sollicité l'autorisation de reconstruire son immeuble sis à Lille, rue des Augustins, 9, repris au cadastre section B, N° 1.553, en observant l'alignement prévu au nouveau plan d'aménagement des quartiers démolis.

Il doit, de ce fait, abandonner à la voie publique une parcelle d'environ 20 mètres carrés.

D'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, nous avons pu obtenir une promesse de vente de cette parcelle moyennant un prix de 115 francs le mètre carré, ce prix comprenant cession du sol, fondations et toutes autres causes quelconques.

La surface exacte du terrain cédé sera déterminée par un arpantage.

Au cours des travaux de reconstruction, le propriétaire fera remblayer convenablement jusqu'au niveau du sol les parties de caves pouvant se trouver sous le terrain vendu.

Aucun droit de voirie pour occupation, durant la reconstruction de l'immeuble, de la portion de terrain cédée ne sera réclamé par la Ville, mais

toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au Code des arrêtés municipaux.

La vente sera réalisée par M<sup>e</sup> Vanlaer, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

De son côté, la Ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande d'autorisation de bâtir qui sera présentée par M. Bauduin.

Nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 26 extraordinaire de l'exercice 1923 « Prix et frais d'achats de terrains à réunir à la voie publique pour cause d'alignement, 50.000 francs ».

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2790

*Achat.*

*Rue Alphonse  
Colas, 5, 7 et 9.*

La cour de l'Ecole Lamartine, sise Quai de la Basse-Deûle, est trop exiguë pour le nombre d'élèves qui la fréquentent.

Nous avons envisagé, en vue de permettre l'agrandissement de cette cour, l'acquisition de trois maisons sises à Lille, rue Alphonse Colas, N<sup>o</sup>s 5, 7 et 9, appartenant à M<sup>me</sup> Veuve Poteau, née Marie Thys, demeurant à Lille, rue Solférino, 273.

D'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission et celle du Nouveau Plan, nous sommes entré en pourparler avec M<sup>me</sup> Poteau et avons obtenu d'elle une promesse de vente moyennant un prix principal de 85.000 francs.

L'entrée en jouissance aura lieu le premier jour du mois qui suivra l'approbation préfectorale et le prix produira au profit de la venderesse des intérêts au taux annuel de 5 fr. 55 %, pour la période comprise entre cette date d'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix.

L'acte sera réalisé par M<sup>e</sup> Six, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense soit 105.000 francs pour le principal, les intérêts et les frais, sera prélevée sur un crédit spécial à ouvrir au Budget supplémentaire de l'exercice de 1923.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 105.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de 1923.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Marcel Lépée, demeurant à Lille, rue de Valmy, 20, a sollicité l'autorisation de reconstruire son immeuble sis à Lille, rue du Molinel, 83 et 85, repris au cadastre section 1, N<sup>o</sup>s 2.252-2.253, en observant l'alignement prévu au nouveau plan.

Il doit, de ce fait, abandonner à la voie publique une parcelle de terrain d'environ 117 mètres carrés.

D'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, nous avons pu obtenir une promesse de vente de cette parcelle moyennant un prix de 90 francs le mètre carré, comprenant cession du sol, fondations et toutes autres causes quelconques.

La surface du terrain cédé sera déterminée par un arpantage.

Au cours des travaux de reconstruction, le propriétaire fera remblayer convenablement, jusqu'au niveau du sol, les parties de caves pouvant se trouver sous le terrain cédé et supprimera toutes vues et sorties sur la cour Mousson.

Aucun droit de voirie pour occupation, durant la reconstruction de l'immeuble, de la portion de terrain cédée, ne sera réclamé par la Ville, mais

2791

—

Achat.

Rue du Molinel,  
83-85.

83-85.

toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au Code des arrêtés municipaux.

La vente sera réalisée par M<sup>e</sup> Pourbaix, notaire à Ronchin, aux frais de la Ville.

De son côté, la Ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande d'autorisation de bâtir qui sera présentée par le vendeur..

Nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article « Reconstitution foncière, report provenant de l'exercice 1922 ».

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2792

—

Achat.

Rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 4 et 6.

M<sup>me</sup> Henriette Schwob, veuve de M. Léon Loevensohn, demeurant à Lille, rue des Augustins, 7 bis, a sollicité l'autorisation de reconstruire son immeuble sis à Lille, rue du Vieux Marché-aux-Moutons, 4 et 6, repris au cadastre section B, N<sup>os</sup> 1.563 et 1.566, en observant l'alignement prévu au nouveau plan de voirie.

Elle doit, de ce fait, abandonner à la voie publique une parcelle de terrain d'environ 210 mètres carrés.

D'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, nous avons pu obtenir une promesse de vente moyennant un prix forfaitaire de 7.000 francs, ce prix comprenant cession du sol, fondations et toutes causes quelconques.

La surface exacte du terrain vendu sera déterminée par un arpantage.

Au cours des travaux de reconstruction, la propriétaire fera remblayer convenablement jusqu'au niveau du sol les parties de caves pouvant se trouver sous le terrain cédé.

Aucun droit de voirie pour l'occupation, durant la reconstruction de l'immeuble, de la portion de terrain cédée ne sera réclamé par la Ville, mais toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au Code des arrêtés municipaux.

La vente sera réalisée par M<sup>e</sup> Piat, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

De son côté, la Ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande d'autorisation de bâtir qui sera présentée par la venderesse.

Nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera imputée sur l'article « Reconstitution foncière, report provenant de l'exercice 1922 ».

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 Juin 1922, vous avez homologué un projet d'échange à passer avec M<sup>me</sup> Veuve Vassal, née Marthe Dufresne, demeurant à Lille, rue Henri-Kolb, 9 bis. Cette dernière doit céder à la Ville une parcelle de terrain de 150 mètres carrés dépendant de son immeuble sis à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 23, pour recevoir en contre-échange un terrain de 165 mètres carrés 04 décimètres carrés situé à l'angle de la rue Jean-sans-Peur prolongée et de la rue de l'Hôpital-Militaire.

L'acte doit être passé après l'obtention du décret d'utilité publique ou de l'arrêté préfectoral homologuant les alignement et nivellation de la nouvelle voirie.

M. le préfet du Nord a approuvé cette délibération par arrêté du 3 Août 1922.

2792 1

*Echange de terrains.*

*Rue de l'Hôpital-Militaire.*

*Modification..*

Pour des raisons personnelles, M<sup>me</sup> Vassal demande que le contrat soit passé immédiatement.

Sa demande nous paraissant fondée, nous vous prions, Messieurs, de décider que l'acte réalisant cette opération immobilière sera aussitôt passé devant M<sup>e</sup> Fontaine, notaire.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2793

*Ouverture  
d'une rue.  
Quartier du  
Buisson*

M. A. Phalempin, Administrateur délégué de la Société coopérative de reconstruction « Le Foyer », à Saint-Hilaire-lez-Cambrai, demande l'autorisation d'ouvrir une rue, au lieu dit « Le Buisson », entre la route départementale N° 27 et le chemin vicinal ordinaire N° 9. Il sollicite le classement de cette rue dans le réseau des voies municipales.

Nous estimons qu'il peut être donné satisfaction à cette demande aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> La rue à ouvrir aura une largeur de 12 mètres, le nivellement et l'alignement étant conformes au plan dressé par le Service des Travaux.

2<sup>o</sup> Il sera construit, sous le sol et dans l'axe de la rue, un égoût en ciment aggloméré d'une section de 1.05/0.70, de forme ovoïde.

Le béton sera composé de 0 mètre cube 700 de pierrailles de Wizernes ou grenailles de Lessines, 0 mètre cube 400 de sable grveleux de rivière et 300 kilos de ciment des marques admises par la Ville. L'intérieur de l'égoût sera pourvu d'un enduit de 0 m. 02 d'épaisseur au mortier de ciment composé de 500 klos de ciment pour un mètre cube de sable de rivière tamisé ; la voûte, jusqu'aux naissances des piédroits, sera recouverte par une chape de 0 m. 03 s'épaisseur au mortier de ciment composé de 300 kilos de ciment pour un mètre cube de sable de rivière.

Des bouches d'égout et regards seront établis aux points indiqués par la Ville. Ces bouches et regards seront du poids et du modèle admis par la Ville.

3<sup>e</sup> Le pavage de la chaussée sera établi sur une fondation de cassons de briques et scories de 0 m. 25 d'épaisseur ; la couche de sable graveleux, sous pavage, sera de 0 m. 15 après damage.

Les pavés seront en granit, de l'échantillon 14/20/14 et devront remplir toutes les conditions imposées par les cahiers des charges actuellement en vigueur pour les fournitures de pavés à la Ville de Lille.

Tous les travaux seront exécutés sous la surveillance de la Ville et conformément aux conditions des cahiers des charges en vigueur.

4<sup>e</sup> Les travaux faisant l'objet de la demande du pétitionnaire devront être exécutés dans un délai de deux ans à compter de la date de l'approbation des plans par l'Autorité supérieure.

5<sup>e</sup> Des bordures de trottoirs, conformes au règlement de voirie, seront posées parallèlement à l'axe de la chaussée et à 2 mètres 50 de l'alignement des constructions.

6<sup>e</sup> Le pétitionnaire devra, en outre, se conformer à toutes autres conditions qui lui seront imposées dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publiques.

7<sup>e</sup> Dans les contrats de vente des terrains en bordure de la rue, le pétitionnaire imposera aux acquéreurs :

a) L'obligation de construire, sur les terrains acquis, dans les douze mois qui suivront l'acquisition ; faute de quoi, les acquéreurs verseraient, dans la Caisse du Receveur municipal, une redevance annuelle de 10 francs par mètre courant de façade de terrain non bâti ;

b) L'établissement d'un trottoir aussitôt après l'achèvement des constructions et suivant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 14 Janvier 1862 ;

c) L'obligation pour les acquéreurs des terrains de prendre un abonnement au compteur des eaux d'Emmerin pour chacune des constructions.

8<sup>e</sup> Les travaux exécutés par le pétitionnaire ne seront reçus que quinze mois après leur achèvement ; le délai commencera à courir de la date du procès-verbal de réception provisoire dressé par le Directeur des Travaux municipaux.

Jusqu'au jour de la réception définitive, le pétitionnaire sera tenu d'entretenir en bon état la chaussée et les ouvrages.

Le pétitionnaire abandonnera gratuitement à la Ville le sol de la rue ainsi que tous les travaux de voirie exécutés pour l'ouverture de ladite rue.

D'accord avec la Commission du Nouveau Plan, nous vous proposons d'approuver le plan d'alignement et de nivellement de cette nouvelle rue et de décider son classement dans le réseau des voies municipales.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2795

---

*Bourses et  
subsides.  
Année scolaire  
1922-23.*

Nous vous prions d'approuver la proposition d'allocation de bourse ci-après :

*Bourse à titre remboursable. — Conservatoire National de Paris.*

Rogez Yvonne .....	800 francs
--------------------	------------

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2796

---

*Assistance  
aux familles  
nombreuses.*

*Amélioration  
de la loi.*

*Vœu,*

« L'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française », dont le siège social est 10, rue Vivienne, Paris, nous demande d'appuyer d'un vœu du Conseil municipal une proposition de loi actuellement en instance au Sénat et tendant à augmenter le taux des allocations payées aux familles nombreuses.

« Estimant qu'il appartient à l'Etat de prendre toutes mesures nécessaires pour venir en aide aux familles nombreuses, nous croyons pouvoir suivre la suggestion de l'Alliance Nationale et nous soumettons à l'approbation du Conseil municipal le vœu suivant :

« Considérant que la formation physique, morale et professionnelle de tout enfant doit être, non pas une charge familiale, mais une charge sociale ; qu'il appartient à la collectivité représentant la Société , c'est-à-dire à l'Etat, d'assurer à tout enfant venant au monde : la vie, la santé, l'instruction, le développement de toutes ses facultés ; qu'il y va d'ailleurs de l'intérêt bien compris de la Société, chaque enfant ne pouvant être qu'une source de richesse sociale ;

» Le Conseil municipal de Lille, prenant acte de l'impuissance du régime économique et social actuel à garantir à l'enfant non seulement l'égalité des moyens matériels de développement, mais même son droit primordial à l'existence, l'enfant subissant dès son berceau l'influence des conditions matérielles de vie parfois si défectueuses et si insuffisantes de sa famille, proclame, une fois de plus, que seule la transformation, dans le sens collectiviste ou communiste, des bases économiques de la Société, est susceptible de solutionner actuellement le problème angoissant que pose dans la plupart des ménages la venue d'enfants multiples ;

» Et, en attendant cette transformation nécessaire, estimant que toute amélioration — si minime fût-elle — du sort des familles nombreuses est à poursuivre et qu'il y a lieu de mettre nos gouvernants en demeure de réaliser les mesures d'assistance promises par tous les partis politiques bourgeois,

» Emet le vœu que les élus de la classe ouvrière au Parlement fassent le nécessaire pour que la proposition de loi, actuellement en instance devant le Sénat et ayant pour objet l'amélioration des conditions d'assistance aux familles nombreuses, soit adoptée dans le plus bref délai possible. »

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2796

*Hospices.  
Autorisation  
d'ester contre  
Bourgois et Fassin.  
Expulsion.*

Par délibération en date du 17 Mars 1923, la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation d'ester en justice en vue d'obtenir l'expulsion de MM. Bourgeois et Fassin, locataires d'immeubles appartenant à ladite administration et situés à Lille, Place Saint-Martin, 17 et 19.

Nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération dans les limites de l'arrêté municipal, en date du 22 Février 1923, contre les expulsions, c'est-à-dire à la condition que l'Administration des Hospices assure aux locataires menacés d'expulsion, un autre logement.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2797

*Office public  
municipal  
d'habitations à  
bon marché.  
Reversement.*

Dans votre séance du 29 Janvier 1922, vous avez décidé de céder gratuitement, au profit de l'Office public municipal d'habitations à bon marché, un terrain de 13.508 mètres carrés 92 décimètres carrés, situé à Lille, section de Fives, entre la rue Gutenberg, la Cité Casseville et les rues de la Convention et Cabanis.

Les frais résultant de l'acte d'abandon de ce terrain devaient être payés sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

L'Office a payé à tort les frais de transcription de l'acte, puisqu'aux termes du contrat, tous frais quelconques en résultant seront supportés par la Ville de Lille.

En conséquence, et d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, nous vous demandons de décider de rembourser à l'Office public municipal la somme de 1.322 fr. 81 qu'il a payée à la Conservation des hypothèques. La dépense sera prélevée sur le crédit : Frais d'actes et de procédure, exercice 1923.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2798

Dans votre séance du 18 Décembre 1922, vous avez décidé d'accorder à l'Office public municipal d'habitations à bon marché une avance de 1.600.000 francs remboursable en 20 ans, sans intérêts, ainsi qu'une subvention de 100.000 francs représentant les frais de voirie occasionnés par l'élargissement des rues Cabanis, Gutenberg et de la Convention et par l'ouverture de deux nouvelles rues dans le terrain de la rue Cabanis.

Une somme de 200.000 francs, prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice 1922, ainsi qu'une somme de 600.000 francs, inscrite au Budget primitif de l'exercice 1923, ont été encaissées par l'Office public municipal.

Les travaux de construction des maisons à bon marché ont été adjugés le 27 Mars 1923 et le délai d'exécution pour la construction de ces maisons est fixé par les adjudicataires au 31 Décembre de ladite année.

Dans ces conditions et vu l'urgence, nous vous demandons, d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, de voter le crédit de 800.000 francs, représentant le solde de l'avance, ainsi que celui de 100.000 francs, montant de la subvention pour les travaux de voirie. Ces deux crédits seront prélevés sur les ressources provenant de l'exercice 1922 et inscrits au Budget supplémentaire de l'exercice 1923.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote deux crédits : l'un de 800.000 francs et l'autre de 100.000 francs, à prélever sur les ressources provenant de l'exercice 1922.*

*Office public  
municipal  
d'habitations à  
bon marché.*

*Avance de la  
ville de Lille.*

## Rapport de M. le Maire

2799

**MESSIEURS,***Liquidation  
de pension.**Travaux.**Duyck Jules.*

M. Duyck Jules-Joseph, Inspecteur au Service des Travaux municipaux, né à Maubeuge, le 27 Novembre 1852, sollicite, en raison de son état de santé et de son grand âge, la liquidation de sa pension de retraite.

Entré à la Mairie le 12 Septembre 1898, M. Duyck comptera, au 30 Avril 1923, 24 ans, 7 mois et 19 jours de service avec un traitement moyen de 9.900 francs pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 24 ans : 24/60 de 9.900 francs.....	3.960	"
Pour 7 mois : 7/12 de 1/60 de 9.900 francs.....	96	25
Pour 19 jours : 19/30 de 1/12 de 1/60 de 9.900 francs....	8	71
<hr/>		
Total.....	4.064	96

Vu les états de services et retenues de M. Duyck ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Arquembourg, Lalisse et Israël constatant que M. Duyck se trouve dans l'impossibilité de continuer ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des retraites des services municipaux,

Nous vous prions, d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, d'allouer à M. Duyck, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1923, une pension annuelle de 4.064 fr. 96. De plus, nous vous demandons de lui allouer une indemnité de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 2.575 fr., à prélever sur l'article 12 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1923.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Abraham Alfred, Brigadier de Police hors classe, né à Poix-du-Nord, le 19 Février 1868, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1923.

Entré dans la police le 9 Mars 1896, M. Abraham comptait au 28 Février 1923, 26 ans, 11 mois et 22 jours de service, avec un traitement moyen de 5.600 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 4 et 6 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, M. Abraham a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 5.600 francs : 2.....	2.800	"
Pour 1 an : 1/40 de 5.600 francs.....	140	"
Pour 11 mois : 11/12 de 1/40 de 5.600 francs.....	128	33
Pour 22 jours : 22/30 de 1/12 de 1/40 de 5.600 francs....	8	54
Total.....		3.076 · 87

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, d'allouer à M. Abraham, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1923, une pension annuelle de 3.076 fr. 87.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 2.950 francs, à prélever sur l'article 12 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1923.

*Adopté.*

2800

*Liquidation  
de pension  
Police.  
Abraham Alfred.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2801

*Liquidation  
de pension.  
Police.  
Deffrennes Victor.*

M. Deffrennes Victor-Joseph, Inspecteur de la Sûreté, né à Lys-lez-Lannoy, le 18 Avril 1868, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1923.

Entré dans la police le 7 août 1893, M. Deffrennes comptera au 30 Avril prochain 29 ans, 8 mois et 24 jours de service avec un traitement moyen de 6.177 fr. 77 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 4 et 6 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, M. Deffrennes a droit :

Pour 25 années de service actif, à la moitié du traitement

moyen, soit 6.177 fr. 77 : 2 .....	3.088 88
------------------------------------	----------

Pour 4 ans : 4/40 de 6.177 fr. 77 .....	617 77
---	--------

Pour 8 mois : 8/12 de 1/40 de 6.177 fr. 77 .....	102 96
--	--------

Pour 24 jours : 24/30 de 1/12 de 1/40 de 6.177 fr. 77 .....	10 29
---	-------

---

Total .....	3.819 90
-------------	----------

En conséquence, et d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, nous vous proposons d'allouer à M. Deffrennes, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1923, une pension annuelle de 3.819 fr. 90.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 3.200 francs à prélever sur l'article 12 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1923.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M<sup>me</sup> d'Haene Charles Louis, née Lemaire Catherine, veuve d'un brigadier de police, est décédée le 24 Novembre 1922, en possession d'une pension de retraite de 1.050 fr. 50 dont elle jouissait depuis le 12 janvier 1921. Elle laisse un enfant âgé de moins de 18 ans qui a droit, conformément à l'article 9 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, à la pension que touchait sa mère.

Vu les extraits de l'Etat Civil constatant :

- 1<sup>o</sup> Que M<sup>me</sup> d'Haene est décédée le 24 Novembre 1922 ;
- 2<sup>o</sup> Que M<sup>le</sup> d'Haene Marthe-Amandine est née à Lille, le 23 Janvier 1906 ;

Vu le règlement de la caisse des retraites des Services municipaux ;

D'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, nous vous proposons, Messieurs, de régler la pension de M<sup>le</sup> d'Haene, Marthe, à 1.050 fr. 50 jusqu'au 23 Janvier 1924, date à laquelle elle atteindra 18 ans. Le point de départ du paiement des arrérages est fixé au 25 Novembre 1922, lendemain du décès de M<sup>me</sup> Veuve d'Haene.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Nœufglise Victor-Désiré-Jean-Baptiste, brigadier hors classe, né à Laventie (Pas-de-Calais), le 4 Mai 1868, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 4 Mai 1923.

Entré dans la police le 20 Octobre 1893, M. Nœufglise comptera au 4 Mai 1923, 29 ans, 6 mois et 14 jours de service, avec un traitement moyen de 5.724 fr. 43 pendant les trois dernières années.

2802

*Liquidation  
de pension.  
Police.  
Enfant d'Haene.*

2803

*Liquidation  
de pension.  
Police.  
Nœufglise Victor.*

D'après les articles 4 et 6 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, M. Nœufglise a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 5.724 fr. 43 : 2.....	2.862 22
Pour 4 ans : 4/40 de 5.724 fr. 43.....	572 44
Pour 6 mois : 6/12 de 1/40 de 5.724 fr. 43.....	71 55
Pour 14 jours : 14/30 de 1/12 de 1/40 de 5.724 fr. 43.....	5 56
<hr/>	
Total.....	3.511 77

En conséquence, et d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, nous vous proposons d'allouer à M. Nœufglise, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 4 Mai 1923, une pension annuelle de 3.511 fr. 77.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 2.950 francs, à prélever sur l'article 12 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1923.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2804

*Liquidation  
de pension.  
Police.  
Vermersch René.*

M. Vermersch René-Achille-Eugène, sergent de Ville hors classe, né à Godewaersvelde (Nord), le 5 Mars 1868, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> avril 1923.

Entré dans la police le 1<sup>er</sup> Août 1894, M. Vermersch comptait au 31 Mars dernier 28 ans et 8 mois de service, avec un traitement moyen de 5.200 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 4 et 6 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, M. Vermersch a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 5.200 francs : 2.....	2.600	»
Pour 3 ans : 3/40 de 5.200 francs.....	390	»
Pour 8 mois : 8/12 de 1/40 de 5.200 francs.....	86	66
Total.....		3.076 66

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3<sup>me</sup> Commission, d'allouer à M. Vermersch, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1923, une pension annuelle de 3.076 fr. 66.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 2.700 francs, à prélever sur l'article 12 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1923.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2805

La Ville a acquis de M. et M<sup>me</sup> Ducatel-Brankauval une maison sise à Lille, rue des Robleds, 9, dont elle a la jouissance depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1922.

*Baux-locations.*

*Maison rue des  
Robleds, 9.*

*Cession du droit  
au bail.*

La maison est louée à M. Louis Dubar pour 3, 6 ou 9 années à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1921, avec faculté pour les deux parties de faire fin de bail à l'expiration de la 1<sup>re</sup> ou de la 2<sup>me</sup> période triennale, à charge d'un préavis de six mois donné par lettre recommandée.

Ce bail stipule que le preneur ne peut sous-louer la totalité de la maison, ni céder son droit d'occupation sans le consentement exprès et par écrit du bailleur.

Le 11 Mai 1922, M. Dubar nous demandait l'autorisation de principe de céder son droit au bail en même temps que le fonds de commerce exploité dans l'immeuble.

Cette autorisation lui fut donnée, d'accord avec la 1<sup>re</sup> Commission et celle du Nouveau Plan, mais sous réserve de l'exécution des conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Nous faire connaître, avant tout engagement, le nom du cessionnaire et son adresse ;

2<sup>o</sup> De demeurer responsable vis-à-vis de la Ville, solidairement avec le cessionnaire, du paiement des loyers et de l'exécution des conditions stipulées dans le bail, tout au moins pendant la première période triennale, c'est-à-dire jusqu'au 30 Septembre 1924.

Par lettre du 6 Mars, M. Dubar nous présente comme successeur M. Vandevorde, garçon brasseur, demeurant à Loos, rue du Faubourg-des-Postes prolongée, N° 27.

D'après les indications fournies, M. Vandevorde est considéré comme un ouvrier sérieux, respectant ses engagements et susceptible de posséder quelques économies.

Les renseignements recueillis sur sa moralité et celle de sa famille sont également bons.

D'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, nous vous proposons de donner satisfaction à la demande de M. Dubar, sous réserve de l'application de la condition reprise sous le N° 2 ci-dessus, et de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSEURS,

2806

*Baux-location.  
Terrain à la  
Salpêtrière.*

M. Cacan, demeurant à Lille, rue Neuve, 29 et 31, a sollicité la location d'un terrain de 6 mètres 50 sur 3 mètres 50 dépendant de « La Salpêtrière » et formant la 1<sup>re</sup> travée contiguë à l'habitation de l'Ingénieur.

Cette location pourrait lui être consentie à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1923, moyennant un loyer annuel de 200 francs payable par trimestre et d'avance.

M. Cacan aurait la faculté de construire sur ce terrain un hangar à usage dé garage d'automobile, à ses risques et périls, sans aucun recours contre la Ville pour quelque cause que ce soit.

La location verbale serait faite pour une période indéterminée, avec faculté pour les deux parties de la faire cesser à l'expiration de chaque mois, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit à cet égard.

Dans le cas où le locataire consommerait des eaux potables, la dépense serait supportée par lui.

Nous vous prions de répondre favorablement à la demande de M. Cacan, sous bénéfice des conditions ci-dessus énoncées.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation formulées par les jeunes gens du contingent à incorporer.

Les dénommés ci-après sollicitent cette faveur :

Becquet Henri-Louis, Coin Robert-Fleuri, Descamps Maurice, Hardy Dieudonné, Palliez René, Quenard Edouard-Jean, Quertant Fernand, Tiétart Fernand, Toussaint Léon, Courcot Raymond, Fouille Albert.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, d'émettre un avis favorable à ces demandes.

*Avis favorable.*

---

2807

*Sursis  
d'incorporation.  
Avis.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2808

*Bains Lillois.*

*Travaux.*

L'installation du chauffage des Bains Lillois a donné lieu à une adjudication-concours prononcée au profit de la Société Grouvelle-Arquembourg. Le cahier des charges de l'entreprise spécifie que le démontage des parties non réutilisées de l'ancienne installation ne rentre pas dans le marché. Il y a donc lieu, maintenant, de procéder à cette opération. Il nous a semblé préférable, dans l'intérêt de la marche des travaux, de demander d'abord une offre à la maison adjudicataire.

La Société Grouvelle-Arquembourg exécuterait ce travail ainsi que celui du démontage des anciennes canalisations d'éclairage au gaz, moyennant le paiement, par la Ville, d'une somme de 2.500 francs, les matériaux revenant au soumissionnaire, ou de 8.500 francs, les matériaux restant à la Ville.

Il s'agit surtout ici de chaudières et de bâches en tôle en mauvais état, et de canalisations, en fer pour la plupart, qu'il faudra briser pour sortir de l'établissement.

Nous estimons que les propositions de la Société Grouvelle-Arquembourg sont raisonnables, et nous vous proposons le marché préparé à cet effet et correspondant à la première proposition de la Société Grouvelle-Arquembourg et montant à 2.500 francs.

La dépense serait prélevée sur le crédit ouvert pour la remise en état des Bains Lillois.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

2809

MESSIEURS,

*Statue du  
Maire André.  
Réédification.*

Dans votre séance du 20 Janvier 1921, vous avez sollicité une avance sur dommages de guerre pour la réédification de la statue du Maire André, et

décidé de confier l'étude du projet à M. Ghesquière, Architecte, 16, rue Solferino.

Le montant, valeur 1914, des dommages de guerre a été évalué à 15.450 francs, et une première avance de 33.000 francs a été délivrée.

Le projet établi comporte la réédification de la statue et des bas-reliefs ainsi que la réfection du soubassement en pierre bleue de Soignies, de la grille de clôture, etc.

L'exécution serait confiée à M. Jules Déchin, statuaire, à Paris, 108, rue de Vaugirard, qui fut, avec M. Ghesquière, l'auteur du monument détruit.

La dépense, y compris les honoraires de l'architecte, s'élève à 34.291 fr.

Nous vous demandons de décider :

1<sup>o</sup> Que la dépense de 34.291 francs sera supportée par le crédit des dommages de guerre ;

2<sup>o</sup> D'approuver le marché préparé pour l'exécution de ce travail.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. et M<sup>me</sup> Lesay-Delespaul, demeurant à Lille, rue d'Isly, 5, ont demandé l'autorisation de reconstruire leur immeuble sis rue de Paris, 29, 31 et 33, en observant l'alignement prévu au nouveau plan de voirie.

Ils doivent, de ce fait, abandonner à la voie publique une parcelle de terrain d'environ 89 mètres carrés.

Nous avons obtenu une promesse de vente de cette parcelle, moyennant un prix calculé sur la base de 225 francs le mètre carré, ce prix comprenant cession du sol, fondations, constructions et toutes autres causes.

2810

Achat.  
Rue de Paris,  
29, 31 et 33.

Un procès-verbal de mesurage déterminera la surface exacte du terrain cédé.

Au cours des travaux de reconstruction, les vendeurs feront remblayer convenablement jusqu'au niveau du sol les parties de caves pouvant se trouver dans ledit terrain.

Aucun droit de voirie pour occupation, durant les travaux de reconstruction, de la portion de terrain cédée ne sera réclamé par la Ville, mais toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redévances prévues au Code des arrêtés municipaux.

La vente sera réalisée par M<sup>e</sup> Desrousseaux, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

La Ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande d'autorisation de bâtir qui sera présentée.

Nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire.

Nous vous prions, en outre, de décider que la dépense résultant de cette opération immobilière sera prélevée sur l'article 39 du Budget supplémentaire de l'exercice 1923 « Reconstitution foncière de la Ville de Lille, 2.401.557 fr. 08 ».

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS.

2811

*Achat.* M<sup>m</sup> Madeleine Klein, veuve de M. Bouhin, demeurant à Lambersart, rue Nicot, 27, a sollicité l'autorisation de reconstruire son immeuble sis à Lille, rue de Paris, 35, repris au cadastre, section B, N° 886, en observant l'alignement prévu au nouveau plan de voirie.

Elle doit, de ce fait, abandonner à la voie publique une parcelle de terrain de 34 mètres carrés 80 décimètres carrés.

Nous avons obtenu une promesse de vente de cette parcelle moyennant un prix total de 7.308 francs, ce prix comprenant cession du sol, fondations et toutes causes quelconques.

Au cours des travaux de reconstruction, la venderesse fera remblayer convenablement jusqu'au niveau du sol les parties de caves pouvant se trouver dans le dit terrain.

Aucun droit de voirie pour occupation, durant les travaux de construction, de la portion de terrain cédée ne sera réclamé par la Ville, mais toute occupation du domaine public donnera lieu à l'application des redevances prévues au Code des Arrêtés municipaux.

La vente sera réalisée par M<sup>e</sup> Senlis, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

La Ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande d'autorisation de bâtir qui sera présentée par la venderesse.

Nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire.

Nous vous prions, en outre, de décider que la dépense résultant de cette opération immobilière sera prélevée sur l'article 39 du Budget supplémentaire de l'exercice 1923 : « Reconstitution foncière de la Ville, 2.401.557 francs 08.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les consorts Doublet, co-propriétaires de l'immeuble sis rue des Arts, 1 et 3, ont sollicité l'autorisation de le reconstruire en observant l'alignement prévu au nouveau plan de voirie. En effet, une partie du sol de cette propriété doit être incorporée dans la voie publique.

La Commission du Plan a estimé qu'il serait possible d'autoriser la construction d'un nouvel immeuble sur le surplus du sol appartenant aux

2812

Echange.  
Rue des Arts,  
1 et 3,  
et rue du  
Vieux-Marché-  
aux-Poulets, 22-24  
Rue Faidherbe, 17.

consorts Doublet, mais en y adjoignant deux parcelles de terrains appartenant à la Ville reprises au cadastre section B, sous les N°s 838 partie et 863 partie, et dépendant des immeubles démolis ayant porté les n°s 22 et 24 de la rue du Vieux-Marché-aux-Poulets et 17 de la rue Faidherbe acquis récemment.

Nous avons, dans ces conditions, négocié l'échange avec les consorts Doublet et avons obtenu d'eux une promesse stipulant les conditions suivantes :

La partie du terrain à céder en échange à la Ville, figurée au procès-verbal de mesurage ci-joint sous teinte bleue, a une surface de 257 mètres carrés et est reprise au cadastre section B, n° 815 partie..... 257 <sup>m<sup>2</sup></sup>

La partie à céder par la Ville en contre-échange figurée audit procès-verbal, sous teinte rose, a une surface totale de 164 mètres carrés ..... 164 <sup>m<sup>2</sup></sup>

Différence en faveur des consorts Doublet..... 93 <sup>m<sup>2</sup></sup>  
pour lesquels la Ville paiera une soulte de 26.000 fr. moyennant laquelle elle sera dégagée de toutes réclamations sur la nature du terrain, fondations et toutes autres causes.

L'acte d'échange sera réalisé par M<sup>e</sup> Motte, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

La Ville devra transmettre, avec avis favorable, et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande d'autorisation de bâtir qui sera présentée.

Nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse d'échange et de nous autoriser à passer l'acte nécessaire.

Nous vous prions, en outre, de décider que la dépense résultant de cette opération immobilière sera imputée sur l'article : « Reconstitution foncière.

— Report provenant de l'exercice 1922 ».

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2813

Le service de la propreté publique a besoin de trois tombereaux nouveaux :

*Propreté publique.  
Achat de  
tombereaux.*

Un à quatre roues, cubant 3<sup>m<sup>3</sup></sup> 300 ;

Deux à deux roues, cubant chacun 1<sup>m<sup>3</sup></sup> 500.

Deux fournisseurs qualifiés ont été pressentis en vue de la fourniture de ce matériel :

M. Dancorai, 14, place Saint-Martin.

Madame Veuve Hanote, 49, rue de Valenciennes.

Madame Veuve Hanote qui a fait les offres les plus avantageuses pour la Ville, consentirait à livrer les dits tombereaux aux conditions suivantes :

Tombereau à 4 roues.....	4.800	"
Tombereau à 2 roues 2.200 × 2.....	4.400	"
<hr/>		
	9 200	"

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission, de nous autoriser à passer marché avec Madame Veuve Hanote.

La dépense fixée à 9.200 francs sera prélevée sur l'article 9 du Budget supplémentaire : « Propreté publique. — Achat de matériel », 98. 372 fr. 88.

*Renvoyé à la Commission de la Propreté publique.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2814

*Ecole pratique*

*de jeunes filles.*

*Fourniture*

*de denrées.*

*Marché.*

M. Deruyck, 8, place Saint-Martin, à Lille, fournisseur de l'Ecole pratique de jeunes filles, donne toute satisfaction à la Directrice de l'Etablissement pour les fournitures de beurre, œufs, margarine, poisson frais et salé, conserves et en général tous produits alimentaires nécessaires au bon fonctionnement de la cantine.

Il consent sur toutes ses fournitures, à l'exception de celles en beurre et œufs, un rabais de 5 % sur les prix commerciaux habituels.

Les conditions faites par M. Deruyck nous paraissant avantageuses, nous vous proposons, d'accord avec votre 4<sup>e</sup> Commission, d'approuver le marché de gré à gré proposé pour l'année en cours.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2815

*Indigents*

*de passage.*

*Secours.*

*Convention.*

Le contrat passé avec M. Rohart Brunot, cabaretier logeur, demeurant rue de Ban de Wedde, 15, en vue du logement et de la nourriture des indigents de passage et des personnes sans abri, viendra à expiration le 30 avril prochain.

Ce contrat stipule que M. Rohart mettra à la disposition de la Ville : 10 lits et 10 repas par jour pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, 20 lits et 20 repas par jour pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril suivant.

Chaque personne a droit à 2 repas par jour composés le soir : d'une soupe d'un plat de légumes, de pain et de bière ; le matin : de pain et de café.

Pour chaque lit, M. Rohart perçoit une redevance journalière de 1 fr. 50 ; pour chaque repas (y compris celui du matin), une redevance de 2 francs 50. La dépense annuelle est de 21.840 fr.

Il est entendu que le prix du repas peut être revisé à toute époque à première demande de la Ville, en cas de baisse sensible des denrées alimentaires. D'accord avec votre 1<sup>re</sup> Commission, nous vous prions de nous autoriser à renouveler ce traité dans les conditions ci-dessus stipulées, mais en ajoutant une clause portant obligation pour M. Rohart d'établir chaque jour, un état des personnes logées et nourries et de nous envoyer tous les 15 jours, un duplicata de ces états.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2816

Le magasin du Service des Eaux étant dépourvu de certaines pièces d'un modèle spécial à la Ville de Lille, nous avons fait, d'accord avec votre 2<sup>e</sup> Commission, appel à des fondeurs lillois pour le réapprovisionner.

Les maisons suivantes ont été appelées à nous remettre des prix :

Courtaud, Garnier, Gil et C<sup>ie</sup> à Lille ;

Chef à Fives-Lille (Lalau, successeur) ;

Chambert et C<sup>ie</sup> à Lille ;

Guyot et fils à Lille ;

Delestrin à Lille.

Seules, les maisons Courtaud, Garnier, Gil et C<sup>ie</sup> et Lalau ont répondu ; leurs offres ont été ouvertes en séance publique d'adjudication le 5 avril 1923, celles de la maison Lalau, étant les plus avantageuses pour la Ville, ont été retenues.

*Distribution d'eau.  
Réapprovisionnement  
du magasin.*

*Marché.*

Nous soumettons à votre approbation le marché préparé en vue de ces fournitures.

La dépense prévue s'élèverait à 7.500 francs environ et serait prélevée sur le crédit ouvert pour la remise en état des dommages de guerre du Service des Eaux.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2817

—  
Eglise Ste-  
Catherine.  
Réfection  
des toitures.

Les toitures de l'église Sainte-Catherine sont en mauvais état et leur réfection complète s'impose si on ne veut pas voir s'aggraver les dégâts aux voûtes par suite des fuites qui se manifestent à chaque instant aux dites toitures.

D'autre part, la loge du guetteur au haut de la tour est dans un état de délabrement complet, sa démolition et son remplacement par une plateforme en zinc s'imposent.

Les dépenses résultant de l'exécution des travaux ci-dessus sont résumées comme suit :

Désignation des travaux	Pour les toitures	Pour la tour	Total
Couverture en plomb et zinc . . . . .	46.000	14.000	60.000
Couverture en ardoises . . . . .	54.000		54.000
Charpente et menuiserie . . . . .	2.800	9.400	12.200
Maçonnerie. . . . .		1.500	1.500
Peinture . . . . .	900		900
		TOTAL....	128.600

Nous avons, conformément à la décision de l'Administration municipale, fait connaître au Doyen de l'Eglise Sainte-Catherine, que la Ville était disposée à entreprendre les réparations de l'Eglise à la condition qu'il participe dans les dépenses qui en résulteront.

Par lettre du 26 mars, le Doyen prend l'engagement de verser 10.000 fr. lorsque les travaux seront en voie d'exécution.

Nous vous demandons, en conséquence, et d'accord avec votre 2<sup>e</sup> Commission :

- 1<sup>o</sup> D'approuver le projet dressé ,
- 2<sup>o</sup> De décider que les travaux seront mis en adjudication conformément au cahier des charges préparé à cet effet, sauf ceux de maçonnerie et de peinture qui seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien ;
- 3<sup>o</sup> Que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget ordinaire sous le n° 50 : « Entretien des propriétés communales » ;
- 4<sup>o</sup> D'admettre en recette la somme de 10.000 francs représentant la participation du Doyen de l'église Sainte-Catherine.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2818

Par lettre du 29 mars 1923, M. l'ingénieur en chef du Contrôle nous fait connaître qu'une circulaire du Ministre des Travaux Publics, en date du 14 décembre 1922, a modifié les règles appliquées antérieurement pour la reconstitution des voies ferrées d'intérêt local et des Tramways :

*Tramways  
de Lille.  
Reconstitution.*

1<sup>o</sup> L'Etat continue à assurer, jusqu'à leur complet achèvement l'exécution des marchés en cours ;

2<sup>o</sup> Pour les travaux non entrepris par l'Etat, il sera appliqué, soit un système d'avances, soit celui des acomptes indiqué à l'article 44 de la loi du

17 avril 1919 et les projets de reconstitution devront recevoir l'adhésion du Conseil municipal.

Dans les pièces du dossier joint à la lettre précitée, nous trouvons :

1° La récapitulation générale des dommages de guerre de la Compagnie concessionnaire ;

2° Le relevé des réparations effectuées par l'Etat et le montant de la somme restant à payer à la Compagnie sur marchés en cours.

3° Les travaux de première urgence (voies et lignes aériennes), dont l'exécution est prévue sur les lignes en exploitation dans le courant de l'année 1923 ;

4° L'avant-métré estimatif des travaux à exécuter (voies et lignes aériennes), pour la remise en service de la ligne H, partie comprise entre la Place Carnot et le terminus d'Haubourdin ;

5° L'avant-métré estimatif des travaux à effectuer par suite du rétablissement de la voie et de la ligne aérienne sur le Pont de Croix et aux abords ;

6° Le rapport de l'Ingénieur ordinaire proposant à l'Administration supérieure, d'accorder à la Compagnie concessionnaire une avance de 1.724.384 fr. 41 pour réfection des voies et lignes aériennes.

Nous n'avons pas ici à examiner le montant des dommages de guerre réclamés ou à accorder à la Compagnie ; les pièces du dossier ne suffiraient d'ailleurs pas pour se faire une opinion.

L'Assemblée communale est simplement sollicitée de donner son avis sur le degré d'urgence des divers travaux à entreprendre.

Pour l'Administration municipale soucieuse des intérêts de la population, un point domine toute la question : le rétablissement du service d'avant-guerre. Pour atteindre ce but, il faut :

1° Disposer de l'énergie nécessaire à la traction des voitures ;

2° Réfectionner les voies de terre et les lignes aériennes, de façon à permettre une exploitation normale ;

3° Mettre en exploitation un nombre de voitures au moins égal à celui d'avant-guerre.

Bien que les documents communiqués ne nous permettent pas de constater que la première condition soit réalisée, nous pouvons estimer, étant donné que la Compagnie vend de l'énergie (ses excédents, d'après le décret

de juillet 1913), qu'elle est en mesure d'alimenter toutes ses voitures de traction, en régime normal.

Sur le deuxième point (voies et lignes aériennes), le rapport précité des Ingénieurs du Contrôle conclut à l'attribution d'une avance de 1.724.384 fr. 41 au profit de la Compagnie concessionnaire. La dite avance paraissant, d'ailleurs, avoir pour but de terminer la réfection de cette partie du réseau, nous estimons que dans ces conditions, l'assemblée communale peut donner son accord sous réserve que non-seulement les voies interurbaines seront réparées, mais aussi les voies exploitées sur le territoire de la Ville de Lille, ainsi que les lignes P et S, non encore remises en exploitation.

Nous en arrivons maintenant à la question du matériel roulant.

La Compagnie concessionnaire, avait, avant-guerre, tant en service qu'en réserve :

201 motrices et 113 remorques.

Or, il résulte des renseignements fournis, tant par le Service du Contrôle que par la Compagnie, qu'au 30 septembre prochain, seront réparées : 110 motrices, soit 55 % ;

25 remorques, soit 24 %.

(A ce nombre, il y a lieu d'ajouter 10 remorques non réparées, mais pouvant rouler).

A cette même date, il restera à remettre en état :

1° 91 motrices, soit 45 %.

2° 17 remorques.

3° A acquérir, 61 remorques.

soit ensemble 76 %.

L'on voit donc que cinq ans après la guerre, il n'y aura que 55 % des motrices et 35 % des remorques, en état de marche.

Le Conseil municipal ne peut que protester contre la lenteur apportée à la restauration d'un important service public, lenteur qu'elle a signalée aux Ministres des Régions Libérées et des Travaux Publics, par lettre en date des 17 mai 1920, 22 avril 1921, 14 juin 1921, 23 juillet 1921. Aussi, tout en donnant son adhésion à l'attribution de l'avance de 1.724.384 fr. 41 pour réfection des voies de terre et des lignes aériennes, émet-elle le vœu, qu'une

avance importante soit également faite pour permettre à la Compagnie, sans attendre la décision de la Commission cantonale, d'acheter et de faire réfectionner le matériel roulant, dans des conditions telles, que le concessionnaire dispose, en nombre, dans les délais les plus réduits, du même matériel que celui d'avant-guerre.

Nous sollicitons, en outre, le contrôle vigilant des services intéressés, afin de pousser activement cette réfection.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

2819

MESSIEURS,

*Chemin de grande communication n° 48.*

*Travaux de grosses réparations.*

*Contingents de la Ville.*

Le 1<sup>er</sup> juin 1922, M. le Préfet du Nord avait transmis un projet de travaux de grosses réparations à effectuer sur le chemin de grande communication N° 46 mitoyen entre les communes de Lille et Lomme.

D'après ce projet, la participation de la Ville de Lille dans ces travaux était fixée à 17.395 francs, déduction faite du contingent de 4.921 francs qui avait été versé en 1914 pour l'exécution de ce travail dont la guerre avait interrompu l'achèvement.

A la suite d'un premier examen, une lettre fut adressée à M. le Préfet le 10 août 1922, en lui demandant de tenir compte, dans l'estimation des travaux à exécuter, des dommages de guerre causés à la chaussée.

Dans sa réponse du 19 décembre 1922, M. l'Ingénieur en Chef fait connaître que cette demande est justifiée et qu'elle entraîne une réduction de la participation de la Ville de Lille, laquelle ne s'élèverait plus qu'à 12.399 fr. 66.

Nous sommes intervenus, à nouveau, auprès de M. l'Ingénieur en Chef en lui faisant observer que, lors du vote des contingents annuels pour chemins de grande communication et d'intérêt commun pour l'exercice 1922, nous

avions protesté contre l'accroissement considérable de ceux-ci, lesquels s'élevaient à 39.145 francs ,au lieu de 6.991 francs en 1914. Dans sa réponse, M. l'Ingénieur en Chef nous avait fait connaître à cette époque, que cet accroissement résultait du fait que les crédits demandés comporteraient non seulement l'entretien proprement dit, mais également les grosses réparations. Nous basant sur cette réponse, nous avions demandé que la somme, demandée à la Ville de Lille, soit revisée à nouveau, en imputant une partie de la dépense, tant sur le reliquat de crédit à la clôture de l'exercice que sur les contingents alloués pour 1923.

Dans sa réponse du 21 mars 1923, M. l'Ingénieur en Chef fait connaître qu'il ne lui est pas possible d'envisager cette réduction nouvelle de la participation de la Ville de Lille. Dans ces conditions et étant donné qu'il est nécessaire de poursuivre l'achèvement de ces travaux qui avaient été commencés en 1914, nous vous proposons de voter le crédit demandé de 12.399 fr. 66, en faisant, toutefois, une réserve formelle, au sujet des travaux de grosses réparations futurs à exécuter sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun, portant sur le fait que, suivant les rapports de M. l'Ingénieur en Chef, il a bien été entendu que l'effort financier considérable demandé aux communes par voie de contingents annuels pour ces chemins, comporte les crédits nécessaires à l'exécution des travaux de grosses réparations et qu'il ne peut plus être question, pour l'avenir, de demander à la Ville de Lille, le vote de contingents supplémentaires pour l'exécution de ces travaux.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 12.399 fr. 66 à inscrire au Budget supplémentaire de 1923.*

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2820

*Groupe scolaire  
de Moulins-Lille.  
Construction de  
la maison  
du concierge et  
des douches.*

Dans votre séance du 18 juin 1922, statuant sur la reconstruction du Groupe scolaire de Moulins-Lille, vous avez décidé, étant donné la non-participation de l'Etat qui avait été sollicitée dans les conditions prévues par le décret du 21 décembre 1920, de vous en tenir à la reconstruction pure et simple des anciens bâtiments, à l'exclusion donc, des extensions de châssis, de la construction de la maison du concierge avec cabinet médical et bains-douches pour les deux sexes. Toutefois le chauffage central pour lequel une adjudication spéciale fut faite était prévu.

La maison Grouvelle et Arquembourg, vient d'être déclarée adjudicataire et la 2<sup>e</sup> Commission a admis le principe du chauffage central unique pour les deux écoles qui aura l'avantage d'installer les chaudières dans une même cave, avec, à proximité, la cave destinée au stockage du combustible.

Pour ces installations, il est donc indispensable de construire la maison du concierge et les locaux destinés au service médical et aux douches dont le service d'eau chaude doit être assuré par des chaudières du chauffage central.

Ces constructions doivent être entreprises de toute urgence, si nous voulons assurer le chauffage de ce groupe scolaire dont la réouverture pourra se faire en octobre.

Nous avons demandé aux entrepreneurs adjudicataires des travaux de reconstruction du groupe scolaire de se charger de l'exécution des travaux projetés. Ils consentent à exécuter les travaux aux conditions de leur adjudication, mais sous réserve qu'il sera fait application dans les règlements de comptes, des prix de la série de la Fédération des Architectes (premier trimestre 1923), sauf toutefois pour les entrepreneurs des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lots qui ne veulent pas se charger de l'exécution des travaux. Le montant de ces lots étant inférieur à 10.000 fr. les travaux pourront être confiés aux entrepreneurs de l'entretien.

Les dépenses résultant de cette construction, se répartissent comme suit :

1 <sup>er</sup> LOT. — Maçonnerie.....	62.392 31
2 <sup>e</sup> LOT. — Carrelage .....	4.985 87
3 <sup>e</sup> LOT. — Plafonnage .....	5.436 68
4 <sup>e</sup> LOT. — Charpente et menuiserie.....	32.101 62
5 <sup>e</sup> LOT. — Ferronnerie .....	7.266 96
6 <sup>e</sup> LOT. — Couverture et zingage.....	6.978 89
7 <sup>e</sup> LOT. — Peinture et vitrerie.....	6.868 71
8 <sup>e</sup> LOT. — Eau et Gaz.....	10.000 »
<hr/>	
TOTAL .....	136.031 04
SOMME A VALOIR.....	12.603 11
<hr/>	
	148.634 15
HONORAIRES DE L'ARCHITECTE.	7.431 85
<hr/>	
ENSEMBLE .....	156.066 »

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2<sup>e</sup> Commission :

1<sup>o</sup> De nous ouvrir un crédit de 156.066 francs à inscrire au Budget supplémentaire de 1923, et à prélever sur les disponibilités provenant de l'exercice 1922 ;

2<sup>o</sup> De décider que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires (Adjudication du 28 septembre 1922), et qu'ils seront réglés en faisant application des prix du premier trimestre 1923 de la série de prix de la Fédération des Architectes de la région du Nord de la France ; sauf pour les travaux des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots, qui seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien ;

3<sup>o</sup> De solliciter de l'Etat sa participation dans ladite construction, conformément aux dispositions du décret du 21 décembre 1920.

Les travaux seraient, toutefois, exécutés sans attendre la subvention demandée.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport vote un crédit de 156.066 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'année 1923.*

## Rapport de M. le Maire

2821

*Groupe scolaire  
de Moulins-Lille.  
Fourniture  
de mobilier.*

MESSIEURS,

Les travaux de reconstruction du groupe scolaire de Moulins-Lille (école de garçons, Buffon, et école de filles, Montaigne), sont en cours, mais les devis ne comportent pas de fourniture de mobilier.

Le mobilier de ces deux écoles comprenait avant-guerre :

- 33 armoires bibliothèques ;
- 2 bureaux pitchpin avec casiers ;
- 16 tables de maîtres ;
- 16 chaises frêne et paille ;
- 15 " cannées ;
- 16 tableaux noirs ;
- 16 estrades pour tables de maîtres et tableaux ;
- 114 stores ;
- 4 rideaux mousseline ;
- 1 harmonium ;
- 2 échelles simples ;
- 1 " double ;
- 16 charbonnières, pelles et tisonniers ;
- 16 poêles ;
- 15 pendules ;
- 197 tables d'élèves N° 3 ;
- 167 " " N° 3 bis ;
- 85 " " N° 4 ;
- 3 " " N° 3 ;
- 4 poubelles.

Nous possérons en magasin les tables d'élèves nécessaires pour ces écoles. Les poêles et accessoires ne sont plus nécessaires puisque ces écoles vont être pourvues du chauffage central. D'autre part, il est certains objets mobiliers, tels que chaises, échelles, qu'il sera facile de trouver dans le commerce.

En ce qui concerne les armoires-bibliothèques, les tables de maîtres, les tableaux noirs, les estrades, les stores, il y aurait lieu de mettre ces fournitures en adjudication.

Nous vous demandons, en conséquence :

1<sup>o</sup> D'approuver le devis établi, s'élevant à 38.000 francs et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit des dommages de guerre ;

2<sup>o</sup> De solliciter, à cet effet, une avance de 38.000 fr. du Service de la Reconstitution ;

3<sup>o</sup> De décider la mise en adjudication des armoires-bibliothèques, tables de maîtres, tableaux noirs, estrades et stores, conformément au cahier des charges préparé à cet effet.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Suivant acte sous seings privés du 27 avril 1920, M. Jean Virnot, propriétaire, demeurant au Havre, a accordé à la Ville la location de l'immeuble sis à Lille, rue de Douai, 43 bis, en vue d'y transférer l'école de filles précédemment rue Fénelon, incendiée par les Allemands.

Le bail a été fait pour une durée de 3, 6 ou 9 années du 15 mai 1920, avec faculté respective pour chacune des parties de le faire cesser à l'expiration de la troisième ou de la sixième année à charge d'un préavis de 6 mois.

Le loyer annuel avait été fixé à 6.000 francs plus charges.

En conformité de la clause de résiliation rappelée ci-dessus, M. Virnot, par lettre du 11 octobre dernier, a donné congé à la Ville pour le 15 mai 1923.

Dans cette même lettre, le propriétaire ajoute qu'il est prêt à nous consentir un nouveau bail, moyennant un loyer annuel de 8.500 fr., plus charges et toutes taxes quelconques.

2822

*Baux.*

*Prise en bail.*

*Ecole.*

*Rue de Douai,  
43 bis.*

M. le Directeur des Ecoles, consulté à ce sujet, nous a fait connaître qu'il est indispensable de renouveler cette location.

« Les plans de reconstruction de l'école rue Fénelon ont, en effet, été dressés, mais il est matériellement impossible que les travaux prévus soient effectués pour le 15 mai 1923. »

Les prétentions du propriétaire nous ont semblé exagérées et nous avons essayé à plusieurs reprises, mais vainement, d'obtenir une diminution du loyer imposé.

Nous sommes donc contraint, pour assurer le fonctionnement de l'école, de renouveler cette location. Le bail sera fait pour 3, 6 ou 9 années du 15 mai 1923, avec la faculté pour les deux parties de faire fin de bail à l'expiration de la première ou de la deuxième période triennale moyennant un préavis de six mois et par écrit donné à cet effet par la partie qui voudra profiter de la dite faculté.

La Ville seule conserve le droit de résilier à toute époque pendant le cours du bail à charge d'un préavis de six mois et du versement d'une indemnité égale à un semestre de loyer. Les contributions ou impôts, la prime d'assurance contre l'incendie, les eaux, la vidange des fosses d'aisances, et les réparations dites locatives restent à la charge de la Ville.

Les frais de l'acte seront supportés par moitié par les deux parties.

Nous vous proposons de nous permettre de renouveler cette location et de ratifier la convention que nous avons passée à cet effet.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2823

*Hospices.*

*Ventes.*

*Faubourg de  
Béthune et Loos.*

Par délibération en date du 16 décembre 1922, la Commission administrative des Hospices de Lille, sollicite l'autorisation d'aliéner au profit de la Société J. Thiriez, père et fils, ayant son siège à Lille, rue du Faubourg-de-Béthune :

1<sup>o</sup> La parcelle de 85 à 64 ca., sise à Lille, rue de Londres, et reprise au cadastre sous le n° 990 de la section F ;

2<sup>o</sup> La propriété d'une surface de 8 ha. 60 a. 02 sise à Loos, rue de Londres et Chemin de Halage, inscrite au cadastre sous les n°s 160 et 184 p. de la section A et comprenant les bâtiments de la ferme de la Planche à Quesnoy.

Après avis de la Commission du Nouveau plan et de la Commission mixte, chargée d'examiner les affaires intéressant les Hospices et la Ville, nous vous proposons d'émettre un avis défavorable aux aliénations projetées, les terrains dont il s'agit pouvant être utilisés pour l'exécution de travaux publics incessants.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2824

Dans votre séance du 18 décembre dernier, vous avez décidé d'intenter une action judiciaire contre M. Florin, entrepreneur des travaux de démolition de l'ancien Hôtel de Ville pour avoir paiement, notamment, de droits de voirie et d'indemnité pour occupation du domaine privé de la Ville.

*Contentieux.  
Transaction.  
Affaire Florin.*

Avant d'introduire cette instance, nous avons tenté un arrangement amiable et M. Florin a consenti à verser à la Ville une indemnité de 840 francs.

Nous vous prions d'accepter cette transaction et d'admettre en recette la somme de 840 francs.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2825

—  
*Prise en bail.*

*Terrain.*

*Rue des  
Etaques, 15.*

En 1913, en vue de l'ouverture de la rue Muhau, la Ville a acquis un immeuble sis 15, rue des Etaques et s'est engagé à remettre au propriétaire du 13 de la même rue et de la cour Sauvage, le sol enclavé dans la propriété n° 13 et les matériaux à provenir de la démolition du n° 15.

Par suite de la guerre, cette remise n'a pu encore être faite au propriétaire et celui-ci a demandé, à titre de dédommagement, un indemnité représentant la location qu'il aurait pu tirer de ce terrain, s'il lui avait été remis libre de servitude.

Or, la Ville reçoit un loyer pour cet immeuble qui reste occupé par les locataires d'avant-guerre. Comme, d'autre part, on ne peut espérer acquérir à l'amiable la propriété du N° 13, en raison du désaccord existant entre les propriétaires de cet immeuble, la Commission du Nouveau Plan, dans sa séance du 16 mars 1923, a estimé qu'il conviendrait de donner suite à la réclamation ci-dessus et a fixé le montant de cette location à 340 francs par an à partir du 1<sup>er</sup> avril 1923 ; une indemnité forfaitaire de 680 francs serait payée au réclamant pour les années échues depuis le 1<sup>er</sup> août 1914 jusqu'au 31 mars 1923.

Ces conditions ont été acceptées par le réclamant qui a signé la convention ci-jointe.

L'indemnité de 680 francs est très minime pour les 8 années ½ échues. Quant à la location annuelle de 340 francs, elle est très inférieure au revenu de l'immeuble ; si, toutefois, il était estimé qu'elle doive être supprimée, il suffirait de faire évacuer la maison qui pourrait alors être remise à fin de démolitions, conformément aux conditions fixées en 1913.

D'accord avec votre Commission, nous soumettons à votre ratification la convention que nous avons passée avec M<sup>me</sup> Willems.

La dépense sera imputée sur l'article 57 du Budget ordinaire de 1923 :  
« Loyers et canons d'arrentement ».

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 8 décembre 1921, vous avez ratifié une promesse de vente signée le 30 novembre précédent par M<sup>me</sup> Hennion, de l'immeuble situé place Jacquart, 1, 3, ainsi que les dommages de guerre afférents au dit immeuble.

L'acte de réalisation a été reçu par M<sup>e</sup> Piat, notaire, les 3 et 11 juillet 1922. Une avance avait été antérieurement reçue par elle, et cette propriétaire avait, en conséquence, été mise en demeure par la reconstitution, de faire remettre sa propriété en état. M<sup>me</sup> Hennion avait donc demandé à son architecte d'établir le dossier nécessaire comprenant plans et devis. Elle n'a reçu la note d'honoraires de cet architecte que le 27 décembre dernier. Au moment de la vente à la Ville, elle a donc pu réellement perdre de vue cette réclamation tardive de l'architecte.

De même, en 1921, antérieurement à la vente, elle avait dû, sur mise en demeure de la Ville, en raison du danger pour la sécurité publique, faire établir une palissade devant le dit immeuble. Cette dépense n'a été réglée par elle que postérieurement à la promesse souscrite.

Cette propriétaire demande donc le remboursement de ces dépenses s'élevant à :

1 <sup>o</sup> Honoraires d'architecte.....	2.294 "
2 <sup>o</sup> Frais de clôture.....	857 87

AU TOTAL..... 3.151 87

La bonne foi de cette dame est indiscutable ; nous avons pu contrôler, par les documents présentés, que sa réclamation est fondée.

Dans ces conditions, nous avons négocié avec M<sup>me</sup> Hennion et, après pourparlers, la réclamation a été ramenée, à titre de transaction, à la somme de 1.300 francs.

2826

— Achat.

Place Jacquart,  
1 et 3.

Indemnité  
supplémentaire.

Nous vous prions de donner satisfaction à cette réclamation et de voter un crédit de 1.300 francs qui sera prélevé sur l'article 53 du Budget supplémentaire de 1923 : « Acquisitions d'immeubles. Emploi de la troisième partie de l'emprunt de 7.930.000 fr., désaffectée par décret du 18 avril 1922 : 493.699 fr. 63. »

Cette indemnité sera réglée à M<sup>me</sup> Hennion en même temps que le prix de la vente de l'immeuble.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2827

*Vente de terrain  
Rue du Plat.  
Cour Mousson.*

M. Grulois, entrepreneur, demeurant à Lille, 41-43, rue Louis-Faure, a sollicité la vente à son profit de la partie du sol de la cour Mousson, située au droit de sa propriété sise rue du Molinel, 79 et 81.

La parcelle de terrain à céder d'une surface de vingt-cinq mètres carrés vingt décimètres carrés (25 mètres carrés 20) se trouve presque entièrement enclavée entre la propriété Grulois et celle située rue du Plat, 30. Le propriétaire de cette dernière s'est engagé à supprimer toutes vues et sorties sur la cour Mousson.

La partie du sol de cette cour faisant l'objet de la présente vente ne peut donc plus intéresser que M. Grulois ; aucun autre propriétaire n'en trouverait l'utilisation.

D'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, nous avons fait signer à M. Grulois une promesse d'achat de ce terrain, au prix de quatre-vingt-dix francs le mètre carré.

Un procès-verbal de mesurage déterminera la surface de la parcelle dont s'agit.

L'entrée en jouissance par M. Grulois aura lieu le jour de l'approbation par l'autorité supérieure.

Au cours des travaux de construction, M. Grulois n'établira aucune vue ni sortie sur la partie de la cour Mousson non cédée par la Ville.

La vente sera réalisée par M<sup>e</sup> Rousselle, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

La réalisation de la vente et le règlement du prix s'opéreront en même temps que pour les terrains antérieurement cédés à la Ville, rue du Molinel, 79 et 81, mais sans que ces opérations puissent être liées.

Nous vous proposons, Messieurs, de ratifier cette promesse d'achat et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire pour sa réalisation.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS.

2828

*Contentieux.  
Taxe d'abatage  
sur les chevaux.  
Affaire Spingard  
et autres.*

*Règlement.*

Dans sa séance du 25 octobre 1907, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à ester en justice dans une action intentée à la Ville par MM. Spingard et autres en vue d'obtenir la restitution des droits d'abatage perçus depuis 1876 sur les chevaux.

Cette action, introduite devant le Tribunal civil de Lille, fut l'objet d'un jugement en date du 17 juillet 1909 qui fut cassé par arrêt de la Cour de Cassation en date du 29 février 1916.

Les parties furent renvoyées par le même arrêt devant le Tribunal civil de Dunkerque dans le même et semblable état où elles étaient avant le jugement sus énoncé.

Le Tribunal civil de Dunkerque a donné défaut contre M. Spingard et autres qui ne se sont pas fait représenter, les a déboutés de leur demande et condamnés aux dépens.

Ce jugement est devenu définitif.

M. le Receveur municipal nous informe qu'il a touché de M<sup>e</sup> Cornille, huissier, une somme de 5.175 fr. 25 se décomposant ainsi :

Frais taxés.....	5.167 25
Enregistrement de la taxe.....	9 "
	—————
	5.176 25
A déduire quittance.....	1 "
	—————
	5.175 25

Nous vous prions d'admettre en recette ce règlement.

D'autre part, M<sup>e</sup> Monteuis, avoué à Dunkerque, a agi comme mandataire de la Ville dans toutes les formalités nécessaires et nous réclame ses honoraires s'élevant à 1.000 francs, somme en rapport avec les multiples démarches qu'il a dû faire en raison du nombre des demandeurs (70).

M<sup>e</sup> Cornille, huissier à Lille, pour les mêmes motifs, nous réclame une somme de 100 francs. Nous vous proposons de faire droit à ces demandes et, en conséquence, de voter un crédit de la somme totale de 1.100 francs qui sera imputé sur le crédit « Frais de Contentieux », de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure ».

*Adopte.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2829

*Liquidation  
de pension.*

*Police.*

*Veuve Deproy.*

M. Deproy, Léon-Joseph, ex-sergent de ville, est décédé le 17 mars 1923 en possession d'une pension de retraite de 754 fr. 15 portée à la 1.506 fr. 22 par délibération municipale du 13 août 1920.

Sa veuve, la dame Hahn, Clotilde, sollicite le règlement de sa pension, conformément à l'article 7 des statuts de ladite caisse des retraites des Services municipaux.

Vu les extraits de l'Etat civil constatant :

1° Que la dame Hahn, Clotilde-Blanche-Claire, est née à Cassel (Nord), le 2 avril 1856 ;

2° Que M. Deproy et la dame Hahn ont contracté mariage le 4 août 1877 ;

3° Que M. Deproy est décédé le 17 mars 1923 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni divorce n'a été prononcé entre les époux Deproy ;

Les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Deproy a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 1.506 fr. 22 : 2 = 753 fr. 11.

Nous vous proposons de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Deproy à 753 fr. 11 à partir du 18 mars 1923, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2830

En 1914, l'Administration du Bureau de Bienfaisance avait élaboré un projet de construction d'habitations à bon marché sur un terrain lui appartenant, sis Chemin d'Huile et rue de Lezennes. Cette Administration se disposait, au début de cette année, à réaliser ce projet.

*Echange de terrains des Bois-Blancs contre terrain du chemin d'Huile.  
Bureau de bienfaisance*

Or, le terrain, appartenant au Bureau de Bienfaisance, se trouve, aujourd'hui, intéressé par la réalisation du plan d'aménagement. Il n'est pas possible de modifier le plan en cet endroit, eu égard à l'emplacement de l'ouvrage devant remplacer le pont du Mont-de-Terre.

La Commission du Nouveau Plan, dans sa séance du 2 février 1923, a donc estimé qu'il était indispensable de réserver ce terrain nu.

A la suite de pourparlers entre les deux Administrations, le Bureau de Bienfaisance a demandé d'envisager l'échange de sa propriété contre des terrains appartenant à la Ville et situés aux Bois-Blancs (rues Bouguereau, La Bruyère, Guillaume-Tell et quai de l'Ouest).

Le terrain du Bureau de Bienfaisance est repris au cadastre sous le N° 2.432 de la section D et a une superficie d'environ 3.280 mètres carrés ; ceux que la Ville céderait en échange ont une surface de 3.881 mètres carrés à prendre dans les terrains repris au cadastre sous parties des N°s 431, 432, 433, 436, 438, 439, 440, 441, 442, 446 de la section F.

La Commission du Nouveau Plan a, dans sa séance du 13 février 1923, donné un avis favorable à cet échange qui aurait lieu sans soule.

Pour permettre d'entreprendre, le plus tôt possible, la construction des habitations prévues, la prise de possession et l'entrée en jouissance des terrains échangés aurait lieu dès l'approbation, par l'Administration supérieure, des délibérations des deux Administrations propriétaires. Les frais de réalisation de l'échange seraient supportés par moitié par chacune des Administrations intéressées.

Nous proposons à l'Administration municipale de décider la réalisation de cet échange aux conditions sus-indiquées.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2831

Échange  
de terrains.  
Ilot Santenaire et  
rue Faidherbe.

Les négociations engagées par votre Service des Travaux avec M. Brabant, propriétaire, demeurant à Paris, 90, avenue Malakoff, avaient abouti à un accord permettant la reconstruction d'un groupe important d'immeubles situés à l'angle des rues Faidherbe et du Vieux-Marché-aux-Poulets.

Ces négociations ont été poursuivies, en ce qui concerne l'ilôt du Café Jean et elles viennent de permettre un accord. Le même propriétaire ayant donné une solution à ces deux questions, nous avons repris l'accord déjà intervenu pour arriver à une nouvelle entente sur les bases ci-après.

La Commission du Plan, en séance du 30 mars, a donné un avis favorable aux échanges suivants, qui faciliteraient la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis et qui permettraient de suite la reconstruction de deux lots importants d'immeubles.

Nous avons obtenu de M. Brabant, agissant tant en son nom personnel que comme garant et se portant fort pour le compte des autres propriétaires des parcelles intéressées, lesquels ont formé dans la suite une Société dénommée « Société anonyme du Centre », une promesse d'échanger toutes parties — dans l'état où elles se trouvent actuellement — des terrains intéressés et repris aux tableaux ci-dessous.

#### I. — **Ilôt du passage Santenaire**

L'échange porte sur des parties de terrain qui portaient les N°s 1, 3, 5, 7, 9, 11, 11 bis, 13, de la rue Faidherbe ; 4, rue des Sept-Sauts, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, et qui sont reprises sous les N°s 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856 et 857 de la section B.

Les surfaces cédées à la Ville par M. Brabant sont :

Partie des parcelles 856 et 857.....	128 <sup>mq</sup> 65
Partie de la parcelle 855.....	59 <sup>mq</sup> 05
Partie de la parcelle 849.....	27 <sup>mq</sup> 28
Ensemble.....	215 <sup>mq</sup> 08

La Ville cède à M. Brabant :

Partie de voie publique de la rue du Vieux-Marché-aux-Poulets .....	382 <sup>mq</sup> 68
Le sol de la voie publique dénommée Passage Santenaire....	75 <sup>mq</sup> 16
Ensemble.....	457 <sup>mq</sup> 84

#### II. — **Ilôt du Café Jean**

L'échange porte sur des parties des parcelles qui portaient les N°s 2, 4, place du Théâtre ; 1, 3, 5, 7, 13, rue de Paris, qui sont reprises sous les N°s 867, 868, 869, 870, 871, 872 P. et 875 de la Section B.

Les surfaces cédées à la Ville par M. Brabant sont :

Partie des parcelles : 867.....	4 <sup>mq</sup>
Partie des parcelles : 868.....	27 <sup>mq</sup> 45

Partie des parcelles : 869-870.....	58 <sup>mq</sup> 10
Partie des parcelles : 871.....	24 <sup>mq</sup> 40
Partie des parcelles : 872.....	38 <sup>mq</sup> 37
Partie des parcelles : 875.....	46 <sup>mq</sup> 88
Ensemble—.....	199 <sup>mq</sup> 40

La Ville cède à M. Brabant 3 <sup>mq</sup> 80, provenant du sol de l'ancienne voie publique, soit pour l'ensemble :

1° Terrains cédés par M. Brabant.....	414 <sup>mq</sup> 48
2° Terrains cédés par la Ville.....	461 <sup>mq</sup> 64

Pour compenser la différence de valeur des terrains échangés, la Ville versera à ladite Société une soultre forfaitaire de 55.000 fr. après l'accomplissement des formalités de purge légale.

L'entrée en jouissance des terrains échangés aura lieu dès l'approbation préfectorale.

Il est entendu que les pavés et autres matériaux quelconques, conduites d'eau, de gaz ou d'électricité existant sur ou sous le sol des voies publiques cédées par la Ville ne sont pas compris dans la cession et qu'ils devront être enlevés par celle-ci avant la prise de possession par la Société, qu'ils soient ou non la propriété de la Ville.

L'échange sera réalisé devant M<sup>e</sup> Ducrocq, notaire à Lille, les frais devant être supportés par moitié par les parties échangistes.

Le contrat pourra n'être passé qu'après approbation définitive des nouveaux alignements prévus au plan des quartiers démolis ou après l'obtention par la Ville d'un décret d'utilité publique.

La Ville adressera, avec avis favorable et sans délai, mais sous réserve de l'exécution des règlements de voirie et d'esthétique, les demandes d'autorisation de bâtir qui seront présentées par ladite Société.

Le curage et l'entretien du Canal du Trou aux Anguilles, passant sous le sol du polygone bâtissable de l'ilôt Santenaire, restent à la charge de la Ville qui demeurera responsable des infiltrations ou des émanations qui pourraient se produire.

Toutefois, la Société ne pourra, par des travaux de construction, faire supporter par aucune partie de ce canal : voûte, piédroits ou radier, aucune charge autre que le poids des terres du remblai actuellement existant.

La Ville pourra, soit avant, soit après l'autorisation de bâtir, à intervenir, supprimer tout écoulement d'eau dans ledit canal et la Société pourra alors démolir, si elle le juge utile, les maçonneries de ce canal.

Ladite Société se réserve la faculté de maintenir le passage Santenaire mettant en communication la rue Faidherbe et la rue du Vieux-Marché-aux-Poulets à son emplacement actuel ou à un autre de son choix, à travers le terrain dont s'agit et avec une largeur différente de celle qu'il avait auparavant ou de le supprimer si elle le désire.

Nous vous proposons d'annuler votre délibération du 12 février 1923, relative à cette même affaire ; d'homologuer la promesse d'échange, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit affecté à la Reconstitution foncière.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

MM. Paul Le Blan et Fils, demeurant 1, rue de Trévise, demandent l'autorisation d'installer sous et transversalement à la rue de Mulhouse un câble de téléphonie privée destiné à relier leurs usines.

Nous ne voyons aucun inconvénient à accorder l'autorisation sollicitée et nous avons préparé, à cet effet, un projet d'arrêté fixant les conditions auxquelles ce travail devra satisfaire.

De plus, en raison de l'occupation du Domaine public communal et pour constater la précarité de l'autorisation accordée, nous estimons qu'il y a lieu d'imposer aux pétitionnaires le paiement d'une redevance annuelle, dont nous vous proposons de fixer le montant à 10 francs, cette redevance étant exigible à partir de la date de l'arrêté à intervenir et le premier versement s'appliquant à l'année 1923.

*Adopté.*

2832

*Emprise.  
Fixation de  
redevance.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

**2833**

- Canaux.* L'entreprise Debachy, qui exécute en ce moment les fondations du Transept de la Cathédrale de Notre-Dame de la Treille, effectue depuis le mois de novembre dernier d'importants déversements d'eaux provenant des fouilles de ce chantier dans le Canal de la Monnaie.
- Canal de la  
Monnaie.*
- Curage.*
- Participation  
Debachy.*

Ces eaux sont fortement chargées de matières limoneuses qui se déposent dans le lit de ce cours d'eau et qui entraîneront, à n'en pas douter, une augmentation sensible du cube des vases à enlever lors du prochain curage.

Nous avions fait connaître, à la date du 20 novembre 1922, à M. Debachy que la Ville faisait toutes réserves sur les frais de curage supplémentaires que pourrait entraîner cette manière d'agir. A la suite d'une laborieuse correspondance, tendant à solutionner cette question, nous avons demandé à cet entrepreneur de nous faire parvenir un engagement portant acceptation de verser une fois pour toutes et à l'époque qui lui serait fixée la somme forfaitaire de 500 francs, représentant le montant de la contribution que nous estimions devoir demander et se rapportant à l'extraction de 25 mètres cubes de vase, suivant bordereau de l'entreprise de curage des égouts de la Ville. Nous l'informions, en outre, que cette somme ne s'appliquait pas à l'enlèvement des débris du mur de soutènement renversé dans le canal par ses ouvriers et qu'il devrait effectuer le dragage de ces matériaux par ses soins et à ses frais.

M. Debachy ayant acquiescé à ces conditions par engagement en date du 28 mars 1923 et la somme de 500 francs nous paraissant suffisante pour couvrir la dépense supplémentaire précitée, nous vous proposons, en conséquence, de prendre acte dudit engagement et d'admettre en recette la somme de 500 fr.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2834

Par délibération en date du 13 janvier 1923 la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation d'échanger des propriétés sis à Verlinghem.

Hospices.  
Echange  
à Verlinghem.

La Commission du Nouveau Plan, dans sa séance du 6 avril 1923, ayant émis un avis favorable à cette demande, nous vous proposons d'émettre également un avis favorable à l'échange projeté.

*Avis favorable.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2835

Par délibération en date du 3 février 1923 la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation d'aliéner un immeuble, sis à Lille, rue Saint-Sébastien, 22-24.

Hospices  
Vente.  
Rue St-Sébastien,  
22-24.

La Commission du Nouveau Plan, dans sa séance du 6 avril 1923, ayant émis un avis favorable à cette demande, nous vous proposons d'émettre également un avis favorable à l'aliénation projetée.

*Avis favorable.*

---

## Rapport de M. le Maire

2836

MESSIEURS,

*Recettes.*

M. le Receveur municipal nous informe qu'il a encaissé les sommes dont

*Autorisations spéciales.*

voici le détail :

*Exercice 1922.*

Chiffres d'affaires de 1921. Solde.....	155.419 05
Redevance pour occupation du domaine public communal.	
Exercice 1921.....	338 20
Participation de l'Etat, recettes ordinaires 1914.....	4.366 05
Subvention Etat cabinet d'orientation professionnelle.....	1.500 »
Sapeurs-Pompiers. Subvention de l'Etat 1922.....	1.877 03
Subvention de l'Etat pour frais d'inspection médicale des écoles 1922.....	7.830 »

Nous vous demandons de les admettre en recette au compte de l'exercice  
1922.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

2836 1

MESSIEURS,

*Emprunt de  
7.930.000 fr.  
Désaffection.*

Dans votre séance du 18 décembre 1922, vous avez décidé qu'une somme de 2.000.000 fr. provenant de l'emprunt de 7.930.000 fr. contracté en 1913 et destinée à l'expropriation des terrains du Faubourg de Valenciennes serait affectée à la construction de la Mairie.

La décision du déplacement de la Gare des voyageurs a eu pour effet de modifier complètement le plan des expropriations, dont une partie doit être poursuivie par la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Au compte d'administration de l'exercice 1922, une annulation de crédit de 2.000.000 fr. a été faite dans ce but. M. le Receveur municipal nous fait remarquer que le crédit ayant été ouvert avec des fonds provenant d'un emprunt, la désaffectation doit être demandée par le Conseil municipal.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Messieurs, de décider que le crédit de 3.825.453 fr. 44 ouvert à l'article 85 du Budget supplémentaire de l'exercice 1922 sera affecté jusqu'à concurrence d'une somme de 2.000.000 fr., à la construction de la Mairie, et nous sollicitons de l'autorité supérieure un décret de désaffectation.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2837

M. Léon Fremaux, industriel, demeurant à Paris, avenue Bosquet, 15, a sollicité l'autorisation de reconstruire un immeuble sis à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 29.

*Achat.*

*Rue de l'Hôpital-Militaire, 29.*

Nous lui avons donc fait signer une promesse de vente à la Ville de la partie du sol de sa propriété à incorporer au domaine public pour permettre l'élargissement de la rue de l'Hôpital-Militaire, prévu au programme de reconstruction des quartiers sinistrés.

Le prix du terrain cédé, d'une surface de vingt-cinq mètres carrés quatre-vingt-onze décimètres carrés (25<sup>ma</sup> 91), étant fixé à cinquante francs (50 fr.) le mètre carré, la somme à verser à M. Fremaux est donc de mille deux cent cent quatre-vingtquinze francs cinquante centimes (1.295 fr. 50).

Au cours des travaux de reconstruction, le vendeur fera remblayer convenablement les parties de caves pouvant se trouver dans le terrain cédé.

Aucun droit de voirie pour occupation, durant la reconstruction de l'immeuble, de la portion de terrain cédé ne sera réclamé par la Ville ; mais,

toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au code des arrêtés municipaux.

La Ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande d'autorisation de bâtir qui sera présentée par M. Fremaux.

La vente sera réalisée aux frais de la Ville.

D'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, nous vous proposons, Messieurs, d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat à intervenir et de décider que la dépense en résultant sera imputée sur l'article 26 des dépenses extraordinaires de 1923.

D'autre part, en raison de la modicité du prix et en application du décret du 21 septembre 1921, nous vous demandons de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge légale.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS.

2838

*Groupe scolaire  
de Moulins-Lille.  
Chauffage central  
et bains-douches.*

Par adjudication en date des 5 octobre 1922 et 3 mars 1923, le projet de chauffage central du Groupe scolaire de Moulins-Lille, présenté par la Maison Grouvelle et Arquembourg, s'élevant à 46.500 francs, a été adopté. La dépense prévue au devis primitif de l'architecte était de 60.000 francs.

Ce projet prévoit l'installation de deux chaudières d'une surface de chauffe totale de 37 mètres carrés.

Ces chaudières doivent assurer, en plus du chauffage, le service d'eau chaude des bains-douches, ceux-ci fonctionneront toute l'année et en été une seule chaudière (soit 18 m. 50 de surface de chauffe) serait utilisée ; elle serait beaucoup trop forte pour ce seul service et son rendement dans ces conditions, serait mauvais.

Il serait avantageux de disposer de trois chaudières fournissant la même surface de chauffe, la marche de l'installation serait plus souple et plus économique, car on pourrait : l'été, assurer les bains-douches avec une seule chaudière ; l'hiver, assurer le chauffage seul avec deux chaudières, ou le chauffage et les douches simultanément avec les 3 ; en cas d'arrêt accidentel d'une chaudière, continuer à assurer le chauffage dans des conditions satisfaisantes, la surface de chauffe totale n'étant diminuée que d'un tiers.

Nous avons demandé à la Maison Grouvelle et Arquembourg des propositions pour l'installation de trois chaudières au lieu de deux, la dépense supplémentaire s'élèverait à 4.900 francs.

D'autre part, l'adjudication du chauffage central ne comprenait pas le service d'eau chaude des bains-douches ; or, l'appareil de production d'eau chaude emprunte au chauffage central la vapeur qui lui est nécessaire, il doit être dans le même local que les chaudières et son installation doit marcher de pair avec celle du chauffage ; il est désirable que les deux services soient installés par le même constructeur. La Maison Grouvelle-Arquembourg nous a remis un devis pour l'installation d'un service d'eau chaude répondant aux conditions portées au cahier des charges pour le calcul des chaudières, ce devis comprend :

1° Fourniture et installation d'un réservoir à eau chaude de 1.500 l. avec serpentin de 2 mètres carrés, installation d'une vanne et de la tuyauterie d'alimentation pour.....	3.800 »
2° Fourniture et installation des deux boules mélangeuses et raccordement des tuyauteries d'amenée d'eau froide et d'eau chaude, fourniture de deux thermomètres à cadran pour.....	2.725 »
Soit au total.....	6.525 »

D'accord avec votre 2<sup>me</sup> Commission, nous vous demandons d'approuver nos propositions concernant :

- 1° l'installation de trois chaudières au lieu de deux ;
- 2° l'installation du service d'eau chaude par la Maison Grouvelle et Arquembourg,

et de décider que le montant total de l'adjudication sera porté à :

46.500 + 4.900 + 6.525, soit 57.925 francs.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2839

*Eglise Vauban.* Dans votre séance du 18 juin 1922, vous avez statué sur le projet de réfection de l'église Vauban et décidé la mise en adjudication des travaux de couverture et de zingage, les autres travaux étant confiés aux entrepreneurs de l'entretien.

Les travaux furent mis en adjudication le 17 août 1922.

Lors de l'exécution de ces travaux et à ce moment-là seulement, il a été possible de se rendre compte du mauvais état du clocher qui n'était accessible qu'au moyen d'échafaudage.

La dépense supplémentaire, qui en résultera, a été estimée à 17.400 francs, dans laquelle les travaux de zingage figurent pour une somme de 10.400 fr.

Nous vous demandons en conséquence :

1° D'autoriser l'exécution de ces travaux dont la dépense sera supportée par le crédit d'entretien des propriétés communales ;

2° De décider que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires pour les lots de couverture et de zingage et, pour les autres, par les entrepreneurs de l'entretien des propriétés communales.

*Adoutô*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2840

M. le Receveur municipal nous informe qu'il vient de recevoir de la Trésorerie Générale un mandat de 300 fr., du 31 mars 1923, portant le N° 5447, délivré sur les crédits du Ministère de l'Instruction publique, à titre de subvention aux bibliothèques scolaires pour l'année 1922 :

Bibliothèques  
scolaires.  
Subvention  
de l'Etat.

Ecole de garçons du Faubourg de Béthune.....	150	"
Ecole de filles du Faubourg de Béthune.....	150	"

Nous vous demandons d'admettre cette somme en recettes.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2841

Le 3 novembre 1922, un camion appartenant à M. Lezaire, rue d'Ennequin, à Loos, a brisé une borne-fontaine.

Distribution d'eau.  
Accident.  
Borne-fontaine  
brisée.  
Règlement  
d'indemnité.

M. Lezaire vient de verser à la Recette municipale une somme de 150 fr. représentant les frais de remplacement de la borne-fontaine en question.

Nous vous prions d'admettre cette somme en recettes.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

2842

MESSIEURS,

*Sapeurs-Pompiers.**Vente de matériel.*

Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers dispose d'une certaine quantité de matériel qui ne sert plus et, par conséquent, n'est plus, pour la Ville, d'aucune utilité.

D'autre part, nous avons reçu de certaines communes et de particuliers des demandes d'achat en ce qui concerne ce matériel.

Nous avons fait procéder à une expertise à laquelle assistait M. le Commandant-Inspecteur Mahieu.

La valeur de ce matériel a été fixée comme suit :

### Dévidoirs avec supports d'échelle.

N°s	1 .....	450 fr.
	2 .....	350 "
	3 .....	400 "
	4 .....	400 "
	5 .....	400 "
	6 .....	300 "
	7 .....	700 "
	8 .....	500 "
	9 .....	325 "
	10 .....	300 "
	11 .....	450 "
	12 .....	450 "
	13 .....	450 "
	14 .....	800 "

### Dévidoirs sans supports d'échelle.

N°s	1 .....	300 fr.
	2 .....	200 "
	3 .....	500 "

Une grande échelle 2 plans, avec avant-train rouge....	1.000 fr.
Une grande échelle 2 plans, avec avant-train rouge....	800 "
Un avant-train .....	350 "
Un grand dévidoir....	650 "

**Pompes à bras foulantes.**

N°s 12 .....	1.382 40
14 .....	1.348 65
19 .....	1.432 50
20 .....	1.432 50
21 .....	1.264 95
22 .....	1.124 40

Nous vous demandons l'autorisation de céder amiablement ces objets aux communes et particuliers qui nous en ont fait ou nous en feront la demande, moyennant le paiement des prix ci-dessus fixés.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2843

Conformément à la loi du 17 juin 1913, relative à l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, les listes des personnes sollicitant l'assistance.

—  
Assistance  
aux femmes  
en couches.

### LISTE A

*295 admissions d'urgence.*

Baillieu, Cyprienne. — Barre, née Lasselin, Louise. — Blouin, Germaine.  
— Bourgeois, Eve. — Bordel, Marguerite. — Conynck, Maria. — Debeugny,  
née Arnould, Jeanne. — Debuisson, Constance. — Dhaine, Marguerite. —  
Dhallemme, Berthe. — D'Hoest, Emma. — Dufossez, Rachel. — Faucomprez,

née Joos, Madeleine. — Florquin, née Ostyn, Germaine. — Galant, née Degroote, Marguerite. — Glibert, née Wartel, Marthe. — Hallosserie, née Deberdt, Marie. — Honneron, née Defretin, Ursule. — Marescaux, née Boch, Marie. — Mullier, née Bruyenne, Marie. — Pétillon, née Guilbert, Marcelle. — Bobbens, née Devesse, Germaine. — Sanctorum, née Mansevet, Georgette. — Thys, née Leclercq, Valentine. — Van Crasbock, Maria. — Van de Put, Madeleine. — Van Rompeoy, née Gambier, Joséphine. — Vercagne, née Bavard, Louise. — Vincent, née Crillas, Marie. — Vindevogel, née Verhelst, Germaine. — Nehous, née Borne, Caroline. — Balcaen, Marie. — Carigand, Julia. — Delattre, née Gambier, Marie. — Deporter, Suzanne. — Devos, née Coisne, Victoria. — Durand, née Obry, Victoria. — Duthoit, née de Caeye, Fernande. — Faussart, née Sanctorum, Julienne. — Lambin, née Milhamont, Olive. — Letellier, née Bert, Angèle. — Mansuet, née Dargou, Emilienne. — Mayel, née Soyez, Hélène. — Meurillon, née Neumans, Louise. — Moens, Jeanne. — Petyt, née Bagueville, Charline. — Pillot, née Caplain, Alice. — Provost, née Delannoy, Jeanne. — Prudhon, née Eeckhout, Berthe. — Tillieu, née Vanbecelaere, Victorine. — Tournier, née Barbry, Hermine. — Vanoverveld, née Lepers, Marguerite. — Verbèe, Philomène. — Verzèle, née Delotte, Germaine. — Waroquier, née Dekeukelaere, Julienne. — Chevalier-Flandrin, Jeanne. — Lourme, Carmen. — Arlon, née Marouzé, Charlotte. — Bétrancourt, née Gossart, Valentine. — Carlier, née Pot, Jeanne. — Chrétien, née Creton, Jeanne. — Delpierre, née Parent, Yvonne. — Descamps, née Bizard, Berthe. — Dewilde, née Gobeaux, Argentine. — Dubus, née Rossey, Ernestine. — Géré, née de Fessemier, Fernande. — Geirnaert, Angèle. — Haidon, Jeanne. — Hannedouche, née Vanvyve, Gabrielle. — Hoevenaghel, Madeleine. — Huzler, née Nis, Fernande. — Labbe, née Dehoeck, Marthe. — Lamérant, née Petit, Héloïse. — Leclercq, née O. Marthe. — Lehoucq, Elisabeth. — Leroy, née Creuez, Julia. — Lestave, née Dugauquier, Elisa. — Letellier, Blanche. — Liétar, née Mouchon, Philomène. — Louis, née Stanley, Fernande. — Maillot, née Nicelas, Anne. — Mairesse, née Descamps, Léonie. — Marle, née Cahineau, Marthe. — Mouchaux, née Bricout, Hortense. — Monteny, née Gay, Marie. — Pouille, née Franchomme, Agnès. — Richard, Aline. — Ternynck, née Choquet, Eugénie. — Vanden Bosch, née Veber, Suzanne. — Vanden Hoste, née Rivière, Marie. — Vander Elst, Simonne. —

Vanesse, née Longrez, Angèle. — Vanschelle, née Defretin, Hermence. — Vercruyssse, née Bertin, Rosa. — Wartel, née Raymonde, Haers. — Wasteels, née Van Tuearhout, Louise. — Crombet, née Demagt, Germaine. — Defrémont, née Cornu, Ida. — Degryse, née Descamps, Pauline. — De Jaeghere, née Houssin, Marie. — Dekester, née Rossaert, Angèle. — Delecroix, née Dambrain, Marguerite. — Delval, née Ledoux, Carmen. — De Vestel, Germaine. — Desmet, née Deltaille Emilienne. — Dujardin, née Tulifer, Lucienne. — Fatou, née Nougaillard, Marie. — Gradelle, née Dezitter, Euphrasie. — Hardy, Olga. — Jombat, née Marguenier, Hélène. — Lachery, Angèle. — Laloy, née Augez, Marie-Louise. — Leulieux, née Bullart, Hélène. — Marsal, née Delcluse, Marie. — Pionnier, Marie-Henriette. — Timmeman, née Leclercq, Victoria. — Van Caemerbeke, Blanche. — Vancoppenolle, née Dujardin, Madeleine. — Baele, née Petitbon, Maria. — Basset, née Ameloot, Valentine. — Becquart, née Rémy, Marguerite. — Canis, née Desmons, Emilie. — Césaire, née Turmine, Thérèse. — Codeville, née Augez, Marie. — Cortier, née Bertrand, Augusta. — Coulon, Marie. — De Conink, née Callaert, Alfréda. — Delbeke, née Descamps, Raymonde. — De Swemer, Jeanne. — Dourlon, née Houcke, Marie. — Duez, née Delpauwe, Marie. — Helewaut, née Couy, Jeanne. — Lambert, née Maladry, Albine. — Lambert, née Mulier, Germaine. — Laneeuw, née Defretin, Raymonde. — Leignel, née Nimal, Alphonse. — Letellier, née Jude, Gabrielle. — Maléon, née Confrère, Césarine. — Plouvier, née Vandenbroelle, Stéphanie. — Ochin, née Dutro, Marthe. — Sousseaux, née Beyens, Mathilde. — Schochaert, née Desbonnet, Hélène. — Strasseele, née Didelot, Florence. — Vandenbergh, née Vandeumeulebroucke, Anna. — Vanacker, Fernandine. — Van Praet, née Montay, Louise. — Vazé, née Lefebvre, Hélène. — Verloingne, née Fournier, Marie. — Vigneux, née Hallaert, Marie. — Baude, Marie-Annie. — Vandevalde, née Trénelle, Lucia. — Baelen, née Strasseele, Germaine. — Borrier, née Gérard, Jeanne. — Bobeuf, née Bascour, Adolphine. — Blondel, Julie. — Caby, née Delannoy, Maria. — Cauborays, Valentine. — Clarisse, née Herbaut, Marie. — Topilly, née Leruste, Emilia. — Cnudde, née Debune, Alice. — Debove, née Augez, Thérèse. — Dehaes, née Verlinghen, Jeanne. — Deprez, née Vandenbossche, Adélaïde. — Derweduvera, Madeleine. — Dode, née Caffeau, Marie-Louise. — Dupuis, née Pomaere, Joséphine. — Facon, née Jéhu, Raymonde. — Floret,

née Lippens, Elise. — Freymont, née Lebreton, Sidonie. — Galois, née Mirel, née Rachel. — Goquier, Angélina. — Grimonprez, Adrienne. — Grimonprez, née Leruste, Madeleine. — Guidez, née Dubois, Honorine. — Herbaut, née Boulonne, Marguerite. — Mildevert, Germaine. — Johannès, née Florent, Berthe. — Legrand, Valentine. — Veuve Lemer, née Corion, Blanche. — Lepeer, née Lafrance, Flore. — Leroy, Marie-Jeanne. — Montagne, née Déchin, Georgette. — Mortelé, née Robinson, Justine. — Peignart, née Bienaimé, Blanche. — Petitberghien, née Borne, Yvonne. — Planquart, née Declercq, Léonie. — Poppe, née Decroix, Marthe. — Prodhomme, née Billiau, Maria. — Remue, née Hauwen, Louise. — Vallart, née Ducatel, Lucienne. — Vandenhocke, née Herbaut, Hortense. — Vanderhaeghen, née Vannanderbeck, Lucienne. — Vanhille, née Josein, Marie. — Vasseur, née Aelvoet, Jeanne. — Vémant, née Van Lancker, Marie. — Vicart, née Fagnart, Elise. — Wallyn, née Marquis, Hélène. — Wiola, née Tailliez, Berthe. — Arquembourg, née Méraigny, Justine. — Haesse, née Lebon, Adèle. — Boulaut, Berthe. — Theuva, née Géou, Blanche. — Gordule, née Duquesnoy, Julia. — Cousin, née Polfiet, Julienne. — Danel, Clémence. — Denis, née Delire, Héloïse. — Deprey, née Petit, Marie. — Dorchies, Florentine. — Duchêne, Maria. — Dujardin, née Roussel, Maria. — Dumez, née Vander Kluyssen, Mélanie. — Duribreux, née Galle, Georgina. — Francomme, née Herman, Joséphine. — Gaussaud, née Bœuf, Suzanne. — Gratte, née Vlemminck, Marie. — Horbout, née Lemay, Angèle. — Lamour, née Deroulez, Elisa. — Leclercq, née Collin, Hortense. — Leclercq, née Vansteenkiste, Philomène. — Lanègre, née Octor, Louise. — Langaigne, née Foutenier, Suzanne. — Marga, née Legrand, Marguerite. — Muselet, Anne-Marie. — Pelmemer, née Breton, Berthe. — Prévost, Marie-Louise. — Ravez, née Desbuquoit, Louise. — Répillez, née T'Hooft, Joséphine. — Rompteaum, née Desobois, Marie. — Bous, née Baele, Colette. — Snacke, née Dejonghe, Palmyre. — Thalamas, née Dufour, Marie. — Amiot, née L'Hote, Marie. — Austrate, née Lalau, Germaine. — Baele, née Vanhoutteghem, Victorine. — Beauvais, née Deléglise, Adrienne. — Blanquart, née Lekeux, Héléna. — Bostyn, née Gammelin, Juliette. — Danel, née Lemaire, Suzanne. — Debeire, née Danel, Fernande. — Dabroux, née Lallau, Marie. — Desive, née Broquart, Elise. — Desain, née Levray, Oda. — Desbonnets, Léotitia. — Descamps, née Boone, Maria. — Deslangues, née Bertelet, Carmen. —

Desmettre, née Cierhans, Julianne. — Dhaenens, Lucienne. — D'Halluin, née Serré, Marie. — Dordogne, Berthe. — Hornaert, née Vandenas, Alice. — Cottelaere, Suzanne. — Gros, née Delcambre, Hélène. — Helder werdt, née Beaurain, Ludivine. — Hernout, née Leroy, Hélène. — Longres, Berthe. — Morelle, née Vancayzeele, Marguerite. — Moppe, née Muysschaert, Alida. — Phellion, née Delory, Gabrielle. — Pierre, Lucienne. — Pille, née Leroux, Victoire. — Pollet, Victorine. — Pope, Yvonne. — Roger, née Cayot, Marie. — Ségard, née Wallyn, Marthe. — Théron, née Saedts, Emilienne. — Toupar, née Trédez, Germaine. — Vanden Broucke, Berthe. — Vangannée, née Quénoi, Blanche. — Vasse, Esther. — Waeterloot, Berthe. — Bailly, née Vanaelot, Madeleine. — Becquart, née Wannyn, Victorine. — Bonnet, née Leignel, Suzanne. — Catteau, Berthe. — Cuvelier, Eugénie. — Chabin, née Philippe, Hélène. — Conein, née Fiévez, Nathalie. — Debersée, née Blangy, Jeanne. — Decoen, née Vanhaezebroecke, Julianne. — Demouveaux, née Debaque, Marie. — Guilluy, née Vervenne, Suzanne. — Gosselin, née Fontaine, Berthe. — Handel, née Alisier, Gabrielle. — Leclercq, née Baret, Marie. — Ledru, née Audon, Angèle. — Laignel, née Bonnet, Marie. — Maquet, Clémentine. — Pruvost, née Dambrine, Angèle. — Vandenbos, née Heughebaert, Pauline. — Vanhaezebroucke, née Pauwels, Marguerite. — Veys, née Vanderhouderlinghen, Marie. — Woisson, Honorine.

LISTE B.

*Néant.*

LISTE C.

*20 propositions de rejet.*

Beuselinck, née Vanhoutteghem, Laure, rue de la Marbrerie, 3 ; gain incontrôlable, tient commerce et touche pension.

Calin, née Leclerc, Sidonie, place Déliot, 10 ; ressources supérieures au barème, 3.885 francs au-dessus du taux.

Cecchy, née Hermé, Emilienne, rue du Bazinghen, 6 ; ressources supérieures au barème, 500 francs au-dessus du taux.

Cnudde, née Debune, Alice, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, cour Wilmot, 2 ; ressources supérieures au barème, 700 francs au-dessus du taux.

Copman, née Allard, Louise, avenue Butin, 28 ; ressources supérieures au barème, 4.204 francs au-dessus du taux.

Corbé, née Riau, Marie, rue Cabanis, pavillon Casseville, 2 ; ressources supérieures au barème, 1.400 francs au-dessus du taux.

Deleplanque, née Cambier, Georgette, rue d'Arras, 135 ; ressources supérieures au barème, 800 francs au-dessus du taux.

Derveeuw, née Van Parys, Martha, rue Jeanne-Hachette, 20 (Porte de Béthune) ; ressources supérieures au barème, 2.246 francs au-dessus du taux.

Dupas, née Delamotte, Léonie, rue des Sarrazins, 12 ; ressources supérieures au barème, 1.550 francs au-dessus du taux.

Fasseur, née Breemersch, Mathilde, rue du Faubourg-de-Béthune, cour Monthury ; ressources supérieures au barème, 1.890 francs au-dessus du taux.

Fluet, Antoine, quai du Wault, 1 bis ; gain, 8.450 fr. ; taux fixé, 6.500 fr.

Follet, née Montigny, Marguerite, rue Fombelle, 11 ; ressources supérieures au barème, 1.580 fr. au-dessus du taux.

Havet, née Billot, Marguerite, rue des Tours, 22 ; ressources supérieures au barème, 1.050 francs au-dessus du taux.

Lelong, Pauline, rue Copernic, cour Dupont, 1 ; ressources supérieures au barème, 3.695 francs au-dessus du taux.

Libert, née Marque, Jeanne, rue des Noirs, impasse Bourjemois, 5 ; ressources supérieures au barème, 3.200 francs au-dessus du taux.

Louchart, née Deletré, rue de Saint-Omer, 30 ; ressources supérieures au barème, 300 francs au-dessus du taux.

Mullier, née Devillier, Laure, rue du Bourdeau, 13 ; ressources supérieures au barème, 900 francs au-dessus du taux.

Speters, née Blondeau, Florine, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, cour Saint-Paul, 3 ; ressources supérieures au barème, 362 francs au-dessus du taux.

Stricane, née Boré, Georgina, rue Sainte-Catherine, 40, cour Notre-Dame, 5 ; ressources supérieures au barème, 500 francs au-dessus du taux.

Veyssset, née Bejonghe, Adrienne, rue Buffon, 43 ; ressources supérieures au barème, 2.788 francs au-dessus du taux, tient commerce d'épicerie.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces listes.

*Adopté.*

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1913, relative à l'Assistance aux familles nombreuses, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, avec les dossiers, les listes des personnes sollicitant l'Assistance.

Elles se répartissent comme suit :

38 demandes d'allocation. — 47 allocations payées.

1<sup>o</sup> 25 demandes de la 1<sup>re</sup> partie, dont un avis défavorable, comprenant 25 chefs de famille ayant plus de 3 enfants de moins de 13 ans.

Cette liste représente 24 indemnités, soit..... 180 »

2<sup>o</sup> 12 demandes de la 1<sup>re</sup> partie, dont un avis défavorable, comprenant 12 veuves et assimilées ayant plus d'un enfant âgé de moins de 13 ans.

Cette liste représente 21 indemnités, soit..... 157 50

3<sup>o</sup> Postulante ayant son domicile de secours dans la commune, mais n'y résidant pas, comprenant une veuve ou assimilée ayant plus d'un enfant âgé de moins de 13 ans.

Cette liste représente deux indemnités, soit..... 15 »

4<sup>o</sup> Suppression de 77 bénéficiaires.

Le total de ces listes représente 47 indemnités à 7 fr. 50, soit 352 fr. 50, plus la majoration de 10 francs accordée à chaque indemnité de 7 fr. 50, ou  $47 \times 10 = 470$  francs.

Ensemble : 352 fr. 50 + 470 = 822 fr. 50.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces listes.

*Adopté.*

---

2844

—  
Assistance  
aux familles  
nombreuses.

## Rapport de M. le Maire

2845

*Assistance  
aux vieillards  
infirmes et  
incurables.*  
*Assistance  
à domicile.*

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1905, relative à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, avec les dossiers, les listes des personnes sollicitant l'assistance à domicile.

### LISTE A

#### *Vieillards :*

62 demandes sollicitées, dont 7 propositions de rejet.

### LISTE B

#### *Infirmes et incurables :*

44 demandes sollicitées, dont 7 propositions de rejet.

### LISTE C

#### *Postulants ayant le domicile de secours dans la commune, mais n'y résidant pas :*

7 demandes sollicitées, dont 2 propositions de rejet.

### LISTE D

#### Suppression de 11 bénéficiaires.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces listes et d'admettre les modifications ci-dessous :

#### *Vieillards*

1<sup>o</sup> Billet, veuve, née Scheers, Léonie, 10 francs au lieu de 5. Situation malheureuse.

#### *Infirmes et incurables*

2<sup>o</sup> Delattre, Jules, rue de Trévise, impasse Lagache, accorder 10 francs. Ressources insuffisantes.

3° Looten, Fernand-Edmond, accorder 10 francs. Situation malheureuse (5 personnes).

4° Schwob, Victor-Alphonse. Maintenir les 26 francs mais à supprimer dès qu'il aura la pension d'ascendant.

5° Veuve Caron, née Dupont, Maria-Virginie, accorder 13 francs. Situation malheureuse.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2846

Conformément à la loi du 14 juillet 1905, relative à l'hospitalisation, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, avec les dossiers, les listes des personnes sollicitant l'hospitalisation.

*Assistance  
aux vieillards  
infirmes et  
incurables.  
Hospitalisation.*

### LISTE A

*Vieillards :*

18 demandes sollicitées.

### LISTE B

*Infirmes et incurables :*

15 demandes sollicitées.

### LISTE C

*Personnes possédant leur domicile de secours dans la commune, mais n'y résidant pas.*

6 demandes sollicitées.

### LISTE D

*5 révisions.*

## LISTE E

## DEUXIÈME PARTIE

1 demande sollicitée.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces listes.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2847

*Chauffage.*

*Fourniture  
et transport  
de charbon.*

*Prorogation  
de marché.*

Nous avons passé le 26 mai 1922 un marché pour 3.000 tonnes de charbon ; ce marché expire le 30 avril 1923.

Par suite des difficultés de livraison nous n'avons pu prendre jusqu'à présent que 1.710 tonnes.

Il reste donc à livrer 1.290 tonnes que la Compagnie des Mines de Bruay consent à fournir aux conditions fixées par le marché précédent.

Pour nous permettre de recevoir le reliquat de cette livraison nous vous prions de décider que le marché, souscrit par la Compagnie des Mines de Bruay, sera prorogé jusqu'à complète livraison des fournitures dont il s'agit.

D'autre part, suivant adjudications des 26 mai et 2 juin 1922, M. Omer Gyselinck, camionneur, a été chargé du transport et de l'encavement du combustible.

Nous vous proposons également de proroger les dites adjudications pour permettre le transport et l'encavement des fournitures de combustibles qui seront faits par la Compagnie des Mines de Bruay.

*Adopté.*

La séance est levée à 21 h. 30.

---

LILLE

Imprimerie du "PROGRÈS DU NORD"

87. Rue Esquermoise, 87

1923

Debrey	Saint-Penant	de Aredeau	Guelton
E. Debrey	Jain, Véronne	J. Grau	Buelto
A. Garlier	Ste Casson	Willems	Doijennette
Y. Garlier	lowmope	S. Willems	E. Dujemmett
Coudenberg	Bretton	ghesommees	Leimont
Coudenberg	gretson	A. Frans	Chouwelle
F. St. Gullier.	bisdom	Fallan	Convenable
P. Maulez	P. C. Vautz	Fallabioné	L. Gramet
hoosche	Knudde	Dareagus	Vandenbergh
A. Brutterey	H. Conde	Dareagus	J. J. Vandenbergh
lycarde	Steavrin	Bosive	Peeters
P. L. Frank	Ph. Martin	Botries	X. Peeters